

L'An deux mille dix-neuf, le jeudi 21 février 2019 à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de COLOMIERS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Karine TRAVAL-MICHELET, Maire.

**Madame KITEGI** est nommée Secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales et procède à l'appel nominal des élus :

**Etaient Présents :**

MME. TRAVAL-MICHELET Karine  
MME. MOURGUE Josiane  
MME. MOIZAN Thérèse  
MME. CLOUSCARD-MARTINATO Catherine  
MME MAALEM Elisabeth  
MME CHEVALIER Valérie  
M. VATAN Bruno  
M. VERNIOL Pierre  
M. SARRALIE Claude  
MME KITEGI Gwladys  
MME BERRY-SEVENNES Martine  
M. CUARTERO Richard  
M. KECHIDI Med  
MME ZAÏR Loubna  
M. FURY Josélito

M. SIMION Arnaud  
M. TERRAIL Marc  
M. KACZMAREK Eric  
MME ASPROGITIS Martine  
M. BRIANÇON Philippe  
MME VAUCHERE Caroline  
MME. CHANCHORLE Marie-Christine  
MME CASALIS Laurence  
MME AMAR Isabelle  
M. JIMENA Patrick  
M. REFALO Alain  
MME BERTRAND Marie-Odile  
M. LABORDE Damien  
M. LAURIER Laurent

**Etaient Excusés :**

M. ALVINERIE Michel  
MME BOUBIDI Sophie  
M. LAURENT Guy  
M. MENEN Délio

M. DARNAUD Gilles  
MME. FLAVIGNY Françoise  
M. LEMOINE François  
MME SIBRAC Chantal

Ayant donné pouvoir à :

M. SARRALIE  
MME BERRY-SEVENNES  
MME. MOIZAN  
M. BRIANÇON

MME CASALIS  
MME. CHANCHORLE  
M. SIMION  
M. KACZMAREK

**Etaient Absents :**

M. CORBI Christophe

M. MOUSSAOUI Aïssam

lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

\*

\* \*

**Madame TRAVAL-MICHELET** rappelle que le Procès-verbal de la Séance du 17 Décembre 2018 a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, **Madame TRAVAL-MICHELET** soumet, alors le compte-rendu à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

\*  
\*   \*  
\*

**Madame KITEGI** donne lecture des délibérations relatives à la Séance du 17 Décembre 2018.

Aucune observation n'est présentée.

VILLE DE COLOMIERS  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du jeudi 21 février 2019 à 18 H 00

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est le suivant :

<b>I - DECISIONS DU MAIRE</b> .....	<b>1</b>
1 - DECISIONS DU MAIRE.....	2
<b>II - FINANCES</b> .....	<b>8</b>
2 - BUDGET PRIMITIF 2019 : BUDGET PRINCIPAL.....	9
3 - BUDGET PRIMITIF 2019 : BUDGET ANNEXE RESTAURANT ADMINISTRATIF.....	15
4 - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (A.P./C.P.).....	25
5 - FIXATION DU TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019.....	33
6 - TICKET SPORT SAISON 2018 - 2019 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.....	35
7 - RAID DES COLLECTIVITES, PARTICIPATION D'AGENTS DE LA COLLECTIVITE.....	39
8 - TARIFS DES SEJOURS DE VACANCES 2019.....	41
9 - ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - SOUTIEN DE LA VILLE DE COLOMIERS A L'ASSOCIATION CHRYSALIDE.....	44
<b>III - DEVELOPPEMENT DURABLE</b> .....	<b>52</b>
10 - APPEL A PROJETS DEVELOPPEMENT DURABLE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS.....	53
<b>IV - SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA HAUTE- GARONNE (S.D.E.H.G.)</b> .....	<b>68</b>
11 - MISE EN LUMIERE DE L'ESCALIER DU QUARTIER DE LA CRABE - REF : 12 BT 134.....	69
12 - MISE EN LUMIERE DU PARKING ET DES ABORDS DU NOUVEAU CINEMA ALLEE DU ROUERQUE - REF. 12 AS 132.....	71
13 - BRANCHEMENT TARIF JAUNE ET POSE DE COFFRETS PRISES SUR LE PARKING DU CIMETIERE DU BASSAC - REF. 12 AS 130/131.....	74
14 - RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AUX ABORDS DE LA FUTURE RESIDENCE SENIORS ALLEE DU ROUSSILLON - REF. 12 AS 133.....	77
15 - RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DE CHEVREFEUILLE - REF : 12 BT 135.....	80

16 - RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ALLEE DE LA MOSELLE - REF : 12 BT 136 .....	83
<b>V - RESSOURCES HUMAINES.....</b>	<b>86</b>
17 - MISE A DISPOSITION DE TROIS AGENTS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE COLOMIERS AUPRES DE LA MAIRIE DE COLOMIERS.....	87
<b>VI - DEVELOPPEMENT URBAIN .....</b>	<b>95</b>
18 - ÉLABORATION DU PLUI-H DE TOULOUSE METROPOLE – AVIS SUR LES RESERVES ET RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION D'ENQUETE ET SUR LE PROJET DE PLUI-H PRET A ETRE SOUMIS AU CONSEIL DE LA METROPOLE POUR APPROBATION .....	95
19 - ÉLABORATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPI) : AVIS SUR LA PRISE EN COMPTE DES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUETE ET SUR LE PROJET DE RLPI AVANT SON APPROBATION EN CONSEIL DE LA METROPOLE.....	
<b>VII - COMMANDE PUBLIQUE.....</b>	
20 - CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICES POUR L'EXPLOITATION DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE MUNICIPALE DE COLOMIERS- CHOIX DU CONCESSIONNAIRE .....	
21 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE COMMANDE PUBLIQUE 2018 .....	
<b>VIII - COOPERATION INTERNATIONALE.....</b>	
22 - RECONDUCTION DES BOURSES DE MOBILITE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES JOBS D'ETE AVEC VICTORIAVILLE AU QUEBEC EN 2019 .....	
23 - ACCORD DE COOPERATION VICTORIAVILLE-COLOMIERS/SERMENT DE JUMELAGE.....	
<b>IX - EDUCATION.....</b>	
24 - DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE SIMONE VEIL .....	
<b>X - CONVENTIONS.....</b>	
25 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ENGLISH 31 .....	
<b>XI - ORGANISMES DIVERS .....</b>	
26 - CESSION D'ACTIONS DE LA SOCIETE ALTEAL A LA CAISSE D'EPARGNE MIDI-PYRENEES ET A HABITAT EN REGIONS.....	
27 - ALTEAL : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SUPPLEMENTAIRE PERMANENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ALTEAL.....	
28 - AVIS DE LA COMMUNE SUR LA DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE L'AUSSONNELLE (SIVU).....	
<b>XII - DIVERS.....</b>	
29 - CONTRAT LOCAL DE SANTE - RENOUELEMENT .....	
30 - DENOMINATION DE VOIE PUBLIQUE.....	



VILLE DE COLOMIERS  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du jeudi 21 février 2019 à 18 H 00

**I - DECISIONS DU MAIRE**

---

Ville de Colomiers  
**Projet de Délibération**

---

**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 21 février 2019

---

**1 - DECISIONS DU MAIRE**

---

Rapporteur : Madame TRAVAL-MICHELET

**2019-DB-0001**

Par délibération N° 2014-DB-0229 en date du 16 Avril 2014, Madame le Maire a été chargée par délégation du Conseil Municipal de prendre des décisions en vertu des dispositions prescrites à l'article L 2122.22 du Code général des collectivités territoriales.

Elle a de même été autorisée, par la même assemblée, à charger par arrêté, un ou plusieurs adjoints, conseillers municipaux délégués et conseillers municipaux ayant reçu délégation de compétence pour un secteur déterminé, de prendre en son nom, en cas d'empêchement tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui a été donné délégation.

Madame le Maire demande de prendre acte des décisions prises dans la liste jointe en annexe.

VU l'article L 2122.22 du Code général des collectivités territoriales,  
VU l'ensemble des décisions prises par le maire,  
ENTENDU le présent exposé,

**Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :**

- de prendre acte de la liste des décisions figurant en annexe de la présente délibération.

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

du jeudi 21 février 2019 à 18 H 00

**Séance du lundi 17 décembre 2018**

**Maire : Madame TRAVAL-MICHELET**

1. ARRETE MODIFICATIF N°3 A LA DECISION N°2015-DE-0944 PORTANT NOMINATION DE MANDATAIRES AUPRES DE LA REGIE DE RECETTES POUR LA MEDIATHEQUE/CENTRE D'ART DE COLOMIERS "LE PAVILLON BLANC HENRI MOLINA"

**2ème Adjointe : Madame MOIZAN**

**MARCHES PUBLICS**

1. PRESTATION DE TRAITEUR POUR LE REVEILLON DES MAISONS CITOYENNES DU 7 DECEMBRE 2018 CONCLU AVEC LA SOCIETE BLANC TRAITEUR – 10 IMPASSE DE CANDIE – 31100 TOULOUSE, POUR UN MONTANT ANNUEL DE 12 630,00 € T.T.C., NOTIFIE LE 23 NOVEMBRE 2018.

**4ème Adjointe : Madame CLOUSCARD-MARTINATO**

**MARCHES PUBLICS**

1. TRAVAUX DE REALISATION D'UNE CUISINE AU SEIN D'UNE CRECHE DE LA VILLE DE COLOMIERS CONCLU AVEC LA SOCIETE EHBI – 41 CHEMIN DES PALANQUES SUD – 31120 PORTET SUR GARONNE. LOT 1 : GROS ŒUVRE, POUR UN MONTANT DE 8 850,00 € H.T. PLOMBERIE VENTILATION, POUR UN MONTANT DE 17 500,00 € H.T. ETANCHEITE, POUR UN MONTANT DE 1 900,00 € H.T. MARCHE NOTIFIE LE 29/11/18.
2. TRAVAUX DE REALISATION D'UNE CUISINE AU SEIN D'UNE CRECHE DE LA VILLE DE COLOMIERS CONCLU AVEC LA SOCIETE AROTEC – ZAC DE L'ORMIERE – 600 RUE DE L'ORMIERE – 31380 MONTASTRUC LA CONSEILLERE. LOT 2 : ELECTRICITE, POUR UN MONTANT DE 5 824,54 € H.T. MARCHE NOTIFIE LE 29/11/18.
3. TRAVAUX DE REALISATION D'UNE CUISINE AU SEIN D'UNE CRECHE DE LA VILLE DE COLOMIERS CONCLU AVEC LA SOCIETE CERM SOLS – 94 CHEMIN DE LA PEYRETTE – 31170 TOURNEFEUILLE. LOT 5 : REVETEMENT DE SOLS, POUR UN MONTANT DE 6 179,50 € H.T. MARCHE NOTIFIE LE 29/11/18.
4. TRAVAUX DE REALISATION D'UNE CUISINE AU SEIN D'UNE CRECHE DE LA VILLE DE COLOMIERS CONCLU SMAP A TOULOUSE. LOT 6 : SERRURERIE, POUR UN MONTANT DE 7 643,00 € H.T. MARCHE NOTIFIE LE 29/11/18.
5. TRAVAUX DE REALISATION D'UNE CUISINE AU SEIN D'UNE CRECHE DE LA VILLE DE COLOMIERS CONCLU AVEC LA SOCIETE JMJ CUISINES PROFESSIONNELLES – 11 CHEMIN DU BOUDOU – 31140 LAUNAGUET. LOT 7 : CLOISONS ISOTHERMES - MATERIEL DE RESTAURATION, POUR UN MONTANT DE 27 900,00 € H.T. MARCHE NOTIFIE LE 29/11/18.
6. FOURNITURE ET EXTENSION D'UNE CLOTURE EXISTANTE POUR LE GROUPE SCOLAIRE LAMARTINE CONCLU AVEC LA SOCIETE ESPES – ROUTE D'ESPAGNE – RN 20– 31128 PORTET SUR GARONNE CEDEX, POUR UN MONTANT DE 10 417,50 € H.T., NOTIFIE LE 6 DECEMBRE 2018.

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE  
DANS LE CADRE DE LA DELEGATION  
DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL  
CONFORMEMENT A L'ARTICLE  
"L.2122.22" DU CODE GENERAL DES  
COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Ville de Colomiers

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du jeudi 21 février 2019 à 18 H 00**

7. ACQUISITION DE MOBILIER DE RESTAURATION POUR LES ECOLES MATERNELLES DE LA VILLE DE COLOMIERS CONCLU AVEC LA SOCIETE DELAGRAVE – ESPACE LOGNES – 8 RUE STE CLAIRE DEVILLE – 77437 MARNE LA VALLEE CEDEX 2, NOTIFIE LE 29/11/18.
8. ACQUISITION DE MATERIEL PEDAGOGIQUE POUR LES DIFFERENTES STRUCTURES DE LA VILLE DE COLOMIERS CONCLU AVEC LA SOCIETE LACOSTE – ZA TRIASIS – RUE BENJAMIN FRANKLIN – 31140 LAUNAGUET, POUR UN MONTANT COMPRIS ENTRE UN MINIMUM DE 40 000,00 € H.T. ET UN MAXIMUM DE 100 000 € H.T., NOTIFIE LE 29/11/18.
9. ACQUISITION DE SOCLES ROULEURS POUR LE CENTRE DE RESTAURATION MUNICIPAL CONCLU AVEC LA SOCIETE GAMMA WOPLA – 78 RUE DE LA ROYENNE B – 7700 MOUSCRON (BELGIQUE), POUR UN MONTANT DE 2 724,00 € H.T., NOTIFIE LE 25 OCTOBRE 2018.

**7ème Adjoint : Monsieur SARRALIE**

**MARCHES PUBLICS**

1. ACCORD-CADRE POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE ECLAIRAGE PUBLIC INFERIEUR A 36 KVA CONCLU AVEC LES SOCIETES : EDF A TOULOUSE ET TOTAL ENERGIE GAZ A LA GARENNE COLOMBE. L'ACCORD-CADRE, NOTIFIE LES 24 ET 25 OCTOBRE 2018, CONCLU A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019 JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2020, PEUT ETRE RECONDUIT POUR UNE PERIODE SUPPLEMENTAIRE DE 2 ANS, SANS QUE CE DELAI NE PUISSE EXCEDER LE 31 DECEMBRE 2022.
2. MARCHE SUBSEQUENT N°1 POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE ECLAIRAGE PUBLIC INFERIEUR A 36 KVA CONCLU AVEC LA SOCIETE ELECTRICITE DE FRANCE A TOULOUSE. LA PROPOSITION RETENUE EST LA VARIANTE ARENH. LE MARCHE SUBSEQUENT, CONCLU A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019 JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2020, PEUT ETRE RECONDUIT POUR UNE PERIODE SUPPLEMENTAIRE DE 2 ANS, SANS QUE CE DELAI NE PUISSE EXCEDER LE 31 DECEMBRE 2022. L'ACCORD-CADRE EST NOTIFIE LE 28/11/18.
3. RENOVATION DES PORTES DU DEPOSITOIRE AU CIMETIERE DU VILLAGE CONCLU AVEC LA SOCIETE MENUISERIE TOULOUSAINNE – 17 CHEMIN DE L'ECHUT – BP 60076 – 31772 COLOMIERS CEDEX, POUR UN MONTANT DE 4 914,00 € H.T., NOTIFIE LE 23 NOVEMBRE 2018.
4. ACQUISITION MAXXI PORTER PIAGGIO POUR LE CIMETIERE CONCLU AVEC LA SOCIETE BARRIAC GROUPE MARTY – 202 AVENUE D'ALBI – RN 112 – 81103 CASTRES CEDEX, POUR UN MONTANT DE 23 940,00 € H.T., NOTIFIE LE 10 OCTOBRE 2018.
5. RENOVATION DE LA TOITURE DU LOCAL MATERIEL AU VIEUX CIMETIERE CONCLU AVEC LA SOCIETE CHASAGRANDE – 2 BIS MARCEL DORET – 31700 BLAGNAC, POUR UN MONTANT DE 4 727,27 € H.T., NOTIFIE LE 23 NOVEMBRE 2018.
6. RENOVATION DE L'INTERIEUR DU LOCAL MAISON DES INITIATIVES CITOYENNES CONCLU AVEC LA SOCIETE LS – 3 ALLEE DE LA RHUNE – 31770 COLOMIERS, POUR UN MONTANT DE 7 028,00 € H.T., NOTIFIE LE 10 OCTOBRE 2018.
7. CABLAGE ET EFFACEMENT DES RESEAUX FRANCE TELECOM EMBAX/BLANQUETTE CONCLU AVEC LA SOCIETE ETE RESEAUX – 7 CHEMIN DES SILOS 31100 TOULOUSE, POUR UN MONTANT DE 9 950,00 € H.T., NOTIFIE LE 25 OCTOBRE 2018.



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du jeudi 21 février 2019 à 18 H 00**

8. REPARATION DE LA VOUTE ECLAIRANTE DE L'ATELIER PROPLETE AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL CONCLU AVEC LA SOCIETE EUROTIP – 285 ROUTE DE POMPIGNAN – 82170 POMPIGNAN, POUR UN MONTANT DE 3 688,00 € H.T., NOTIFIE LE 23 NOVEMBRE 2018.
9. ACQUISITION D'UNE NACELLE ELEVATRICE CONCLU AVEC LA SOCIETE GUIMA SUD-OUEST – 277 CHEMIN DE BORDEVIEILLE – 31790 SAINT SAUVEUR, POUR UN MONTANT DE 58 500,00 € H.T., NOTIFIE LE 29/11/18.
10. ACQUISITION D'UN AUTOCAR SCOLAIRE CONCLU AVEC LA SOCIETE S.A.S. TEL AUTOCARS TESTE – ZONE INDUSTRIELLE – BP 25 – 31290 VILLEFRANCHE-LAURAGAIS, POUR UN MONTANT DE 95 000,00 € H.T., NOTIFIE LE 11/10/18.
11. CREATION DE VESTIAIRES AU -1 DE L'HOTEL DE VILLE CONCLU AVEC LA SOCIETE LS – 3 ALLEE DE LA RHUNE – 31770 COLOMIERS, POUR UN MONTANT DE 10 855,27 € T.T.C., NOTIFIE LE 23 NOVEMBRE 2018.
12. REPARATION DE LA PORTE D'ACCES DU PERSONNEL CONCLU AVEC LA SOCIETE MV MIROITERIE ET SERRURERIE – 32 AVENUE ETIENNES BILLIERE – 31300 TOULOUSE, POUR UN MONTANT DE 5 765,00 € H.T., NOTIFIE LE 11 OCTOBRE 2018.

**9e Adjoint : Monsieur VATAN**

1. SIGNATURE D'UN CONTRAT DE COMMANDE AVEC LA COMPAGNIE "LE POULPE DE LAVE" POUR LA DIRECTION ARTISTIQUE DU SPECTACLE "LA NUIT DES CONSERVATOIRE", MIS EN SCENE PAR MONSIEUR STANISLAS NETTER, REUNISSANT LES ELEVES DES CLASSES ET ATELIERS DU CONSERVATOIRE, LE VENDREDI 25 JANVIER 2019 A 19H A LA SALLE GASCOGNE DE COLOMIERS POUR UN MONTANT DE 1900.00€ TTC (700.00€ PREVU AU BUDGET 2018 ET 1200.00€ PREVU AU BUDGET 2019).
2. AIDE FINANCIERE DE 24.000.00€ (VINGT-QUATRE MILLE EUROS) AUPRES DU CONSEIL REGIONAL OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE, AU TITRE DE L'AIDE AUX CENTRE D'ART CONTEMPORAIN, POUR DES ACTIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES PORTEES PAR LE PAVILLON BLANC HENRI MOLINA MEDIATHEQUE / CENTRE D'ART DE COLOMIERS, DONT LE COUT GLOBAL EST ESTIME, POUR 2019, A 321.000.00€ (TROIS CENT VINGT-UN MILLE EUROS).
3. CONTRAT DE CESSION DE DROITS AVEC RACHID BENZZINE POUR UNE RENCONTRE LITTERAIRE AUTOUR DE LETTRES A NOUR
4. SOLLICITER UNE AIDE FINANCIERE DE 15.000.00€ (QUINZE MILLE EUROS) AUPRES DE LA DRAC OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE, AU TITRE DE L'AIDE DU PROJET DE RESIDENCE DE QUARTIER AUX FENASSIERS, POUR L'ANNEE 2019 PORTEES PAR LE PAVILLON BLANC HENRI MOLINA MEDIATHEQUE / CENTRE D'ART DE COLOMIERS, DONT LE COUT GLOBAL EST ESTIME, POUR 2019, A 47.000.00€ (QUARANTE SEPT MILLES EUROS).
5. DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE IL EST DECIDE DE SIGNER UN CONTRAT DE CESSION DE DROIT AVEC LA CIE LUCAMOROS POUR L'ORGANISATION DU SPECTACLE "A COMME TAUREAU" LES 7 ET 8 DECEMBRE 2018 A L'AUDITORIUM JEAN CAYROU POUR UN MONTANT TOTAL DE 5 238.71€ TTC.

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du jeudi 21 février 2019 à 18 H 00**

**Conseiller : Monsieur VERNIOL**

**MARCHES PUBLICS**

1. AVENANT N°1 A LA LOCATION ET L'ENTRETIEN DU LINGE PROFESSIONNEL POUR LE CENTRE DE RESTAURATION MUNICIPAL CONCLU AVEC LA SOCIETE ANETT CINQ – ZI SUD – 31330 GRENADE. L'AVENANT, NOTIFIE LE 23 OCTOBRE 2018, PORTE SUR L'AJOUT DE REFERENCES AU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES DU MARCHE SUITE AU BESOIN D'ENTRETIEN DES VETEMENTS HAUTE VISIBILITE DU SERVICE ESPACE PUBLIC.
2. SOUSCRIPTION DES CONTRATS D'ASSURANCES-GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE DE COLOMIERS/CCAS COLOMIERS CONCLU AVEC LA SMACL A NIORT LOT N°1 : RISQUES AUTOMOBILES – FLOTTE (FLOTTE TARIFICATION 1 + MISSION COLLABORATEURS) ; LOT N°2 : RISQUES AUTOMOBILES - BUS ; LOT N°3 : RISQUES DE DOMMAGES AUX BIENS (TARIFICATION 2) ; LOT N°5 : RISQUES DE RESPONSABILITES. LE MARCHE EST CONCLU POUR UNE DUREE DE 5 ANS ET SE TERMINERA LE 31 DECEMBRE 2023. NOTIFIE LE 10/10/18.
3. SOUSCRIPTION DES CONTRATS D'ASSURANCES-GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE DE COLOMIERS/CCAS COLOMIERS - LOT N°4 : TOUS RISQUES EXPOSITIONS (PRIME PREVISIONNELLE ANNUELLE IRREDUCTIBLE) CONCLU AVEC GRAS SAVOYE – IMMEUBLE QUAI 33 – 33/34 QUAI DE DION BOUTON – CS 70001 – 92814 PUTEAUX CEDEX. LE MARCHE, NOTIFIE LE 16/10/18, EST CONCLU POUR UNE DUREE DE 5 ANS ET SE TERMINERA LE 31 DECEMBRE 2023.
4. SOUSCRIPTION DES CONTRATS D'ASSURANCES-GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE DE COLOMIERS/CCAS COLOMIERS - LOT N°6 : PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS, DES ELUS ET DES ADMINISTRATEURS (SOLUTION DE BASE) CONCLU AVEC LA SOCIETE ASSURANCES PILLIOT – 19 RUE DE SAINT-MARTIN – 62120 AIRE SUR LA LYS. LE MARCHE, NOTIFIE LE 16/10/18, EST CONCLU POUR UNE DUREE DE 5 ANS ET SE TERMINERA LE 31 DECEMBRE 2023.
5. ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE RENOVATION ECOLE ELEMENTAIRE LAMARTINE CONCLU AVEC LA SMACL ASSURANCES – 141 AVENUE SALVADOR ALLENDE – 79031 NIORT, POUR UN MONTANT DE 36 144,06 € T.T.C. LE PRESENT MARCHE, NOTIFIE LE 10/10/18, S'APPLIQUERA AU CONTRAT " DOMMAGES OUVRAGE " POUR UNE DUREE DE 10 ANS A COMPTER DE LA DATE DE RECEPTION DES TRAVAUX.
6. MISE A DISPOSITION D'UN MODULE SUPPLEMENTAIRE, SAM + DANS LE CADRE DE LA DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS CONCLU AVEC LA SOCIETE AGYSOFT SAS - PARC EUROMEDECINE II - 560 RUE LOUIS PASTEUR - 34790 GRABELS, POUR UN MONTANT DE 327.60 € T.T.C., NOTIFIE LE 13 NOVEMBRE 2018.
7. REMPLACEMENT DU SYSTEME DE SECURISATION DES POSTES PUBLICS DU PAVILLON BLANC MEDIATHEQUE-CENTRE D'ART CONTEMPORAIN CONCLU AVEC LA SOCIETE NOVATICE TECHNOLOGIES – 9 RUE GUSTAVE EIFFEL 76230 BOIS GUILLAUME, POUR UN MONTANT DE 6 300,00 € H.T., NOTIFIE LE 10 OCTOBRE 2018.

## 1 - DECISIONS DU MAIRE

---

Ville de Colomiers CONSEIL MUNICIPAL du 21 février 2019	RAPPORTEUR
	<u>Madame TRAVAL-MICHELET</u>

### Débats et Vote

**Madame TRAVAL-MICHELET** : Nous allons maintenant démarrer les points à l'ordre du jour avec comme habituellement les décisions du Maire. Est-ce que vous avez des questions sur certaines d'entre elles ? Oui, Monsieur KECHIDI.

**Monsieur KECHIDI** : La décision n° 9 dans la rubrique de Monsieur SARRALIE, acquisition d'une nacelle élévatrice conclue avec la société Guima Sud-Ouest pour un montant de 58 500 € HT. Je me rappelle qu'il y a quelque temps, on a eu une discussion sur la vente d'une nacelle. Je voudrais savoir s'il y a un lien entre la vente d'une nacelle il y a quelque temps... On avait du reste contesté. On avait estimé que le prix de vente était plutôt faible – et là on se retrouve avec l'achat d'une nacelle pour 58 500 €. C'est juste pour voir s'il y a un lien entre les deux transactions.

**Madame TRAVAL-MICHELET** : Alors, je ne sais pas s'il y a un lien, mais Monsieur SARRALIE va nous dire les circonstances et les justificatifs qui ont conduit et qui conduisent pour les besoins de nos services à l'acquisition de cette nacelle. Et puis le cas échéant, on vous répondra. On note votre question sur le lien avec une éventuelle vente précédente.

**Monsieur SARRALIE** : En fin de compte, Madame le Maire, l'ancienne nacelle qu'on avait, elle avait tellement de problèmes qu'il fallait effectuer des réparations mécaniques qui revenaient très cher. Donc, on a revendu cette nacelle à hauteur de 16 500 € et on a acheté celle-ci qui est de meilleure qualité pour que l'on puisse travailler comme il faut sur la Ville.

**Monsieur JIMENA** : Oui, je pense qu'à ce sujet, ça serait bien de regarder les justifications qui avaient été présentées pour la vente de cette nacelle et comme vient de le dire Monsieur KECHIDI, nous avons convenu, en tout cas nous, notre étonnement, c'était que ça avait été vendu autour de 13 000 € et que c'était en deçà du marché. Mais la justification qui était la vôtre, c'était de dire qu'en fait, il valait mieux faire travailler via des prestations de service des entreprises pour les camions avec nacelle et notre étonnement, c'est qu'aujourd'hui, vous nous dites que la vente de la nacelle à 13 000 € se justifiait parce qu'il y a des problèmes mécaniques. Or, encore une fois, vous disiez qu'il était préférable, eu égard au coût de la nacelle, de faire appel à des entreprises extérieures. Et là, on se retrouve quand même avec une nacelle à un certain prix.

**Monsieur SARRALIE** : Oui, enfin il y avait un problème de stabilité hydraulique et c'est vrai qu'on avait justifié pour voir si en faisant externaliser les besoins, mais on s'aperçoit que l'un dans l'autre, ça nous revient plus cher de le faire externaliser que de prendre une nacelle à ce prix-là.

**Monsieur JIMENA** : d'accord.

**Madame TRAVAL-MICHELET** : Ça vous sera confirmé. On fera une petite note plus détaillée pour confirmer ces points ou les étayer, le cas échéant.

**Madame TRAVAL-MICHELET** met aux voix ce dossier.

L'Assemblée consultée, prend acte de l'information.

VILLE DE COLOMIERS  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du jeudi 21 février 2019 à 18 H 00

**II - FINANCES**

---

Ville de Colomiers  
**Projet de Délibération**

---

**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 21 février 2019

---

**2 - BUDGET PRIMITIF 2019 : BUDGET PRINCIPAL**

---

Rapporteur : Monsieur BRIANÇON

**2019-DB-0002**

Le vote du Budget Primitif (B.P.) constitue un acte majeur du Conseil Municipal.

Il constitue un acte politique fort, traduisant les priorités de l'équipe municipale.

C'est également un document de prévision budgétaire, permettant aux services de mettre en œuvre ces priorités.

Le Débat d'Orientations Budgétaires, qui a eu lieu le 17 décembre 2018, a permis d'éclairer le Conseil Municipal sur la stratégie financière du mandat.

Avant de rentrer dans les éléments plus précis du rapport de présentation, l'équilibre général du B.P. 2019 s'établit à 85 629 460 €, comme suit :

	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
<b>Section de fonctionnement</b>		
<b>Opérations réelles</b>	<b>62 073 020</b>	<b>65 074 490</b>
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>3 450 470</i>	<i>449 000</i>
<b>Total Section de fonctionnement</b>	<b>65 523 490</b>	<b>65 523 490</b>
<b>Section d'investissement</b>		
<b>Opérations réelles</b>	<b>17 431 970</b>	<b>14 430 500</b>
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>449 000</i>	<i>3 450 470</i>
<i>Opérations d'ordre de section à section</i>	<i>2 225 000</i>	<i>2 225 000</i>
<b>Total Section d'investissement</b>	<b>20 105 970</b>	<b>20 105 970</b>
<b>TOTAL GENERAL BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>85 629 460</b>	<b>85 629 460</b>

Le B.P. 2019 est voté par nature et par chapitre, des précisions sur les différents crédits ouverts dans ce budget sont apportées dans le rapport de présentation ainsi que dans le document comptable et budgétaire ci-joint.

**Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :**

- de rappeler que le Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) a eu lieu le 17 décembre 2018 ;
- d'approuver le BUDGET PRIMITIF 2019 du budget principal dont le Rapport de présentation et le document comptable et budgétaire, est annexé à la présente délibération;
- de dire que le BUDGET PRINCIPAL est voté par nature et par chapitre ;
- de donner mandat à Madame Le Maire ou à défaut à son représentant, afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

## 2 - BUDGET PRIMITIF 2019 : BUDGET PRINCIPAL

Ville de Colomiers CONSEIL MUNICIPAL du 21 février 2019	RAPPORTEUR
	<u>Monsieur BRIANÇON</u>

### Débats et Vote

**Madame TRAVAL-MICHELET** : On passe donc au chapitre des finances avec, en suite du Débat d'Orientations Budgétaires, la présentation du Budget Primitif 2019. Monsieur BRIANÇON.

**Monsieur BRIANÇON** : Madame le Maire, mes chers collègues. On va démarrer la présentation de ce Budget Primitif 2019. Vous avez dû avoir le document dans les mains. Je voudrais en démarrant remercier les services pour la clarté de ce document qui a été modifié par rapport aux années précédentes et qui pour moi a été beaucoup plus pédagogique que les fois précédentes et qui permet de bien comprendre l'équilibre du budget. Donc, ce Budget Primitif répond aux orientations qui ont été présentées et débattues lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 17 décembre 2018. Il répond à un double objectif : la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et notamment un point important la maîtrise de la masse salariale et garantir un niveau d'épargne qui se situe à 3 millions d'euros. Il permet également de garantir la pérennité des équilibres financiers avec un endettement mesuré en conformité avec l'engagement de stabilisation du stock de la dette sur le mandat.

Je vais donc détailler les dépenses et les recettes de ce budget, dont vous allez avoir un aperçu synthétique que vous avez dans le document, qui montre bien la partie fonctionnement et investissement, dépenses et recettes. Et donc on va détailler l'ensemble de ces chiffres.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement qui sont évaluées à 62 M€, soit une légère augmentation de 0,45 %, qui est principalement liée à l'effet des annonces du Gouvernement sur la reprise du protocole relatif au Parcours Professionnels des Carrières et Rémunérations (PPCR) et de l'impact en année pleine du redimensionnement du service de Police Municipale. Donc, le point principal des dépenses de fonctionnement sont les dépenses en Ressources Humaines. Le montant consacré aux dépenses en matière de Ressources Humaines évolue de 43,6 M€ qui était présenté au Budget Primitif 2018 à 43,8 M€ au Budget Primitif 2019, soit une évolution de 0,47 %. Cette évolution intègre donc l'impact, comme je le disais précédemment, en année pleine des recrutements de policiers municipaux suite au redimensionnement du service et qui a été initié en 2018, la reprise de la mise en œuvre du PPCR annoncé par le Gouvernement après, je le rappelle, une année de gel du dispositif en 2018, la prise en compte des effets du glissement vieillesse-technicité lié aux avancements de grade et au cadencement unique et les effets de la réorganisation des missions et fonctions au sein du service éducation et notamment la dissociation des profils de directrices-directeurs dans l'ALAE et ALSH et la poursuite de la démarche de déprécarisation que vous aviez engagée, Madame le Maire, en 2018. Les effets importants engagés depuis 2014 en matière de maîtrise des dépenses des Ressources Humaines qui ont porté leurs fruits en 2018 seront poursuivis en 2019. Ils se traduiront notamment pour 2019 par le maintien des efforts en matière de prévention de l'absentéisme, un pilotage au plus fin des besoins de remplacement et à la poursuite à la fois de l'ensemble des dispositifs d'accompagnement Ressources Humaines et des Contrats de Gestion mis en œuvre au niveau de chaque direction. Vous avez dans le document, comme à l'écran je pense, une évolution des charges de personnel depuis le CA 2014 et donc le CA 2018 et le BP 2019 où on voit que c'est le même chiffre entre le CA 2017 et le BP 2019.

Le deuxième point, ce sont les charges de gestion courante. Donc, ces charges à caractère général évoluent de 1,30 % par rapport au BP 2018. Cette évolution intègre donc les augmentations de tarifs attendues comme chaque année en matière de fluides, de denrées et de contrats de maintenance et prend en compte la modification apportée au mode de conditionnement des repas produits par le Centre de Restauration Municipale. Je ne vous rappelle pas la volonté de Madame le Maire d'utiliser des barquettes biodégradables au lieu des barquettes en plastique, ce qui a un coût pour la collectivité de 100 000 €. Par ailleurs, les efforts de gestion et d'optimisation engagés seront poursuivis et attentivement accompagnés en 2019. Notamment à ce titre, la négociation menée fin 2018 dans le cadre de nouveaux marchés d'assurance de la collectivité nous a permis, pour la même couverture, une optimisation de plus de 30 000 € des primes d'assurance. Cette recherche d'optimisation et de performance de l'achat est menée lors de chaque procédure de consultation et Monsieur le Président de la CAO qui est là-bas peut en attester. Vous avez les différentes répartitions des charges de gestion, dont les postes principaux de dépenses en matière de charges de gestion courante sont consacrés à hauteur sensiblement équivalente aux charges de fluides pour à peu près 2,85 M€, aux contrats de maintenance 2,94 M€ et aux charges liées à l'activité 3,4 M€. Viennent après l'alimentation et autres charges de gestion pour à peu près 1,5 M€ chacune. Vous avez un graphique en suivant qui vous montre le pourcentage de la composition de ces 12,3 M€ de charges. Je ne sais pas si vous l'avez à l'écran, mais vous l'avez dans le document.

La troisième partie des dépenses de fonctionnement sont les subventions et participations. Le montant des subventions aux associations que nous avons inscrit au Budget Primitif 2019 s'élève à 2,81 M€, soit un niveau stable par rapport à 2018, toujours en cohérence avec notre volonté de soutien et d'accompagnement des projets des associations que nous avons réaffirmée lors du Débat d'Orientations Budgétaires. Vous avez à l'écran, il ne se voit pas trop, une répartition des subventions, donc 1,63 M€ de subventions au Centre Communal d'Action Sociale, les subventions aux associations donc pour 2,81 M€, la part du SDEHG de 390 000 € et autres subventions ou participations versées pour 380 000 €. À noter que la subvention versée au CCAS est identique à celle du budget primitif 2018. Ces subventions et participations intègrent notamment, dans le cadre du CCAS, la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> trimestre 2019 du nouveau service Colombus destiné à nos seniors de plus de 65 ans et donc permet la mise en œuvre des priorités politiques exposées lors du vote du budget principal du CCAS en matière d'accompagnement social, de maintien des personnes âgées et de prise en charge de la dépendance de nos aînés dans la résidence Émeraude Anne Laffont.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, on observe une légère augmentation de 0,61 % passant de 64 677 000 € du BP 2018 à 65 074 490 € au BP 2019. La composition des produits de gestion s'élève comme chaque année avec les impôts et taxes, dotations aux subventions, participations, autres produits, le produit des services et domaines et ventes diverses. Vous l'avez sous forme de barres graphes à l'écran où on voit que la recette la plus importante est le retour de Toulouse Métropole qui reste à stable à 29,54 M€, suit après la fiscalité, les dotations et participations, les tarifs et refacturations et autres pour 3,5 M€. Donc, on va détailler ces produits. Les retours de Toulouse Métropole, comme je le disais, sont de 29 065 000 € à un niveau stable par rapport au BP 2018. La dotation de solidarité communautaire passe, elle, de 460 000 € à 470 000 €, 460 000 € qui était le niveau du BP 2018. Les dotations et participations, donc le montant attendu de la dotation générale de fonctionnement s'élève à 1 855 000 €, soit à nouveau, il faut le constater, une baisse importante par rapport au montant du BP 2018 qui s'établissait à 2 200 000 €. À ce montant devrait venir s'ajouter la dotation de solidarité urbaine valorisée à hauteur de 602 000 € et 702 300 € au titre des compensations fiscales. Ces compensations correspondent au montant alloué annuellement par l'État à la collectivité pour compenser la perte de produits résultante d'exonérations décidées par l'État tels que l'abattement de 30 % pour le contrat de ville, les exonérations de constructions neuves longue durée, l'abattement sur les terrains agricoles ou encore la mesure en faveur des personnes de condition modeste, soit 52 300 € au titre de compensations d'exonérations foncières et 650 000 € au titre de compensations d'exonérations de la taxe d'habitation. Vous avez à l'écran un graphique qui est très parlant sur l'évolution de la DGF, où on voit qu'il ne cesse de baisser depuis quasiment le CA 2012. Les participations de la CAF devraient quant à elles rester à un niveau stable en 2019 par rapport au budget prévisionnel 2018, à savoir 5 063 140 €, donc une augmentation d'à peu près 90 000 €. À noter que l'année 2019 sera marquée par la mise en œuvre de la convention territoriale globale. Cette convention de partenariat qui sera



signée avec la CAF déterminera les objectifs, le plan d'action sur le territoire et les engagements financiers sur une période pluriannuelle de quatre ans, ce qui est quand même un changement important. Viennent ensuite les produits de la fiscalité, dont le montant global s'établit à 16 479 600 €, soit une légère progression par rapport au Budget Primitif 2018, notamment sous l'effet d'une dynamique d'évolution des bases nettes d'imposition. Je vous rappelle que les taux de la Commune n'ont pas bougé depuis 2016. Près de 300 000 € sont liés uniquement à la revalorisation des bases fiscales décidée annuellement par l'État. Vous avez la ventilation à l'écran et dans vos documents du produit fiscal 2019 entre le foncier non bâti, la taxe d'habitation et le foncier bâti. Vous constaterez quand même que la taxe d'habitation est un montant de 5,3 M€ et donc il faudra faire attention quand le Gouvernement prendra sa décision de la supprimer. La ventilation des produits ménages et des entreprises s'établit, comme le schéma qui est en dessous, 38 % pour les entreprises et 62 % pour les ménages. À noter que depuis 2017 et la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels, les locaux commerciaux sont évalués à partir d'une nouvelle méthode de calcul définie par le ministère des Finances qui tient compte, entre autres, de la surface du local et de sa situation géographique. Pour que l'impact sur le contribuable reste modéré, les effets induits par la variation sont lissés sur dix ans. Je pense que le schéma suivant, c'est l'évolution pluriannuelle des produits fiscaux pour la commune et donc vous voyez la répartition et l'évolution.

Viennent ensuite les produits issus des tarifications et refacturations. Donc, le BP 2019 a été construit sur une hypothèse de stabilité des produits et des services municipaux, dont la ventilation s'établit comme suit dans le camembert que vous avez à l'écran ou sur vos documents. En ce qui concerne l'Espace Nautique Jean Vauchère, 28 % des produits et des tarifs. Pour le périscolaire, 32 %, 1,73 M€. Les crèches, 980 000 €, 18 %. Les divers services aux familles, 400 000 € pour 8 %. La culture, 11 % et autres pour 3 %. Au titre des activités périscolaires, il faut noter que 1 333 élèves sont attendus en ALAE et en maternelle, soit 91 % des effectifs de maternelle. 2 202 sont attendus en élémentaire, soit 97 % des effectifs. Pour l'ENJV, l'année 2018 a enregistré 394 121 entrées. Donc, nous avons intégré au BP 2019 le même niveau de fréquentation. S'agissant du cinéma, la fréquentation est estimée à 53 300 entrées au regard de la fréquentation 2018, en cohérence avec la tendance nationale qui subit un léger recul de 5 %. Le Pavillon Blanc, quant à lui, verra son activité se stabiliser avec plus de 142 000 entrées et un volume d'emprunt de près de 300 000 documents par an. Enfin, le Conservatoire devrait encore accueillir cette année plus de 1 000 élèves. Et donc les produits des tarifications et refacturations sont basés sur ces hypothèses. Vous avez la répartition des produits scolaires entre la gratuité, les cantines scolaires et le montant de la gratuité. Les produits de restauration scolaire représentent un montant de 1 143 000 €. La part consacrée à la gratuité, bien évidemment en lien avec le budget du CCAS, permettra à 640 élèves en moyenne de bénéficier de la gratuité et 710 élèves de la semi-gratuité. Donc, les refacturations prises en compte dans le cadre de la construction du budget primitif, à peu près 1 300 000 €, restent inchangées par rapport au BP 2018.

Les autres produits qui concernent les droits de mutation sont évalués à 1,4 M€ en cohérence avec la dynamique qui est constatée depuis de nombreuses années. Vous avez le schéma de répartition à l'écran de l'évolution des droits de mutation. Le produit attendu au titre de la TLPE, la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure qui devrait se situer à 450 000 €, soit un niveau stable par rapport à l'année dernière. Il faut rappeler que pour l'exonération des redevances, les surfaces sont inférieures à 12 m<sup>2</sup> sont écartées de la TLPE, soit 75 % des commerçants et artisans de la ville.

Donc, au regard de ces différents ensembles, l'épargne brute s'établit à 3 M€ et vous avez le schéma. Au regard des efforts de gestion de l'équipe municipale l'épargne réalisée annuellement a été systématiquement supérieure au 3 M€ fixés dans la stratégie financière qui avait été établie pour 2014-2020. Voilà en ce qui concerne la partie de fonctionnement.

Sur la partie investissement, on va retrouver également les dépenses et les recettes. Donc en 2019, le montant projeté des dépenses d'investissement s'élèvera à 11,7 M€. Les principales opérations porteront cette année encore sur l'axe éducation avec un montant global de 5,5 M€ pour cet axe, notamment la rénovation de l'école élémentaire Lamartine et le projet de construction de l'école élémentaire Simone Veil. L'année 2019 verra également l'achèvement du projet de déploiement des installations de vidéoprotection sur la ville de Colomiers à une hauteur de 200 000 €.

S'agissant du patrimoine immobilier de la collectivité, outre l'entretien courant et les opérations de maintenance qu'il faut bien réaliser et qui s'élèvent à 1,4 M€, ceci permettant de garantir la pérennité et la bonne gestion des installations. La mise aux normes en matière d'accessibilité des bâtiments, dossier suivi par ma collègue Thérèse MOIZAN sera poursuivie pour 800 000 € conformément au plan pluriannuel qui a été établi. Des travaux plus spécifiques liés à des opérations de maintenance lourdes ou de rénovation seront également conduits au cours de l'année pour un montant global de 1 M€, avec notamment la rénovation du terrain synthétique de Capitany, la construction de sanitaires pour le boulodrome, la rénovation d'aires de jeu. Ceux-ci ne sont que des exemples. Vous avez le graphique des investissements pour la réalisation du PPI 2014-2020. Et donc au regard des projections d'investissements, 89 % du plan pluriannuel d'investissement du mandat sera réalisé fin 2019, comme vous l'avez à l'écran avec la répartition budgétaire de chaque année.

En termes de recettes d'investissement, les recettes attendues pour 2019 s'établissent comme suit : 1,1 M€ au titre du fonds de compensation de la taxe de valeur ajoutée, 319 500 € de subvention accordée par la CAF, la Caisse d'Allocations Familiales, au titre du projet de la crèche Paul Bert, 400 000 € de subvention de la part du Conseil Départemental au titre du contrat de territoire – et je salue l'action de notre conseiller départemental Arnaud SIMION – soit en 2019, deux projets subventionnés, la rénovation du groupe scolaire Lamartine et les travaux de rénovation de l'ENJV, de l'Espace Nautique Jean Vauchère, et 1 128 000 € au titre des produits de cession d'immobilisations liés notamment aux opérations d'échange foncier avec Oppidéa sur la ZAC des Ramassiers, conformes à la délibération du 17 décembre 2018. Au regard de ces éléments, la prévision d'emprunt d'équilibre se monte à 6 780 000 €. Voilà, Madame le Maire, en ce qui concerne les différents budgets primitifs. Je peux poursuivre sur l'endettement.

Pour l'endettement, au 31/12/2018, la Ville comptabilise cinq emprunts, dont un emprunt nouveau mobilisé courant 2018 à hauteur de 1 500 000 € pour une durée de 15 ans. Pour mémoire, le montant initial prévu lors du Budget Primitif était de 4,4 M€. Tous ces emprunts sont classés en 1A dans la charte de bonne conduite, soit les produits les moins risqués. L'encours de dette au 31/12/2018 s'élevait à 11 780 980,87 €, soit une évolution de 5 %. Un emprunt de 2 M€ a été souscrit à taux variable au titre du financement des restes à réaliser du CA 2018 et sera mobilisé, lui, en 2019. Par conséquent, l'encours de dette prévu au 31/12/2019, compte tenu de la prévision de réalisation du plan pluriannuel d'investissement et du remboursement du capital restant dû reste conforme au plafond d'encours sur le mandat et vous avez le profil d'extension de la dette dans votre document, ainsi que le graphique d'encours de dette et un schéma qui vous indique la répartition par prêteur, avec les différents prêts engagés et les différents pourcentages de ces prêts ainsi que les prêts qui sont à taux variable ou à taux fixe. Il faut noter que la souscription à taux variable de l'emprunt de 2 M€ au titre des restes à réaliser du CA 2018 a permis notamment un rééquilibrage entre taux fixe et taux variable, conformément aux orientations présentées lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

**Madame TRAVAL-MICHELET met aux voix ce dossier.**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à la majorité, 25 votes «pour», huit votes «contre» (MME AMAR, M. LABORDE, M. FURY, M. LAURIER, M. REFALO, M. JIMENA, M. KECHIDI, M. CUARTERO ) et de cinq «abstentions» (MME BERTRAND, MME BERRY-SEVENNES, M. KACZMAREK , MME BOUBIDI a donné pouvoir à MME BERRY-SEVENNES, MME SIBRAC a donné pouvoir à M. KACZMAREK).

---

Ville de Colomiers  
**Projet de Délibération**

---

**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 21 février 2019

---

**3 - BUDGET PRIMITIF 2019 : BUDGET ANNEXE RESTAURANT ADMINISTRATIF**

---

Rapporteur : Monsieur BRIANÇON

**2019-DB-0003**

Ce budget annexe concerne la gestion du Restaurant Administratif.

Conformément à la réglementation, les inscriptions budgétaires sont inscrites hors taxes et s'élèvent en dépenses et en recettes à 327 400€.

La subvention d'équilibre 2019 s'élève donc à 70 000 €.

**Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :**

- de rappeler que le Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) a eu lieu le 17 décembre 2018 ;
- d'approuver le Budget annexe 2019 du « Restaurant Administratif », tel que présenté dans le document comptable et budgétaire joint ;
- de dire que ce budget est voté par nature et par chapitre ;
- de donner mandat à Madame Le Maire ou à défaut à son représentant, afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente Délibération.

### 3 - BUDGET PRIMITIF 2019 : BUDGET ANNEXE RESTAURANT ADMINISTRATIF

Ville de Colomiers CONSEIL MUNICIPAL du 21 février 2019	RAPPORTEUR
	<u>Monsieur BRIANÇON</u>

#### Débats et Vote

**Monsieur BRIANÇON** : Je vais en profiter, Madame le Maire, pour juste parler rapidement du Budget annexe du Restaurant Administratif, ce qui clôturera ce point. Les inscriptions budgétaires HT s'élèvent en dépenses et en recettes à 327 400 € pour la gestion du Restaurant Administratif et donc la subvention d'équilibre s'élève à 70 000 € pour ce Budget annexe. Voilà, Madame le Maire, mes chers collègues.

**Madame TRAVAL-MICHELET** : Merci beaucoup Monsieur BRIANÇON. Donc, j'appelle les observations ou les questions s'il y en a. Oui, Madame AMAR.

**Madame AMAR** : Bonjour à toutes et tous. Tout d'abord, je tiens à saluer le travail qui a été fait par les services pour réaliser ce rapport de présentation du Budget Primitif 2019, qui est effectivement très clair. Alors néanmoins, je vais voter contre ce Budget et je vais vous expliquer pourquoi. Le budget 2019 s'inscrit dans la philosophie du budget de l'année dernière, avec une poursuite des dépenses de fonctionnement portée par une augmentation de la masse salariale et en parallèle, une stagnation de la subvention du Centre Communal d'Action Sociale qui est, et nous le savons tous, un vecteur majeur de la solidarité, notamment pour l'aide aux personnes âgées, pour la prévention de la dépendance, pour permettre aux personnes âgées de rester chez elles ou d'être hébergées en EHPAD. Et enfin, les investissements me paraissent non proportionnés aux attentes légitimes des Colomérins, notamment en termes d'attractivité de la Ville pour les étudiants et pour attirer les emplois sur la Commune.

Vous l'avez compris, ce Budget correspond à une gestion sans politique réelle ni pour accroître la solidarité pour les plus précaires dans la Ville ni pour attirer les emplois sur la commune. Je voterai donc contre ce budget. Je vous remercie.

**Madame TRAVAL-MICHELET** : Monsieur LABORDE.

**Monsieur LABORDE** : Mes chers collègues, bonsoir. Merci pour cette présentation de Monsieur Philippe BRIANÇON sur le Budget, merci également aux services d'avoir pu travailler dessus. Quelques remarques effectivement sur ce Budget 2019. D'abord, sur la partie charges. Ce qui est assez surprenant, c'est que malgré le fait que sous contrainte budgétaire nous ayons dû fermer des services publics dans cette commune depuis le début du mandat, malgré également les transferts de compétences qu'il y a eu, je pense notamment aux aires d'accueil des gens du voyage vers la Métropole, malgré aussi les transferts qu'il y a eu à Tisséo pour la fameuse régie de bus, ce n'est quand même pas une paille, ça faisait économiser l'équivalent de 900 000 € à la commune de Colomiers, nous avons des charges de personnel qui continuent d'augmenter. De 2014 au BP 2019 qui nous est présenté, on a une augmentation de 5,5 %. Alors en montant, c'est équivalent de plus de 2,4 M€. Vous avez fait effectivement tout à l'heure un point particulier sur les charges de gestion courante. On salue l'initiative qui est de stabiliser les subventions aux associations. Vous avez été, en début de mandat, là aussi contrainte de les diminuer. C'est une bonne nouvelle, comme l'année dernière, cette stabilisation. Nous pouvons nous en réjouir.

Concernant maintenant la partie recettes, c'est bien les dépenses, on les maîtrise, mais c'est aussi important d'avoir des recettes. Ce qui nous inquiète, c'est que ces recettes qu'on a pu connaître par le passé qui étaient dynamiques – pourquoi ? – parce qu'il y avait un niveau de

constructions sur Colomiers qui était soutenu et on le voit et on va le voir tout à l'heure dans le cadre du PLUi-H, on va avoir une diminution de ces constructions. Pourquoi ? Parce que tout simplement, nous n'avons plus de terrains disponibles sur Colomiers. Les grandes ZAC que nous avons connues, c'est tout simplement terminé. Et qui dit moins de recettes dit également moins de capacité d'épargne. Et l'on voit bien aujourd'hui sur Colomiers que la capacité d'épargne, depuis le début de ce mandat, là aussi sans doute sous le coup des diminutions des aides financières de l'État, vous l'avez rappelé, ne cesse de fondre. C'est ainsi que nous passons, et vous l'avez rappelé, dans le cadre de ce budget d'une capacité d'épargne proche de 7 M€ à une capacité d'épargne de 3,4 M€, alors que nous allons avoir des investissements importants à faire. Je prends l'exemple de l'école Simone Veil, où là aussi force est de constater qu'il va falloir emprunter. Alors, je ne suis pas un dogme de la dette zéro, surtout quand on connaît les conditions financières aujourd'hui qui sont des taux d'intérêt relativement intéressants. Sauf qu'à la différence d'une entreprise ou à la différence d'un particulier, une commune qui a un endettement, non pas proche de zéro, mais relativement maîtrisé, c'est aussi la garantie de ne pas augmenter les impôts locaux. Et aujourd'hui, ce qui nous inquiète et on avait déjà eu l'occasion de l'évoquer dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, c'est la rapidité à laquelle la ville s'est endettée. Effectivement, en 2014 et vous le savez, nous avions un endettement qui était proche de zéro et au 31 décembre 2018, comme vous l'avez rappelé Monsieur BRIANÇON, nous avons aujourd'hui un endettement de 12 M€ dont on sait qu'il va encore se creuser par rapport aux investissements à venir. Je citais encore une fois l'école Simone Veil.

Pour ces raisons d'inquiétude, nous voterons contre ce budget et nous nous abstenons également sur le restaurant administratif. Merci mes chers collègues.

**Madame TRAVAL-MICHELET** : Monsieur REFALO.

**Monsieur REFALO** : Bonsoir. Nous nous joignons aussi aux remerciements qui ont déjà été formulés sur la qualité de présentation des documents. Alors, lors du dernier Conseil Municipal, à l'ordre du jour, il y avait un Débat d'Orientations Budgétaires. Le DOB, comme on dit, mais malheureusement, le DOB n'a pas été un débat. Nous avons eu droit à une succession de monologues de Madame la Maire, de chacune des adjointes et de chacun des adjoints, des interventions des groupes, mais point de débat. Vous n'avez ainsi pas répondu aux interventions que nous avons formulées, aux questions que nous avons posées. C'est quand même une drôle de conception du débat. Et donc ce fut une séquence fort indigeste qui, pour le coup, pouvait s'apparenter à une véritable daube, comme l'avait souligné mon collègue. Un débat, c'est un dialogue, un dialogue où plusieurs personnes d'avis différents présentent des arguments contradictoires afin de faire avancer une idée ou un sujet. Il n'y a pas eu de dialogue. Il y a eu des monologues. Il y a eu des positionnements différents, mais point d'échange d'arguments. C'est ce que j'ai appelé sur mon blog que vous aimez tant lire, la fossilisation du Conseil Municipal. Souffrez donc aujourd'hui, maintenant que nous avons pu entendre et surtout relire vos interventions, souffrez que nous y apportions une réponse politique.

Je commencerai, nous commencerons par la participation citoyenne. Les remarques critiques que nous avons émises il y a plus de trois ans demeurent plus que jamais d'actualité. Le péché originel du plagiat de la charte de la participation citoyenne ne laissait d'ailleurs rien présager de bon. Les conseils de quartier ne sont pas véritablement autonomes. Leur travail est étroitement contrôlé et encadré par les services, donc par vous. Le périmètre de ces conseils de quartier est démesuré et ne correspond pas aux attentes de proximité des habitants. Peu d'habitants y participent. Il n'y a toujours pas, y compris dans ce qui nous est présenté, de budget participatif de prévu et nous ajoutons que les élus de l'opposition ne sont pas invités ni informés des réunions des commissions et les informations transmises sont parcellaires. Alors, même si quelques habitants s'y sont engagés et ont réalisé des actions, les conseils de quartier, en réalité, ne sont qu'un élément dans votre stratégie de communication, mais à l'heure des Gilets Jaunes et de la demande de participation directe, cela ne trompe personne. En matière de démocratie locale, Colomiers a encore tout à inventer.

Sur le plan de la solidarité, on ne peut nier les efforts consentis et nous saluons notamment le travail du CCAS. Mais vous avez fermé le restaurant de la solidarité. Et nous rappelons que vous vous êtes toujours opposée à la mise en place des Restos du Cœur qui aurait pu être complémentaire au travail et à l'action du Secours Populaire, obligeant ainsi de nombreux Columérins

dans le besoin à aller chercher à manger sur d'autres communes. Vous mettez en place un nouveau mode de transport pour les seniors de plus de 65 ans, parce que vous avez enfin compris qu'avec la disparition des bus gratuits et le passage à Tisséo, de nombreuses personnes ne pouvaient se déplacer comme avant. Fort bien. Mais que de temps perdu alors que dès le départ, nous avons alerté sur ce sujet.

Sur la question de la sécurité, un mot résume ce que nous avons à dire sur la sécurité : ce gaspillage de l'argent public. Gaspillage pour les dépenses à la vidéosurveillance dont l'investissement s'élève à 1 M€. « Un pognon de dingue ! » comme dirait l'autre. Ces caméras ont-elles eu un impact sur les trafics de drogue au Val d'Aran et au Vignemale ? Non, aucun. Illusion, vous disiez, lorsque nous propositions en 2014 la création d'une Police Municipale. C'était l'époque où vous ironisiez sur ceux qui, comme nous et d'autres, y étaient favorables. Nous redisons aussi ce que nous avons déjà dit, à savoir que la Police Municipale a besoin de davantage d'indépendance, et ce sur ce point, vous n'avez pas avancé. La sécurité mérite mieux que de l'affichage à travers la vidéosurveillance ou l'armement de la Police. Nous redisons qu'à Colomiers, la prévention et la médiation doivent rester des priorités.

Venons-en à l'école. Vous voulez nous faire croire et faire croire aux Columérins que votre priorité est à l'éducation quand votre priorité en réalité est à la réhabilitation des écoles qui avaient été délaissées sous le mandat précédent. Quant aux écoles que vous construisez, elles le sont toujours avec deux ou trois ans de retard par rapport aux besoins existants. Nous rappelons ici que les écoles sont de la compétence des communes. Il y a donc obligation à couvrir l'ensemble des besoins sans délai. Ce n'est pas une politique volontariste, comme vous essayez de le faire croire. Cependant, si la priorité était réellement à l'éducation ou plus modestement à l'école, votre objectif serait de diminuer le nombre de classes par école. Il manque aujourd'hui au moins deux groupes scolaires sur la Commune pour abaisser significativement le nombre d'élèves par école et donc le nombre de classes. Ce n'est pas votre objectif et c'est une énorme erreur. Car la situation dans les écoles de Colomiers s'est gravement détériorée ces dernières années et nous savons de quoi nous parlons. Ce n'est pas le PEDT, autre instrument de communication politique, qui modifiera structurellement la situation des écoles où les conflits sont légions, où la violence augmente, où le travail en équipe se réduit, où le turn-over continue, où le désir de beaucoup d'enseignants est de quitter la commune tant la situation s'est dégradée. Dans certaines situations, nous sommes proches des critères de la ZEP, mais sans les moyens de la ZEP, donc c'est pire que la ZEP en réalité. Mais vous continuez avec votre autosatisfaction permanente en total décalage avec la réalité du terrain.

Sur la question de l'urbanisme, nous approuvons la rénovation des quartiers déjà engagée ou envisagée, mais nous avons déjà dit que cela ne suffisait pas pour construire le vivre ensemble et sur ce point, c'est le désert. Les mêmes problèmes, absence de mixité, délinquance, dégradation, qui existaient avant la réhabilitation, reviennent inéluctablement après. De plus, nous ne pouvons qu'être inquiets de constater que de nouveaux projets d'urbanisation sont à l'étude, alors que les espaces verts diminuent comme peau de chagrin. Cette ville se déshumanise chaque année un peu plus à cause de cette urbanisation galopante où le moindre centimètre est vendu aux promoteurs. Vous défigurez cette ville à un point que c'est son identité qui est aujourd'hui illisible. Beaucoup de Columérins ne se reconnaissent plus dans cette ville, ont perdu leurs repères. Ce budget accentue encore cette dérive. La modernité, nous l'avons déjà dit, ce n'est pas seulement bâtir et urbaniser, c'est aussi de prendre en compte les ressentis des habitants pour, avec eux, construire une ville plus humaine dans laquelle ils se reconnaissent. Vous n'en prenez pas le chemin.

Le PEDT, comme je l'ai dit, le meilleur des PEDT à Colomiers se heurtera toujours à une contrainte structurelle forte liée à la taille des écoles. La somme d'énergie perdue est colossale du fait du nombre d'élèves par école et du nombre d'adultes dans les ALAE. Mais sur le fond du projet, il manque toujours ce qui devrait être au cœur du cœur du PEDT : la formation, l'éducation et l'apprentissage, la régulation et la gestion positive des conflits, à la non-violence du quotidien, à la communication relationnelle, afin de développer la culture de la non-violence et du respect dans notre ville. J'ajoute que si on peut être impressionné par l'architecture théorique et pratique du PEDT, objectifs, axes stratégiques, ambitions, actions, évaluations – beau travail, Madame VAUCHÈRE – on ne peut que regretter cette tendance à la bureaucratization de la politique éducative qui ne laisse que

peu de marges de manœuvre aux équipes en place, qui sont essentiellement dans un rôle d'exécutant et non pas de concepteur. Ce qui est un handicap à l'efficacité du magnifique PEDT que vous nous avez présenté.

J'en viens maintenant à la culture. Quand on vous écoute, on se demande si parfois vous descendez de votre petit nuage. Quand on vous entend parler au lancement de la saison culturelle, je cite, « de spectacles très beaux, féériques », vous n'avez pas entendu les commentaires dans l'assistance concernant le dernier spectacle de lancement de la saison culturelle. Vous vous vantez de vos actions auprès de la jeunesse, mais combien de jeunes sont exclus de la culture à Colomiers ? Vous parlez, je cite, « de la visibilité de Colomiers dans le monde culturel » et vous dites « Nous avons permis de porter Colomiers à un niveau européen ». Un peu de modestie et d'humilité seraient bienvenues sur un sujet où beaucoup de communes aux alentours, parfois avec moins de moyens, ont une visibilité plus importante et des actions culturelles davantage identifiées. Nous rappelons que nous n'avons toujours pas de salle de spectacle digne de ce nom à Colomiers, que nous n'avons toujours pas de théâtre digne de ce nom.

Sur le plan de l'écologie, vous en êtes encore à défendre un concept vieux de 20 ans, le développement durable, là où il faudrait d'urgence parler de transition écologique. Colomiers n'a pas encore pris le tournant de la transition écologique ni commencé à y réfléchir sérieusement : les nouveaux modes de transport orientés vers l'écomobilité, les actions majeures pour développer notre capacité à l'autosuffisance alimentaire, la préservation de la biodiversité sur un territoire sans chasse, les constructions bioclimatiques, la diminution des protéines animales dans les menus scolaires au profit des protéines végétales.

Ce budget est dans la continuité des précédents. Il ne prépare pas Colomiers aux défis d'aujourd'hui et de demain. Colomiers ne prend pas le chemin de la transition écologique, de la démocratie réellement participative, d'une urbanité qui associe modernité et vivre ensemble, de la sécurité de proximité avec les outils adéquats, des écoles à taille humaine, d'un projet éducatif centré sur la résolution positive des conflits, d'une solidarité intergénérationnelle, des transports écologiques et gratuits pour tous, de la culture qui conjugue ambition et éducation, de la valorisation des compétences et du respect des agents municipaux et enfin d'une ville qui donne toute sa place à l'animal. Le groupe Vivre mieux à Colomiers votera contre ce Budget. Merci de votre écoute.

**Madame TRAVAL-MICHELET** : Rien sur le sport ?

**Monsieur REFALO** : Non, on n'est pas sportif.

**Madame TRAVAL-MICHELET** : D'autres demandes de prise de parole ? Madame BERTRAND.

**Madame BERTRAND** : Oui, bonsoir. J'ai un peu de mal à lire, je suis désolée. Donc nous, nous allons rester en cohérence avec le vote précédent en nous abstenant. Ce budget n'est pas le nôtre. Nous n'y avons pas été associés. Vous avez réalisé ce que vous aviez annoncé. On s'est un petit peu penché sur certains aspects qui ont trait à la transition écologique et non pas au développement durable, pour faire plaisir à nos collègues, donc particulièrement les fluides. Il y a eu des économies substantielles réalisées. Il y a un maintien d'un budget transports pour aider les gens à utiliser les bus, la gestion des espaces verts, les 100 000 € qui permettent de passer aux barquettes biodégradables, la qualité des repas, enfin il y a quand même beaucoup de choses qui nous paraissent positives. C'est juste un petit survol. Après, il est vrai que, comme nos autres collègues, nous sommes un petit peu inquiets du montant des Ressources Humaines et de l'encours de dette, enfin de la dette plutôt, qui a augmenté depuis le début de mandat de façon très substantielle. Mais vous avez donné des explications dont on prend en note. Voilà. Donc, nous nous abstenons.

**Madame TRAVAL-MICHELET** : Merci Madame. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Bien. Donc, merci pour l'ensemble de vos observations qui, encore une fois et une année de plus, n'apportent toujours rien de nouveau. Vous me direz, comme ça, on n'est pas surpris. J'ai enregistré les intentions de vote, notamment de Madame AMAR. Sur deux points essentiellement, est-ce que vous savez, Madame AMAR, de combien est le budget du Centre Communal d'Action Sociale au total ? Quand même ! Parce que vous focalisez votre attention sur la

subvention qui est une subvention d'équilibre. Est-ce que vous connaissez le budget du Centre Communal d'Action Sociale ? Est-ce que vous connaissez, Madame AMAR, le nombre d'emplois sur la commune de Colomiers ? Est-ce que vous connaissez ce chiffre ? Bien ! Donc, le budget du Centre Communal d'Action Sociale...

**Madame AMAR** : Juste pour vous dire que, si ce que nous avons dit n'apporte rien de nouveau, c'est à la hauteur de votre budget.

**Madame TRAVAL-MICHELET** : Je termine. Je ne vous ai pas coupé et je vois que vous n'avez pas de réponse à mes questions qui auraient dû pourtant être importantes pour vous, puisque c'est l'axe de votre position. Le Centre Communal d'Action Sociale consacre un budget de 7 M€ ce qui est un budget extrêmement important. La subvention de 1 600 000 € qui est portée au budget 2019 est une subvention d'équilibre. 7 M€, ce n'est pas rien et c'est certainement un budget important au regard et si on le compare aux communes de même strate et si on le consolide surtout avec toutes les actions qui sont conduites à Colomiers en matière de solidarité et qui sont également portées par le bailleur social Altéal au sein duquel, vous le savez, la ville de Colomiers attache toute son importance.

Pour l'emploi, vous semblez déplorer en effet que nous ne donnions pas assez de résonnance ou de rayonnement pour l'attractivité de l'emploi. Notre collègue, Madame CASALIS, tout à l'heure dans le document d'urbanisme rappellera les grands équilibres de cette commune, avec quand même une part d'aménagement de cette commune qui a permis l'installation d'entreprises de très grande qualité qui ont d'ailleurs porté cette commune et le développement de cette commune et qui ont fait de la ville de Colomiers la deuxième ville de la Haute-Garonne, la 14<sup>e</sup> ville de la Région et qui, à travers aussi le rayonnement de ces grandes entreprises, a permis le développement de tout un champ d'entreprises dans d'autres domaines extrêmement importants. Nous avons à Colomiers 25 000 emplois, ce qui est extrêmement considérable, sauf à considérer et c'est ce que vous auriez dû dire, donc je vais parler pour vous, c'est que malheureusement, ces emplois ne profitent pas évidemment mécaniquement aux Columérins. Bien entendu, nous en sommes toutes et tous conscients. Néanmoins, nous avons évidemment porté et nous continuons de soutenir l'attractivité économique. Par exemple, si on regarde l'aménagement de la ZAC des Ramassiers, qui a permis aussi l'installation de grandes entreprises sur la ville et qui à travers leur rayonnement permettent d'amener tout un contexte économique également favorable qui doit pouvoir profiter aussi aux Columérines et aux Columérins.

Monsieur LABORDE, c'est très étonnant quand même votre approche des finances publiques. Cette fois-ci, vous n'avez pas travaillé autant et aussi bien que d'habitude. Je suis quand même extrêmement surprise, mais parce que vous avez manqué de temps. Vous étiez très occupé ces derniers temps, je le sais. Alors, c'était un peu court quand même. Juste pour nous dire que la dynamique des recettes de la ville devrait être portée par un peu plus de constructions sur cette ville. J'en reste presque sans réponse. Alors, vous avez convenu quand même du poids et en plus de l'absence d'impact, d'autant plus demain si on nous enlève la recette liée à la taxe d'habitation, convenez quand même que – vous auriez dû le voir dans le petit document qui est là. On va faire un petit cours de finances publiques quand même pour les gens qui nous regardent – il ne resterait finalement, lié à la dynamique de construction, que 11 M€ sur l'ensemble de toutes nos recettes. Ce n'est pas là qu'il va falloir aller chercher les recettes, Monsieur LABORDE. Sachez-le. Et par ailleurs, donc après vous essayez de tirer la ficelle pour dire, puisqu'on ne peut pas avoir de recettes, il faut emprunter. Et sans être contre, mais quand même vous êtes un peu pour, vous dites « Attention à l'emprunt, parce qu'il va falloir augmenter les impôts ». Moi, j'aurais aimé vous entendre dire cela dans d'autres instances où c'est beaucoup plus prégnant. J'en reste là. Ce n'est pas notre débat aujourd'hui. Quand on emprunte – et je crois que les gens peuvent tout à fait le comprendre – pour construire un équipement scolaire, par exemple, pourquoi devrait-on attendre d'avoir une épargne suffisante pour construire cet équipement scolaire et faire supporter finalement à un seul budget ou à deux budgets le poids financier d'un équipement qui heureusement va durer 20 ans, 30 ans ? Quand vous achetez une maison, quand vous achetez une voiture, vous faites un emprunt et vous lissez la charge de l'emprunt sur la durée. La seule chose qu'il faut regarder, c'est notre capacité à rembourser cet emprunt. Or, aujourd'hui, avec le niveau d'emprunt que nous avons fixé dans une stratégie



financière que j'ai posée en 2014 et qui s'avère tout à fait construite et respectée aujourd'hui jusqu'à la fin de 2019, avec un niveau d'emprunt qui se situera entre les 11 M€ d'aujourd'hui et 15 – 16 à la fin de ce mandat, 17 au maximum, comme je l'avais proposé initialement, nous serons toujours avec un poids de la dette par habitant très inférieur à celui des communes de même strate. Aujourd'hui, on est à environ 300 € par habitant sur le poids de la dette, là où globalement les communes de même strate sont autour, ce poids de la dette par habitant, de 1 000 €. Même si ce n'est pas ça qui importe du tout en matière de finances publiques, c'est notre capacité à le rembourser dans le temps. Et là encore, vous l'avez vu ici, c'est indiqué, nous sommes bien loin des seuils d'alerte, le premier étant à 8A. Je vous rappelle les cours que nous avons faits à Toulouse Métropole sur le sujet, qui auraient dû vous marquer avec d'autres chiffres. Donc, il ne faut pas inquiéter les gens. Ce n'est pas ici que ça va se passer l'augmentation des impôts. Vous le savez. Donc, vous maintenez votre positionnement, sans d'ailleurs faire aucune proposition, ce qui me donne une transition tout à fait trouvée pour, non pas répondre à Monsieur REFALO, parce que je ne peux pas lui répondre point par point, sinon je vais redemander à tous les adjoints de revenir sur tout ce qu'ils ont dit lors du précédent débat budgétaire, mais certains vont lever la main, j'en suis sûre. Monsieur SIMION, Monsieur TERRAIL pour la tranquillité publique. Je vois déjà Madame CLOUSCARD. Madame CASALIS aura la parole tout à l'heure très longuement. Bien sûr, Madame MOIZAN. Tous finalement auraient envie évidemment de vous répondre, sauf que le Débat d'Orientations Budgétaires, c'était la fois d'avant.

Seul Monsieur BRIANÇON fut épargné par votre longue série de critiques. Encore une fois, comme je vous l'ai dit la dernière fois, c'est un point de vue qui est le vôtre, qui consiste finalement à une critique globale et très forte d'ailleurs de ce que nous avons mis en place. Pas de problème. C'est votre strict droit de le critiquer et je n'ai pas à contester ce droit-là ici. Vous critiquez tout. Donc, bien sûr que vous pouvez dire, ce n'est pas un débat, mais je porte un projet en établissant des priorités, je mets en œuvre des actions. On les avait clairement annoncées en 2014. Elles se déroulent dans le respect des annonces qui avaient été faites avec, je considère et permettez-moi de le dire, de nombreuses réussites, parfois des freins sur certains sujets évidemment. Il y en a toujours de divers ordres. Mais oui, permettez-moi, en effet, avec l'ensemble des collègues qui accompagnent la politique de cette Ville autour de moi, de nous féliciter quand même d'avoir su prendre des décisions dans un contexte, et vous le savez, de contraintes des collectivités absolument inédites jusqu'à présent.

Alors maintenant, j'attendrai certainement quelques semaines ou quelques mois pour savoir ce que vous proposez, vous. Parce que pour l'instant, je ne l'ai toujours pas compris. Parce que vous critiquez, c'est un fait et c'est normal, vous êtes dans l'opposition. Donc, vous critiquez. Mais ce qui est bien, c'est que dans quelques mois, on va pouvoir confronter nos projets, c'est toujours très intéressant et donc on écouterait vos propositions puisque les critiques que vous formulez, vous les faites dans l'enceinte de ce Conseil Municipal, il n'y a pas de difficultés. Par ailleurs, dans d'autres instances, et vous le savez et je vous le redis, vous ne venez pas en commission, vous ne proposez pas, vous ne venez pas en discuter ou en débattre en commission. Ça ne vous va pas quand je vous dis ça, Monsieur REFALO, mais ce n'est pas grave. Je vous le dis quand même parce que c'est la stricte réalité ni à la Métropole ni ici à Colomiers. Vous ne venez pas en commission municipale et donc évidemment, on ne peut pas avoir de débat constructif en dehors de cette salle qui présente des délibérations parfois de façon un peu formelle. Ça aussi, vous le critiquez, mais vous critiquez tout, donc c'est évidemment difficile de vous répondre, sauf à recommencer ce que nous avons fait la fois d'avant. Mais je vais le refaire parce que je sens que sinon ils ne vont pas être satisfaits, au moins sur la participation citoyenne et sur la tranquillité publique, sur l'éducation en une minute et demie. Bien sûr, je vous donne la parole. Voilà ! Comme ça, vous ne pourrez pas dire qu'on n'a pas eu un débat, Monsieur REFALO.

**Monsieur SIMION** : Non, mais quelques mots. Il y a eu effectivement il y a quelques semaines le DOB, entendons-nous sur les termes, le Débat d'Orientations Budgétaires. On a entendu les uns et les autres et on ne pouvait pas, certes, ce soir entendre chanter la palinodie. C'est clair. Aucun problème. Monsieur REFALO, Monsieur le conseiller municipal, ne soyez pas trop présomptueux sur la qualité de vos écrits. Parce que les Philippiques de Démosthène, vous savez, c'est autre chose. Les Philippiques de Démosthène à l'adresse de Philippe II de Macédoine, c'est autre chose. Donc, un peu là aussi d'humilité est de rigueur, je pense.

Et puis un mot effectivement, vous avez employé le mot « fossilisation », nous serions chers collègues, fossilisés. Eh bien, comme l'histoire de Persée et de la méduse, je vous dis simplement que vous, Monsieur le conseiller municipal et Monsieur, vous souffrez tout simplement de pétrification. Voilà ! Vous êtes figé dans le temps. Le refrain « c'était mieux avant », il est d'une part extrêmement facile et il est en plus une réalité qui n'est pas vécue. Parce que demander à des nouvelles citoyennes columérines, les nouveaux citoyens columérins, qui sont devenus columérins de comparer, demander à celles et ceux qui sont revenus, parce qu'il y en a qui ont un chemin, un parcours et qui reviennent à Colomiers, il y en a beaucoup, parce qu'ils n'oublient pas ce qu'ils avaient à Colomiers et demander à celles et ceux que nous voyons souvent et qui demandent dans le parc d'Altéal une mobilité et qui nous disent « Nous voulons rester à Colomiers parce qu'il y a tout » et ça, c'est une réalité, qu'on le veuille ou pas. Et donc ce point-là, il est aussi très fort.

La participation citoyenne, écoutez, je vais croire que c'est parce que c'est moi qui la porte que décidément vous n'avez jamais voulu y participer, entendre quoi que ce soit. Oui, que vous le vouliez ou non, c'est le fil rouge de ce mandat. Et alors effectivement, une organisation a été mise en œuvre, elle est forcément imparfaite. Je ne revendique pas le fait qu'elle soit formidable, unique, mais elle associe les citoyens et citoyennes. Oui, c'est difficile. La démocratie participative, la participation citoyenne, elles s'imposent à nous et pas depuis 2018. On en parle depuis 2014. C'était les premières paroles que j'ai dites ici en ayant été nommé premier adjoint par Madame le Maire. Et donc oui, elle s'impose à nous, mais on ne l'impose pas, on l'organise. Il faut effectivement un cadre. Alors, nous avons choisi cette organisation. Je vous signale quand même que les élus de l'opposition sont présents dans ces instances. Je ne pense pas que dans d'autres villes, communes, cette organisation soit consacrée. Vous avez les informations, les comptes rendus de réunions. Il y a une traçabilité que j'ai souhaitée absolue, de transparence, pour qu'à la fois les citoyens qui y participent, également les élus qui en font partie, soient informés. Alors, vous ne nous croyez pas, mais c'est votre droit absolu. Je ne le conteste pas, mais la participation citoyenne, que vous le vouliez ou non, et je pense que, comme l'éducation d'ailleurs et tout ce qu'on a fait pour l'éducation, la participation citoyenne s'ancre dans la ville. Et nous connaissons d'ailleurs l'importance de ce point d'équilibre à trouver entre la démocratie représentative et la participation citoyenne. C'est une question bien actuelle.

**Madame TRAVAL-MICHELET :** Merci Monsieur SIMION. Peut-être alors d'un mot, Monsieur TERRAIL, sur notre action en matière de tranquillité et de sécurité publique, pour expliquer à Monsieur REFALO, bien évidemment ce qui est induit par notre projet, et la mise en place évidemment et la structuration d'un service tranquillité publique, avec la structuration d'une Police Municipale conséquente.

**Monsieur TERRAIL :** Oui, un petit mot quand même. Madame le Maire, merci. Donc, je remercie Monsieur REFALO qui est un vrai sachant sur tous les sujets. Donc moi, je vais rester dans mon domaine de compétence et d'expertise. Non, mais... je vous ai coupé la parole, Monsieur REFALO ? Si vous ne voulez pas m'entendre, vous sortez et vous revenez quand j'ai fini. Je vous réponds, Monsieur REFALO. D'accord ? Je ne prends pas les attaques personnelles, je vous réponds sur le sujet sur lequel vous avez l'air particulièrement pointu.

**Madame TRAVAL-MICHELET :** Ne le prenez pas pour vous, Monsieur REFALO. On s'adresse à tout le monde. Comme c'est vous qui avez parlé, on dit « Monsieur REFALO », mais ne le prenez pas pour vous. Ce n'est pas grave. On parle de politique générale, il faut apprendre à débattre, Messieurs, sans violence quand même. Sans violence, s'il vous plaît.

**Monsieur TERRAIL :** Donc, j'en reviens au fait puisque je ne suis pas un violent. Concernant les caméras dont vous avez parlé qui coûtent un prix fou, « un pognon de dingue », je vous rappelle que d'abord, dans le cadre du CLSPD et du projet de tranquillité publique que l'on a mené, on essaye depuis quatre ans de marcher sur nos deux jambes. C'est-à-dire qu'il y a autant d'investissements sur la prévention dans la ville, si vous vous intéressez les uns et les autres aux actions que nous menons dans le CLSPD concernant les violences faites aux femmes, la sécurité routière, la lutte contre la radicalisation, les journées de la laïcité, tout ça fait aussi partie du CLSPD. Donc, pour en revenir au volet sécuritaire, il n'est pas question pour nous ici d'avoir une police autre qu'une police de proximité. Alors, je ne sais pas comment vous pourriez la définir et j'aurais été ravi

d'en échanger avec vous, de la même manière que j'aurais été ravi de la sécurité du quotidien plutôt que de faire des incantations, qu'on me dise ce que c'est. Pour ce qui nous concerne, au niveau de la Police Municipale et de la caméra et de la vidéoprotection que nous avons installées, nous avons d'abord voulu garder la maîtrise, ici à la mairie, de nos images, qu'il n'y ait pas d'exploitation qui sorte du cadre réglementaire. Quant à l'utilisation qui en a été faite, justement, ça tombe bien puisque le Val d'Aran est un quartier que vous connaissez bien, les dernières utilisations de ces images suite à des coups de feu et des bagarres au Val d'Aran ont permis l'interpellation des gens qui agissaient et qui ont été incarcérés il y a trois semaines. Donc, je suis prêt à en débattre avec vous, pas ici, comme je vous invite à chaque fois à venir débattre avec moi sur ce sujet, comme je le fais avec tous les membres des comités de quartier, tous les gens qui sollicitent des entretiens sur ce sujet pour que je leur explique la politique que nous menons, mais bien évidemment, pour l'instant, je parle seul. Donc, le constat que nous faisons, c'est que depuis 18 mois, nous sommes sur une courbe descendante de délinquance, que nous avons eu 400 faits constatés de moins, que la présence de la Police Municipale a permis de pallier aux carences d'intervention de la Police Nationale qui est globalement mobilisée, soit à Toulouse, soit tous les week-ends par les Gilets Jaunes et que heureusement, nous avons pu apporter ce genre de réponse à la population que je côtoie au quotidien et qui, je pense, ne se plaint pas de la coercition que peut mener la Police Municipale, mais au contraire de l'assistance qu'elle porte aux administrés colomérins.

**Madame TRAVAL-MICHELET :** Merci Monsieur. Alors, Madame CLOUSCARD, de façon assez ramassée, pouvez-vous nous expliquer aussi l'intérêt qu'il y a à conserver une école, par exemple élémentaire, de plus de 13 classes ? Quel est cet intérêt ? Et quel serait, du coup, la contrepartie de baisser aussi le nombre de classes dans les écoles ? Et rappelez quand même, pour celles et ceux qui nous écoutent, rappelez d'un mot et vous vous en tiendrez à cela, quel est aujourd'hui le nombre d'élèves par classe en élémentaire et en maternelle. Ce nombre d'élèves n'est pas du tout étranger à notre politique d'investissement majeure, 37 M€ sur ce mandat, pour construire des écoles ou rénover les écoles les plus anciennes. Deux questions, deux phrases de réponse. Merci.

**Madame CLOUSCARD-MARTINATO :** Donc effectivement, Madame le Maire, ce qui est excessif étant insignifiant, c'est vrai qu'il faut repositionner les choses de façon factuelle et argumentée. Et effectivement, la taille des écoles est un élément important puisqu'à partir de 13 + 1 classe, nous pouvons avoir sur la ville de Colomiers en élémentaire des décharges complètes de direction d'écoles élémentaires, ce qui est aujourd'hui un point qui est reconnu comme étant essentiel par l'ensemble des équipes éducatives de la ville de Colomiers qui permet d'avoir des directeurs qui peuvent se consacrer à l'accueil des familles, aux équipes pédagogiques pour les enfants qui présentent des troubles de l'apprentissage et du comportement. Et vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur REFALO, qu'aujourd'hui, c'est plus de 10 % d'évolution quasiment annuelle de détection d'enfants qui présentent ce type de comportement et pas uniquement sur la commune de Colomiers. Nous ne sommes pas isolés, mais nous faisons partie d'un ensemble qui est la communauté nationale qui, par le biais de nouveaux systèmes de détection, montre qu'on a des enfants qu'on doit accompagner au mieux et ces enfants sont accompagnés au mieux quand les enseignants et notamment les directeurs peuvent mener à bien leur mission d'encadrement et de suivi et mener les équipes pédagogiques, que ce soit avec les psychologues, les pédopsychiatres, les CMP et CMPP et que tout ça se fait sur un temps qui n'est pas un temps scolaire, mais un temps hors la classe. Et quand on a des directeurs qui sont à mi-temps sur du temps scolaire et sur du temps de classe, vous devriez le savoir, ils ne peuvent mener à bien ni leur mission d'enseignant ni leur mission de direction d'école. À Colomiers, nous pouvons bénéficier de cet accompagnement-là par l'Éducation nationale, qui est un bien pour les élèves de la ville. C'est un choix qui est aujourd'hui partagé par la communauté éducative.

Aujourd'hui, nous nous appliquons à réduire effectivement le nombre d'élèves dans les écoles. Comment nous le faisons ? Nous le faisons en construisant de nouveaux locaux, mais surtout en travaillant avec l'Éducation Nationale, en abaissant le nombre d'élèves par classe et automatiquement en abaissant le nombre d'élèves par classe, on abaisse le nombre d'élèves dans les écoles. C'est mathématique ceci. Et aujourd'hui sur la ville de Colomiers, nous sommes à un peu plus de 25 élèves par classe en élémentaire et à un peu plus de 26 élèves par classe en maternelle, ce qui

permet d'avoir des conditions d'apprentissage relativement confortables, je dirais correctes, pour les élèves, pour les enseignants et aussi pour le fonctionnement des structures périscolaires. Par ailleurs, je vais rajouter un propos. Avec le descriptif que vous faites, c'est tellement excessif et ce serait crédible si jamais vous apportiez encore quelques points positifs. Ne pas du tout parler de l'effort de la ville de Colomiers aujourd'hui en termes de Ressources Humaines qui consacre un budget important en dédiant des postes de directeur d'ALAE et ALSH consacrés à 100 % à leur structure, ça a été une évolution importante au niveau du budget communal, qui permet aux directeurs d'ALAE de pouvoir se consacrer entièrement à leur mission sur un site donné, de pouvoir travailler en cohérence avec notamment les directions d'écoles élémentaires, de pouvoir amener un travail auprès des parents qui sont des co-éducateurs importants. Et vous savez qu'effectivement, quand il y a des désordres dans les écoles, les premiers interlocuteurs, ce sont les parents qui en tant que co-éducateurs peuvent venir, en portant un discours synergique avec le discours porté par l'école et le discours porté par l'autre structure éducative qu'est l'ALAE, qui permettent de réconcilier l'enfant avec une certaine démarche d'apprentissage et de citoyenneté par son comportement. Donc tout ça, nous le faisons et c'est un travail quotidien et c'est beaucoup d'énergie. C'est à la fois sur les locaux, mais à la fois aussi à travers un projet éducatif en mettant en place des adultes auprès des élèves.

**Madame TRAVAL-MICHELET :** Merci Madame CLOUSCARD. Avant de conclure, je ne reviens pas sur les autres thématiques que vous avez relevées. Je veux simplement vous dire que pour beaucoup, ça relève de différences de points de vue, clairement. Je crois que c'est le cas dans ce domaine de l'éducation. Mais parfois, vous avez quand même dit des choses très fausses, des erreurs, Monsieur REFALO. Notamment quand vous dites que dans cette Commune, il y a moins d'espaces verts. Ce n'est pas vrai. Ce n'est pas vrai, puisque Madame CASALIS vous dira tout à l'heure quand elle présentera le document d'urbanisme qu'au contraire, avec ce nouveau document d'urbanisme, qui a été beaucoup travaillé là aussi, qui a fait l'objet d'un travail important, nous avons encore augmenté les espaces verts de nature et de loisirs dans la Ville et que nous arrivons quand même à 520 hectares consacrés aux espaces de nature, de loisirs et verts, c'est-à-dire 25 % de notre territoire. Ne vous en déplaie, ce sont les chiffres. Maintenant, le PLUi-H est à votre disposition, vous pourrez le décortiquer et me démontrer le contraire. Voilà donc quelques éléments de réponse. Voilà ! Ce fut un bon débat pour les uns et pour les autres.

**Madame TRAVAL-MICHELET** met aux voix ce dossier.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité , treize Abstentions (M. FURY, M. LAURIER, M. LABORDE, M. KECHIDI, MME BERTRAND, M. JIMENA, MME BERRY-SEVENNES, M. REFALO, M. CUARTERO, MME AMAR, M. KACZMAREK , MME BOUBIDI a donné pouvoir à MME BERRY-SEVENNES, MME SIBRAC a donné pouvoir à M. KACZMAREK).

---

Ville de Colomiers  
**Projet de Délibération**

---

**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 21 février 2019

---

**4 - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (A.P./C.P.)**

---

Rapporteur : Monsieur BRIANÇON, Madame CLOUSCARD-MARTINATO

**2019-DB-0004**

Cette procédure permet de lancer des opérations dont les crédits de paiement s'étendent sur plusieurs années, sans gonfler artificiellement les masses budgétaires de chaque exercice par des ouvertures de crédits qui ne seront pas consommés.

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales précisent :

*« Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.*

*Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.*

*L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement de l'année. »*

Cette délibération d'Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (A.P./C.P.) est annuellement actualisée à l'occasion du vote du Budget Primitif, du Budget Supplémentaire ou des Décisions Modificatives et peut prévoir la création de nouvelles A.P./C.P.

Suite à la présentation des éléments de stratégie financière d'ici 2020, il est proposé de décomposer cette délibération en deux parties :

- une première partie permettant de mesurer le niveau du Plan Pluriannuel d'Investissement et son actualisation présentée dans le cadre du vote du BP 2019,
- une seconde partie reprenant les besoins d'actualisation des A.P./C.P.

Cette délibération sera donc actualisée sur ces deux parties à l'occasion du vote des documents de prévision budgétaire (Budget Primitif, Budget Supplémentaire, Décision Modificative), ou lors du vote du Compte Administratif.

## I - Plan Pluriannuel d'Investissement

En millions d'€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
<b>Axe Education</b>	<b>5,2</b>	<b>8,3</b>	<b>2,0</b>	<b>3,4</b>	<b>2,6</b>	<b>5,6</b>	<b>4,6</b>	<b>31,8</b>
Construction GS. George Sand	5,2	7,7	0,2					13,1
Rénovation extension GS Jules Ferry			1,8	2,9				4,7
Rénovation école Lamartine				0,3	2,5	5,1		7,9
Autres Travaux Patrimoine Scolaire		0,7		0,2				0,9
Construction école S VEIL Elémentaire					0,1	0,5	4,4	5,1
Construction école S VEIL Maternel (ss réserve)							0,2	0,2
<b>Crèche Parc/Paul Bert</b>					<b>0,4</b>			<b>0,4</b>
<b>Axe Accessibilité</b>				<b>0,2</b>	<b>0,1</b>	<b>0,8</b>	<b>0,4</b>	<b>1,4</b>
<b>Axe Entretien Courant Patrimoine Bâti</b>	<b>2,8</b>	<b>2,6</b>	<b>1,4</b>	<b>2,4</b>	<b>2,8</b>	<b>1,4</b>	<b>1,4</b>	<b>14,8</b>
<b>Axe Patrimoine Bâti : projets</b>						<b>1</b>		<b>1,0</b>
Travaux installations ENJV						0,4	0,6	1,0
<b>Axe Equipements des Services</b>	<b>0,9</b>	<b>1,3</b>	<b>0,8</b>	<b>0,8</b>	<b>1,2</b>	<b>1,8</b>	<b>0,8</b>	<b>7,5</b>
<b>Axe Maisons Citoyennes</b>		<b>0,1</b>	<b>0,1</b>				<b>0,6</b>	<b>0,8</b>
<b>Projet Naspe</b>			<b>0,2</b>					<b>0,2</b>
<b>Etudes Urbaines</b>					<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,4</b>
<b>Videoprotection / CSU</b>				<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,2</b>		<b>1,0</b>
<b>Maison Economie et du Commerce</b>		<b>0,4</b>						<b>0,4</b>
<b>Mijoteuse</b>			<b>0,1</b>					<b>0,1</b>
<b>Cinéma</b>						<b>0,4</b>		<b>0,4</b>
<b>Solde PPI 2008/2014</b>	<b>11</b>	<b>3,1</b>						<b>14,1</b>
<b>Autre</b>		<b>0,6</b>	<b>0,6</b>					<b>1,2</b>
<b>Total</b>	<b>19,9</b>	<b>16,3</b>	<b>5,2</b>	<b>7,1</b>	<b>7,5</b>	<b>11,7</b>	<b>8,6</b>	<b>76,3</b>
<b>Taux de réalisation</b>	<b>26%</b>	<b>47%</b>	<b>54%</b>	<b>64%</b>	<b>73%</b>	<b>89%</b>	<b>100%</b>	

Le Plan Pluriannuel d'Investissement sur la période 2014/2020, se monte à 76.3 M€. Il identifie les priorités d'investissements directs de la ville de Colomiers sur le mandat.

Il n'intègre pas les investissements portés par d'autres collectivités ou structures :

- comme Altéal qui met en œuvre le projet de rénovation du quartier des Fenassiers, de la Crabe, du Couderc, du Seycheron (rénovation du bâti, de la maison citoyenne, du café associatif),
- comme Toulouse Métropole, dans le cadre des opérations de voirie définies par la ville de Colomiers et mises en œuvre par le Pole Territorial,
- comme OPPIDEA, qui a en charge l'aménagement des ZAC de la collectivité (ZAC des Ramassiers, Maconnais Espinglière, Garoussal, Perget)
- ou celles mises en œuvre par le S.D.E.H.G. en matière d'éclairage public souvent en accompagnement d'opérations d'aménagement de voiries, compte tenu des cahiers des charges définis par les services techniques municipaux.

Il n'intègre pas non plus des opérations d'investissement majeures pour la ville de Colomiers, faisant l'objet d'autres dispositifs de financements, à l'image du chantier de Renouvellement Urbain, financé dans le cadre de l'identification du territoire columérin, comme projet d'intérêt régional, ou encore comme la démarche de Délégation de Service Public (DSP) lancée pour le projet de nouveau cinéma.

## **II - Actualisation - création AP/CP**

**Rapporteur : Madame CLOUSCARD-MARTINATO**

### **Opération N°21 : RENOVATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LAMARTINE**

L'école élémentaire Lamartine est en cours de rénovation.

Les travaux ont débuté au début du mois de juin 2017, pour une livraison en juin 2019 et une réouverture du groupe scolaire à la rentrée 2019.

**Délibération du Conseil Municipal du 12/02/2018**

<b>GROUPE SCOLAIRE LAMARTINE</b>					
<b>en Milliers d'Euros TTC</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>Dépense</b>	<b>7 700</b>	<b>300</b>	<b>4 000</b>	<b>3 400</b>	<b>0</b>
<b>Recette</b>	<b>7 700</b>	<b>300</b>	<b>4 000</b>	<b>3 400</b>	<b>0</b>
Subvention					
FCTVA	<b>1 263</b>		49	656	558
Charge ville	<b>6 437</b>	300	3 951	2 744	-558

**Délibération du Conseil Municipal du 21/02/2019**

<b>ECOLE ELEMENTAIRE LAMARTINE</b>					
<b>en Milliers d'Euros TTC</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>Dépense</b>	<b>7 900</b>	<b>300</b>	<b>2 460</b>	<b>5 140</b>	
<b>Recette</b>	<b>7 900</b>	<b>300</b>	<b>2 460</b>	<b>5 140</b>	<b>0</b>
Subvention	<b>500</b>			250	250
FCTVA	<b>1 296</b>		49	404	843
Charge ville	<b>6 104</b>	300	2 411	4 487	-1 093

**Cette actualisation intègre les derniers éléments pris en compte dans le cadre des travaux en cours.**

**Opération N°22 : CONSTRUCTION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE SIMONE VEIL**

Au regard des projections d'effectifs sur la Ville, la construction d'une nouvelle école élémentaire a été décidée.

L'autorisation de programme proposée intègre le montant global de l'opération qui se déclinera sur la période 2018/2022.

**Délibération du Conseil Municipal du 12/02/2018**

<b>GROUPE SCOLAIRE SIMONE VEIL</b>						
en Milliers d'Euros TTC	TOTAL	2018	2019	2020	2021	2022
Dépense	13 500	300	350	6 425	6 425	
Recette	13 500	300	350	6 425	6 425	
Subvention						
FCTVA	2 215		49	57	1 054	1 054
Charge ville	11 285	300	301	6 368	5 371	-1 054

**Délibération du Conseil Municipal du 21/02/2019**

<b>ECOLE ELEMENTAIRE SIMONE VEIL</b>						
en Milliers d'Euros TTC	TOTAL	2018	2019	2020	2021	2022
Dépense	9 500	117	500	4 442	4 442	
Recette	9 500	117	500	4 442	4 442	
Subvention						
FCTVA	1 558		19	82	729	729
Charge ville	7 942	117	481	4 360	3 713	-729

Par ailleurs, au terme d'une phase de concertation avec les riverains, les acteurs, les partenaires du projet, l'ouverture d'une école maternelle à l'horizon de septembre 2023 a été décidée.

Elle fera l'objet d'une ouverture prochaine d'AP/CP, en cohérence avec le calendrier de mise en œuvre.

En conséquence, la présente AP/CP ne concerne que les seuls besoins de crédits de paiement de l'école élémentaire Simone Veil.



**Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :**

- d'approuver le Plan Pluriannuel d'Investissement 2014/2020,
- d'approuver la nouvelle répartition des Crédits de Paiement de l'Autorisation de Programme « Rénovation de l'école élémentaire Lamartine »,
- d'approuver la nouvelle répartition des Crédits de Paiement de l'Autorisation de Programme « Construction de l'école élémentaire Simone Veil »,
- de donner mandat à Madame le Maire ou à défaut à son représentant, afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

#### 4 - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (A.P./C.P.)

Ville de Colomiers CONSEIL MUNICIPAL du 21 février 2019	RAPPORTEUR
	<u>Monsieur BRIANÇON -</u> <u>Madame CLOUSCARD-MARTINATO</u>

#### Débats et Vote

**Madame CLOUSCARD-MARTINATO :** La première A.P./C.P. concerne la rénovation de l'école élémentaire Lamartine. Vous le savez, cette école est en cours de rénovation. Les travaux ont débuté au mois de juin 2017 pour une livraison en juin 2019 et une réouverture de cette école avec réintégration des élèves et des équipes enseignantes, de restauration et d'ALAE, à la rentrée de septembre 2019. Cette école ouvrira d'ailleurs à 14 classes. Donc, une évolution liée à l'évolution du chantier. On est passé l'année dernière de 7 700 000 € à 7 900 000 €. Quelques évolutions dues à des problématiques de chantier sur un budget de 7 700 000 €, c'est moins de 3 % d'évolution et compte tenu de la taille du chantier, ça reste minime. Et l'intégration d'une subvention de 500 000 € du Conseil Départemental. Chers collègues, nous vous remercions pour l'appui du Département à nos projets de rénovation. Et donc une réactualisation à 7 900 000 € pour un coût charge ville de 6 104 000 €.

Concernant l'école élémentaire Simone Veil, au regard des projections d'effectifs sur la Ville, la construction d'une nouvelle école élémentaire a été décidée en fin d'année dernière. L'autorisation de programme proposée intègre donc le montant global de l'opération qui se décline sur la période 2018-2022 et qui intègre à ce jour la seule école élémentaire, telle que conclu à l'issue de la démarche de concertation menée. Et donc la réactualisation concerne le projet estimé à 13 500 000 € concernant un groupe scolaire et la réactualisation pour la seule école élémentaire Simone Veil d'un montant de 9 500 000 €.

Par ailleurs, au terme d'une phase de concertation avec des riverains, des acteurs et les partenaires du projet, l'ouverture d'une école maternelle à l'horizon de septembre 2023 sera à décider. Elle fera l'objet d'une prochaine A.P./C.P. en cohérence avec le calendrier de mise en œuvre de cette nouvelle école.

**Madame TRAVAL-MICHELET :** Merci Madame. Est-ce que vous souhaitez des votes disjoints ? Je vous en prie.

**Monsieur LABORDE :** Oui, Madame le Maire. Je souhaitais effectivement un vote disjoint. Nous voterons favorablement aux A.P./C.P., à l'exception de l'école Simone Veil où nous nous abstenons et on expliquera un peu plus tard dans ce Conseil Municipal la raison dans une délibération qui sera à la fin.

**Madame TRAVAL-MICHELET :** D'accord. Sur le dépôt du permis de construire, alors. D'accord. D'autres interventions ? Madame AMAR.

**Madame AMAR :** Concernant l'école Simone Veil, je ne suis pas d'accord avec l'absence de financement de l'école maternelle. Cela nous ramène à la philosophie générale du budget, dont nous avons discuté tout à l'heure, à savoir un budget concentré sur les dépenses de fonctionnement et qui investit très peu pour l'avenir et l'attractivité de la Commune. À ce titre, l'absence de financement de l'école maternelle me paraît une double erreur. D'une part, cela va diminuer l'attractivité de la Commune pour les parents qui pourraient s'installer sur Colomiers et que l'absence de la maternelle pourrait décourager. Deuxièmement, l'école maternelle, comme l'école

élémentaire, est un outil important, vous le savez, pour lutter contre l'impact des inégalités sociales sur la réussite scolaire et professionnelle des jeunes. Or, notre pays est parmi les pays développés qui reproduit le plus les inégalités sociales et il est du devoir des politiques français de tout faire pour tenter de contrer cela, ce phénomène qui est injuste et qui constitue une brèche dans le pacte républicain. Donc, je ne suis pas d'accord avec l'absence de financement de l'école maternelle. Je vous remercie.

**Madame TRAVAL-MICHELET :** Un mot de réponse, Madame CLOUSCARD, peut-être, en nous rappelant les presque 1 400 élèves que nous en avons dans les écoles maternelles, combien il y a de classes sur la Ville, la répartition géographique, l'investissement budgétaire ? Et évidemment ce que vous ignorez manifestement, mais il faut travailler un peu plus pour mesurer bien la portée de ses paroles, c'est que pendant des années, vous devriez le savoir, nous avons un niveau de naissances sur la Commune très important, certainement au-dessus d'ailleurs des moyennes des villes de même strate. Un peu plus de 600 naissances par an. Vous devriez vous rappeler, parce qu'on en a déjà parlé dans cette enceinte, mais vous ne l'avez pas bien noté certainement. Aujourd'hui, on constate un assez fort abaissement de ces naissances-là, parce que la Ville est aujourd'hui arrivée à un niveau de développement qui est stabilisé et c'est, je crois, une bonne chose d'ailleurs pour préserver les équilibres de cette ville entre habitat, activité économique et espaces de nature et de loisirs. De fait, Madame CLOUSCARD l'avait déjà expliqué, elle va nous le répéter, il se trouve que les besoins en maternelle ne sont pas aussi prégnants que ceux que nous avons pu constater en élémentaire. Et c'est un travail qui, là aussi, on doit saluer le travail extrêmement précis de nos services depuis des années, qui permettent d'assurer une visée sur le nombre d'élèves de la commune sur chaque rentrée scolaire extrêmement précis, ce qui nous permet d'ailleurs un travail très construit et très rapproché avec l'Éducation Nationale. Ce qui fait qu'aujourd'hui, contrairement à ce que vous dites ou ce que vous ne dites pas, parce que vous n'avez rien dit finalement dans votre intervention, je suis désolée de le constater, il n'y a pas de besoins urgents. Et c'est pour ça que nous sommes en train de porter cette réflexion et la programmation est actée, mais le financement n'est pas ouvert, puisqu'aujourd'hui, il n'y a pas cette urgence, comme on pouvait le savoir avec les éléments que nous donne Madame CLOUSCARD.

**Madame CLOUSCARD-MARTINATO :** Oui, comme je le disais tout à l'heure, nous avons un taux d'encadrement dans les écoles maternelles de la ville de Colomiers aujourd'hui d'un peu plus de 26 élèves par classe. Effectivement, 1 400 élèves et 53 classes + 1 classe de toute petite section, ce qui fait 54 classes et donc environ 26 élèves par classe. Donc effectivement aujourd'hui, les classes et les écoles sont tout à fait en capacité d'accueillir les élèves présents, mais aussi les élèves à venir. Effectivement, si nous avons 600 enfants à peu près qui naissent sur la commune il y a encore six ou sept ans, aujourd'hui, nous avons de prévisionnel en dessous de 500 naissances par an. Et même aux alentours de 450. Donc, autant les montées pédagogiques nous amènent et vont nous amener à ouvrir des classes supplémentaires sur la commune, et donc c'est aussi pour répondre à Monsieur REFALO qui parle d'anticipation, mais nous avons la chance d'avoir une école ressource sur la ville de Colomiers, l'école Paul Bert, qui permet d'accueillir les élèves le temps des travaux de rénovation dans des locaux en dur et pas faire comme font d'autres communes d'accueillir les élèves dans des modulaires sur des terrains de chantier. Là, nous avons une école qui permet d'accueillir les élèves le temps de travaux ou le temps de la construction d'écoles. Et d'ailleurs, nous allons ouvrir dès la rentrée prochaine des classes dans les locaux de Paul Bert et ouvrir administrativement l'école Simone Veil.

Par contre en maternelle, effectivement, nous allons poursuivre le travail de réflexion et de concertation mené avec les riverains, les habitants des Marots, mais aussi la communauté éducative, pour savoir s'il est pertinent de construire une nouvelle école ou s'il faut rénover ou agrandir les écoles qui existent déjà dans le périmètre de l'école des Marots, puisqu'à proximité de cette école des Marots, il y a l'école En Jacca, il y a l'école Marie Curie et il y a également l'école Lamartine. Puisqu'aujourd'hui, les enfants du secteur des Marots sont accueillis à la fois sur l'école Lamartine maternelle et sur l'école En Jacca. Donc, c'est forts de l'ensemble de toutes ces réflexions, des échanges avec les différents partenaires, et comme aujourd'hui nous sommes en capacité d'accueillir les élèves dans les classes dont dispose la Commune, que nous nous donnons le temps de la réflexion pour justement faire un choix judicieux, partagé et qui mettra quand même à

contribution les finances de la collectivité. Et comme elles mettent à contribution les finances de la collectivité, donc l'effort public, il est nécessaire que le socle soit posé, partagé et que la construction de cette école s'avère être une nécessité. Et nous le saurons, j'espère, l'année prochaine.

**Madame TRAVAL-MICHELET :** Merci Madame pour vos compléments d'explication. Oui, Monsieur KECHIDI.

**Monsieur KECHIDI :** Alors, sans surprise, nous allons voter contre pour l'ensemble des raisons, et on aurait pu en détailler bien plus, qu'a détaillées Alain REFALO au nom de tout notre groupe. Donc, nous votons contre ce Plan Pluriannuel d'Investissement.

**Madame TRAVAL-MICHELET :** Merci pour vos explications. Donc, je vais quand même disjoindre les votes. Je vais faire voter d'abord la partie 1, le Plan Pluriannuel d'Investissement qui fait l'objet d'un vote pour l'approuver. Donc, qui s'abstient ? Qui vote contre ? On refait. On va refaire. Réfléchissez. Mettez-vous d'accord. Il y a deux parties dans cette délibération. Il y a le Plan Pluriannuel d'Investissement qui reposait en grand 1 sur l'ensemble du mandat de 2014 à 2020, qui intègre donc tous les détails des investissements par poste et grandes thématiques. Donc en point 1 d'approuver le Plan Pluriannuel d'Investissement. Et c'est quand on a approuvé ce Plan Pluriannuel d'Investissement qu'on ouvre derrière les A.P./C.P. Donc, grand 1, le Plan Pluriannuel d'Investissement, logiquement, ça va être votre vote sur le budget. Je vous souffle un petit truc. Non, d'accord. Ça ne va pas avec. Ok. Donc, qui ne prend pas part au vote ? Tiens, on va en faire un nouveau qui pourrait peut-être vous donner une petite option. Non. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vous pouvez fermer votre micro, Madame AMAR, s'il vous plaît. Merci. Très bien.

Alors ensuite, on a les fameuses A.P./C.P. Donc, deux A.P./C.P. La rénovation de l'école élémentaire Lamartine, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. La construction de l'école élémentaire Simone Veil, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie.

**Madame TRAVAL-MICHELET met aux voix ce dossier.**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à la majorité, 27 votes «pour», cinq votes «contre» (M. REFALO, M. CUARTERO, M. JIMENA, M. KECHIDI, MME AMAR ) et de six «abstentions» (M. LAURIER, M. FURY, M. LABORDE, MME BERRY-SEVENNES, MME BERTRAND , MME BOUBIDI a donné pouvoir à MME BERRY-SEVENNES).

Concernant l'AP/CP Simone Veil, se sont abstenus M. KACZMAREK, MME SIBRAC qui a donné pouvoir à M. KACZMAREK, MME AMAR, M. LABORDE, M. FURY, M. LAURIER.

---

Ville de Colomiers  
**Projet de Délibération**

---

**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 21 février 2019

---

**5 - FIXATION DU TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019**

---

Rapporteur : Monsieur BRIANÇON

**2019-DB-0005**

En cohérence avec les éléments d'arbitrage du budget primitif 2019 et de la stratégie financière d'ici la fin du mandat, il est proposé de maintenir les taux d'imposition en vigueur pour l'année 2019.

Les taux communaux de fiscalité proposés sont donc, en 2019 :

<input type="checkbox"/> Taux de la taxe d'habitation (TH) :	11,35 %
<input type="checkbox"/> Taux de la taxe sur les propriétés foncières bâties (TFB) :	14,61 %
<input type="checkbox"/> Taux de la taxe sur les propriétés foncières non bâties (TFNB) :	116,87 %

Il y a lieu de rappeler que l'Etat procèdera à une revalorisation des bases fiscales de 2,2 %.

Ce sont là, les seuls taux appliqués à la TH, la TFB, la TFNB, seules taxes directes locales perçues par la ville de Colomiers, pour lesquels Madame le Maire est responsable devant les Columérin-e-s.

**Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :**

- d'approuver la fixation des taux tels qu'indiqués ci-dessus ;
- de donner mandat à Madame le Maire, ou à défaut à son représentant, afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération, à réception des états officiels de notification des taux.

## 5 - FIXATION DU TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

Ville de Colomiers CONSEIL MUNICIPAL du 21 février 2019	RAPPORTEUR
	<u>Monsieur BRIANÇON</u>

### Débats et Vote

**Madame TRAVAL-MICHELET** : Monsieur JIMENA.

**Monsieur JIMENA** : Nous voterons pour cette délibération pour la simple et bonne raison, qu'en 2016, nous avons voté contre l'augmentation de 4,5 des impôts locaux. Sachant en plus que pour les Columérins, c'était une double peine. Ça, c'est un message pour Monsieur LABORDE pour simplement lui rappeler que Toulouse Métropole avait augmenté de son côté à hauteur de 15 % les impôts, donc ce qui fait globalement pour les Columérins 20 %. Dans le budget, il y a eu quand même un grand absent, c'est effectivement les variables d'ajustement quant à l'avenir. L'avenir se caractérise par l'incertitude, c'est de l'incertitude brute de décoffrage et on ne sait pas à quoi on sera à manger demain. Vous savez, depuis le début de notre mandat, on a toujours été très clair sur la dénonciation des baisses de dotations de la DGF, Dotation Générale de Fonctionnement. Vous l'avez été ces derniers temps en critiquant la contractualisation de Monsieur MACRON. On aurait espéré quelques messages à l'époque de Monsieur HOLLANDE puisque depuis SARKOZY, la DGF a pris vraiment, on l'a vu sur le budget, des baisses draconiennes. Donc, on va voter cette délibération qui est le maintien, mais par contre, on ne pourra pas faire l'impasse effectivement d'une grande réflexion quant à l'avenir. Et puis je vais vous dire quelque chose peut-être qui va vous surprendre. On vit là, depuis 15 jours, un anticyclone comme jamais on a vécu. On va battre des records de douceur. Encore une fois des records. Quand vous voyez ce que les assurances disent des montants colossaux dus à des tempêtes, dus au réchauffement climatique, quand vous aviez votre mandat en juin 2014, rappelez-vous la catastrophe qu'il y avait eu avec l'inondation sur le quartier des Ramassiers, il y avait eu un coût. Alors évidemment, les assurances ont pris en charge quelques dégradations, mais pas toutes. Vous le savez. La mairie a dû financer un certain nombre de dégradations. Et nous ne sommes pas à l'abri effectivement, je ne l'espère pas bien évidemment, de devoir subir des contraintes climatiques qui mettront aussi en tension les finances de notre collectivité. Nous voterons pour.

**Madame TRAVAL-MICHELET** : Merci beaucoup. Vous écoutant, même si on peut partager les questions évidemment de climat, je n'allais pas dire à titre de blague, mais un petit clin d'œil quand même pour ne pas affoler les gens. Il ne faut pas confondre climat et météo... Il ne faut jamais confondre climat et météo. Et j'ai trouvé cette phrase assez extraordinaire. C'est un climatologue assez reconnu qui a répondu ça à Monsieur TRUMP lorsqu'il disait « Mais comment, regardez, il fait froid, il fait très froid et on me parle de changement climatique ». Voilà ! Donc, c'était à titre d'humour. Je ne mets pas en question vos engagements dans ce domaine-là, mais ce n'est pas parce qu'il fait chaud aujourd'hui que la question du climat ou de la transition écologique se pose. Elle doit se poser en dehors des circonstances météo du moment, vous en conviendrez.

Donc, sur la fixation du taux d'imposition des trois taxes directes locales qui restent évidemment au même niveau que l'année dernière et qui sont toujours d'ailleurs à des taux assez inférieurs, si on les compare à des communes de même strate, notamment pour les propriétés foncières bâties.

**Madame TRAVAL-MICHELET** met aux voix ce dossier.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité.

---

Ville de Colomiers

**Délibération**

---

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 21 février 2019**

---

**6 - TICKET SPORT SAISON 2018 - 2019 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

---

Rapporteur : Monsieur BRIANÇON

**2019-DB-0006**

Dans le cadre de sa politique sportive et afin de favoriser l'accès de tous aux activités proposées par les associations sportives, la ville de Colomiers a mis en place depuis plusieurs années un dispositif «Ticket Sport».\*

Celui-ci consiste à attribuer des subventions pour les associations sportives, en compensation de la baisse du coût de l'inscription pour les enfants de 4 à 16 ans.

Pour rappel, le montant de l'aide apportée par la ville de Colomiers, en 2018, correspondait à la somme de 38 773 € pour 785 enfants.

Les associations sportives reçoivent une subvention correspondant au nombre d'enfants bénéficiaires multiplié par la valeur du Ticket Sport, soit 33 € ou 59 €.

**Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :**

- d'approuver pour la saison 2018/2019, l'attribution d'une subvention d'un montant 37 899 €, conformément au détail ci-dessous :
  - **Quotient ≤ 680** : 59 € par enfant
    - 507 enfants soit 29 795 €
  - **Quotient ≥ 680 + ARS (Allocation de rentrée scolaire)** : 33 € par enfant
    - 242 enfants soit 7 986 €
- d'autoriser leurs versements ;
- de prendre acte que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 ;
- de donner mandat à Madame le Maire, ou à défaut à son représentant, afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

## TICKETS SPORT SAISON 2018/2019

ASSOCIATION	TICKETS 59	MONTANT	TICKETS 33	MONTANT	TOTAL TICKETS	TOTAL SUBVENTION
ASPTT FOOTBALL	87	5 133,00 €	16	528,00 €	103	5 661,00 €
BREAKIN SCHOOL	8	472,00 €	4	132,00 €	12	604,00 €
COLOMBE GYMNIQUE	16	944,00 €	4	132,00 €	20	1 076,00 €
COLOMIERS PLONGEE JEUNES	2	118,00 €	0	0,00 €	2	118,00 €
DANZA COMPASSIONE	4	236,00 €	3	99,00 €	7	335,00 €
ECOLE D'ARTS MARTIAUX COLOMIERS	13	767,00 €	2	66,00 €	15	833,00 €
LEO LAGRANGE	8	472,00 €	5	165,00 €	13	637,00 €
SENZA CAPOEIRA	1	59,00 €	3	99,00 €	4	158,00 €
SPECTAMBUL	3	177,00 €	8	264,00 €	11	441,00 €
US COLOMIERS BASKET	28	1 652,00 €	27	891,00 €	55	2 543,00 €
US COLOMIERS FOOT	64	3 776,00 €	20	660,00 €	84	4 436,00 €
US COLOMIERS RUGBY	13	767,00 €	15	495,00 €	28	1 262,00 €
USC ACROLLER	3	177,00 €	4	132,00 €	7	309,00 €
USC AIKIDO	3	177,00 €	3	99,00 €	6	276,00 €
USC ATHLETISME	12	708,00 €	4	132,00 €	16	840,00 €
USC BADMINTON	4	236,00 €	4	132,00 €	8	368,00 €
USC ESCALADE	4	236,00 €	1	33,00 €	5	269,00 €
USC ETOILE GYMNIQUE	58	3 422,00 €	36	1 188,00 €	94	4 610,00 €
USC HANDBALL	13	767,00 €	10	330,00 €	23	1 097,00 €
USC JUDO	34	2 006,00 €	16	528,00 €	50	2 534,00 €
USC KARATE	3	177,00 €	0	0,00 €	3	177,00 €
USC MUSCULATION HALTEROPHILIE	2	118,00 €	0	0,00 €	2	118,00 €
USC NATATION SPORTIVE	7	413,00 €	5	165,00 €	12	578,00 €
USC NATATION SYNCHRONISEE	1	59,00 €		0,00 €	1	59,00 €
USC RANDO ROLLER	1	59,00 €	2	66,00 €	3	125,00 €
USC ROLLER HOCKEY	2	118,00 €	2	66,00 €	4	184,00 €
USC SAVATE BOXE FRANÇAISE	1	59,00 €	3	99,00 €	4	158,00 €
USC STREET JUMP	3	177,00 €	1	33,00 €	4	210,00 €
USC TAEKWONDO	92	5 428,00 €	18	594,00 €	110	6 022,00 €
USC TENNIS	13	767,00 €	12	396,00 €	25	1 163,00 €
USC VIET VO DAO	4	236,00 €	14	462,00 €	18	698,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>507</b>	<b>29 913,00 €</b>	<b>242</b>	<b>7 986,00 €</b>	<b>749</b>	<b>37 899,00 €</b>



## TICKETS SPORT SAISON 2018/2019

ASSOCIATION	TICKETS 59	MONTANT	TICKETS 33	MONTANT	TOTAL TICKETS	TOTAL SUBVENTION
ASPTT FOOTBALL	87	5 133,00 €	16	528,00 €	103	5 661,00 €
BREAKIN SCHOOL	8	472,00 €	4	132,00 €	12	604,00 €
COLOMBE GYMNIQUE	16	944,00 €	4	132,00 €	20	1 076,00 €
COLOMIERS PLONGEE JEUNES	2	118,00 €	0	0,00 €	2	118,00 €
DANZA COM'PASSIONE	4	236,00 €	3	99,00 €	7	335,00 €
ECOLE D'ARTS MARTIAUX COLOMIERS	13	767,00 €	2	66,00 €	15	833,00 €
LEO LAGRANGE	8	472,00 €	5	165,00 €	13	637,00 €
SENZA CAPOEIRA	1	59,00 €	3	99,00 €	4	158,00 €
SPECTAMBUL	3	177,00 €	8	264,00 €	11	441,00 €
US COLOMIERS BASKET	28	1 652,00 €	27	891,00 €	55	2 543,00 €
US COLOMIERS FOOT	64	3 776,00 €	20	660,00 €	84	4 436,00 €
US COLOMIERS RUGBY	13	767,00 €	15	495,00 €	28	1 262,00 €
USC ACROLLER	3	177,00 €	4	132,00 €	7	309,00 €
USC AIKIDO	3	177,00 €	3	99,00 €	6	276,00 €
USC ATHLETISME	12	708,00 €	4	132,00 €	16	840,00 €
USC BADMINTON	4	236,00 €	4	132,00 €	8	368,00 €
USC ESCALADE	4	236,00 €	1	33,00 €	5	269,00 €
USC ETOILE GYMNIQUE	58	3 422,00 €	36	1 188,00 €	94	4 610,00 €
USC HANDBALL	13	767,00 €	10	330,00 €	23	1 097,00 €
USC JUDO	34	2 006,00 €	16	528,00 €	50	2 534,00 €
USC KARATE	3	177,00 €	0	0,00 €	3	177,00 €
USC MUSCULATION HALTEROPHILIE	2	118,00 €	0	0,00 €	2	118,00 €
USC NATATION SPORTIVE	7	413,00 €	5	165,00 €	12	578,00 €
USC NATATION SYNCHRONISEE	1	59,00 €		0,00 €	1	59,00 €
USC RANDO ROLLER	1	59,00 €	2	66,00 €	3	125,00 €
USC ROLLER HOCKEY	2	118,00 €	2	66,00 €	4	184,00 €
USC SAVATE BOXE FRANÇAISE	1	59,00 €	3	99,00 €	4	158,00 €
USC STREET JUMP	3	177,00 €	1	33,00 €	4	210,00 €
USC TAEKWONDO	92	5 428,00 €	18	594,00 €	110	6 022,00 €
USC TENNIS	13	767,00 €	12	396,00 €	25	1 163,00 €
USC VIET VO DAO	4	236,00 €	14	462,00 €	18	698,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>507</b>	<b>29 913,00 €</b>	<b>242</b>	<b>7 986,00 €</b>	<b>749</b>	<b>37 899,00 €</b>

## 6 - TICKET SPORT SAISON 2018 - 2019 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

---

Ville de Colomiers CONSEIL MUNICIPAL du 21 février 2019	RAPPORTEUR
	<u>Monsieur BRIANÇON</u>

### Débats et Vote

**Monsieur BRIANÇON** : Madame le Maire, il y a quelque temps, nous avons voté le niveau de subventionnement de ce Ticket Sport. Il s'agit de faire un bilan de la saison 2018-2019. Comme vous le savez tous, dans le cadre de sa politique sportive et afin depuis un grand nombre d'années, de favoriser l'accès de tous aux activités proposées par les associations sportives, la ville a souhaité mettre en place ce qu'on appelle communément le Ticket Sport. Vous avez le tableau récapitulatif des tickets sport, donc des enfants par association qui ont demandé. Et sans surprise, le Taekwondo notamment obtient, par rapport à son nombre d'adhérents, le plus grand nombre de tickets sport. Ils font une politique exemplaire envers les enfants des quartiers, notamment du Val d'Aran. Et on retrouve bien évidemment les clubs de foot juste derrière, que ce soit l'US Colomiers ou l'ASPTT.

**Madame TRAVAL-MICHELET** met aux voix ce dossier.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité.

---

Ville de Colomiers  
**Projet de Délibération**

---

**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 21 février 2019

---

**7 - RAID DES COLLECTIVITES, PARTICIPATION D'AGENTS DE LA COLLECTIVITE**

---

Rapporteur : Monsieur BRIANÇON

**2019-DB-0007**

Depuis 20 ans, la ville de Millau organise un «raid des collectivités», réunissant plus de 80 équipes représentant des collectivités de toute la France.

Pour la deuxième fois des agents de la ville de Colomiers ont souhaité participer à cette rencontre pour représenter Colomiers.

La ville de Colomiers, consciente de cette opportunité de valoriser le sport et l'investissement de ses agents, a souhaité accompagner cette participation par :

- la mise à disposition d'un microbus pour le déplacement de l'équipe,
- l'achat et le flocage des maillots,
- la prise en charge des frais d'inscription à hauteur de 770 €.

**Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :**

- d'approuver l'accompagnement des agents dans le cadre énoncé ci-dessus par la ville de Colomiers ;
- de donner mandat à Madame le Maire, ou à défaut son représentant, afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

## 7 - RAID DES COLLECTIVITES, PARTICIPATION D'AGENTS DE LA COLLECTIVITE

Ville de Colomiers CONSEIL MUNICIPAL du 21 février 2019	RAPPORTEUR
	<u>Monsieur BRIANÇON</u>

### Débats et Vote

**Monsieur BRIANÇON** : Pour la deuxième année consécutive, le raid des collectivités, qui existe depuis 20 ans, est une manifestation sportive qui réunit des agents et des élus de collectivités pour une compétition le temps d'un week-end, donc sur des activités comme via ferrata, course d'orientation, slackline – pour ceux qui ne savent pas, c'est une ligne tendue entre deux piquets et il faut marcher dessus – canoé et tyrolienne. C'est un parcours d'endurance et de pleine nature qui est proposée aux élus et aux agents territoriaux. Lancée en 1999, le raid des collectivités connaît un succès jamais démenti. Le raid nature des collectivités se déroulera cette année le 18 et 19 mai en 2019. L'an dernier, une équipe de la collectivité avait participé et cinq agents de la collectivité qui viennent de différentes directions souhaitent à nouveau participer cette année. Cette participation se fait, bien entendu, hors du temps de travail sur le temps libre des agents. Il n'y a pas de contrepartie de la Ville autre que celles précisées dans la délibération. Ce qu'on propose pour accompagner ces agents qui vont quand même représenter la ville et courir aux couleurs de la Ville, c'est la mise à disposition d'un microbus pour le déplacement, l'achat et le flocage des maillots et la prise en charge des frais d'inscription à hauteur de 770 €. Et donc je vous demande de délibérer en ce sens pour leur permettre d'aller représenter la Ville à cette manifestation sportive.

**Madame TRAVAL-MICHELET** met aux voix ce dossier.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité.

---

Ville de Colomiers  
**Projet de Délibération**

---

**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 21 février 2019

---

**8 - TARIFS DES SEJOURS DE VACANCES 2019**

---

Rapporteur : Madame CLOUSCARD-MARTINATO

**2019-DB-0008**

La ville de Colomiers est liée avec la CAF dans le cadre d'une « convention vacances ». Celle-ci prévoit que la Commune fait l'avance de la participation accordée par la Caisse d'Allocations Familiales à certaines familles, en fonction de leurs ressources (Quotient Familial inférieur ou égal à 800). Cette participation est appliquée aux familles pour chaque séjour (dans la limite de 50 jours par année), sur présentation d'une attestation délivrée par la Caisse d'Allocations Familiales. Cette participation vient en déduction des tarifs proposés ci-dessous.

Aussi, il est proposé de maintenir inchangés les tarifs journaliers pour l'année 2019, à savoir :

- **SEJOURS DE 6 JOURS EN COLONIE MATERNELLE**

	<b>COLUMERINS</b> (prix journalier)	<b>EXTERIEURS</b> (prix journalier)
Quotient Familial inférieur ou égal à 155	<b>26.00 €</b>	<b>40.00 €</b>
Quotient Familial compris entre 156 et 400	<b>28.00 €</b>	<b>42.00 €</b>
Quotient Familial compris entre 401 et 600	<b>29.00 €</b>	<b>43.00 €</b>
Quotient Familial compris entre 601 et 800	<b>30.00 €</b>	<b>44.00 €</b>
Quotient Familial compris entre 801 et 1 000	<b>31.00 €</b>	<b>45.00 €</b>
Quotient Familial compris entre 1 001 et 1 200	<b>32.00 €</b>	<b>46.00 €</b>
Quotient Familial compris entre 1 201 et 1 500	<b>35.00 €</b>	<b>49.00 €</b>
Quotient Familial supérieur ou égal à 1 501	<b>38.00 €</b>	<b>52.00 €</b>

**- SEJOURS DE 10 JOURS (JUILLET) ET 15 JOURS (AOUT) EN COLONIE A BELCAIRE**

	<b>COLUMERINS</b> (prix journalier)	<b>EXTERIEURS</b> (prix journalier)
Quotient Familial inférieur ou égal à 155	<b>26.00 €</b>	<b>40.00 €</b>
Quotient Familial compris entre 156 et 400	<b>28.00 €</b>	<b>42.00 €</b>
Quotient Familial compris entre 401 et 600	<b>29.00 €</b>	<b>43.00 €</b>
Quotient Familial compris entre 601 et 800	<b>30.00 €</b>	<b>44.00 €</b>
Quotient Familial compris entre 801 et 1 000	<b>31.00 €</b>	<b>45.00 €</b>
Quotient Familial compris entre 1 001 et 1 200	<b>32.00 €</b>	<b>46.00 €</b>
Quotient Familial compris entre 1 201 et 1 500	<b>35.00 €</b>	<b>49.00 €</b>
Quotient Familial supérieur ou égal à 1 501	<b>38.00 €</b>	<b>52.00 €</b>

**SEJOURS DES PREADOLESCENTS AUX VACANCES DE PRINTEMPS**

	<b>COLUMERINS</b> (prix journalier)	<b>EXTERIEURS</b> (prix journalier)
Quotient Familial inférieur ou égal à 155	<b>55.00 €</b>	<b>87.00 €</b>
Quotient Familial compris entre 156 et 400	<b>57.00 €</b>	<b>89.00 €</b>
Quotient Familial compris entre 401 et 600	<b>58.00 €</b>	<b>90.00 €</b>
Quotient Familial compris entre 601 et 800	<b>59.00 €</b>	<b>91.00 €</b>
Quotient Familial compris entre 801 et 1 000	<b>60.00 €</b>	<b>92.00 €</b>
Quotient Familial compris entre 1 001 et 1 200	<b>61.00 €</b>	<b>93.00 €</b>
Quotient Familial compris entre 1 201 et 1 500	<b>64.00 €</b>	<b>96.00 €</b>
Quotient Familial supérieur ou égal à 1 501	<b>67.00 €</b>	<b>99.00 €</b>

**Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :**

- d'approuver la tarification proposée pour les séjours en colonies et camps de vacances,
- de donner mandat à Madame le Maire, ou à défaut à son représentant, afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

## 8 - TARIFS DES SEJOURS DE VACANCES 2019

---

Ville de Colomiers CONSEIL MUNICIPAL du 21 février 2019	RAPPORTEUR
	<u>Madame CLOUSCARD-MARTINATO</u>

### Débats et Vote

**Madame CLOUSCARD-MARTINATO** : Madame le Maire, une délibération qui a pour objet l'adoption des tarifs annuels des séjours et colonies pour l'année 2019 : une colonie maternelle de six jours, des séjours colonies élémentaires de 10 et 15 jours et un séjour préados. Pour dire en fait que les tarifs des années précédentes sont maintenus et restent inchangés.

**Madame TRAVAL-MICHELET** : Merci beaucoup. Donc, je m'étais posé la question de savoir pourquoi on délibère puisque c'était inchangé, mais il semblerait que ce soit une obligation légale. Je n'avais pas trouvé d'intérêt non plus à redélibérer, puisque les tarifs sont inchangés. Mais on me dit dans nos services, les experts, qu'il faut délibérer.

**Madame TRAVAL-MICHELET** met aux voix ce dossier.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité.

---

Ville de Colomiers  
**Projet de Délibération**

---

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 février 2019

---

**9 - ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - SOUTIEN DE LA VILLE DE COLOMIERS A L'ASSOCIATION CHRYSALIDE**

---

Rapporteur : Monsieur SIMION

**2019-DB-0009**

La ville de Colomiers s'est donnée comme priorité le développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), avec pour objectif l'accompagnement des initiatives contribuant à des innovations sociales, environnementales et à la création d'emploi sur son territoire.

L'association Chrysalide porte le Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) à Colomiers et plus largement sur l'ouest toulousain.

Créée en mars 2015, l'association Chrysalide rassemble un collectif d'acteurs privés, publics et des porteurs de projet relevant de l'ESS.

Conformément à la loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS, le PTCE Chrysalide a pour objectif de mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation et de partenariat au service de projets économiques et sociaux porteurs d'un développement local durable.

Depuis 2015, l'association a organisé des rencontres thématiques dédiées à l'ESS sur la Ville, des rencontres de conseils et de parrainages à destination d'entrepreneurs sociaux en lancement, et a contribué au développement de lien entre l'ensemble des acteurs économiques du territoire.

Pour 2019, l'association souhaite démultiplier son action à l'échelle du territoire en développant les actions suivantes :

- proposer des rencontres thématiques en direction des acteurs économiques du territoire et promouvoir une visite guidée des acteurs locaux de l'ESS ;
- participer et/ou organiser des temps forts de promotion des projets innovants, notamment auprès des entreprises « classiques » ;
- poursuivre le développement de l'association avec la mobilisation de volontaires en service civique.

Compte tenu de l'intérêt que présente ce projet pour l'essaimage des valeurs de l'ESS, le soutien aux projets solidaires locaux et la création d'emploi local, la Ville de Colomiers a décidé de soutenir son déploiement en allouant un soutien financier à cette association d'un montant de 2 000 €.

Une convention annuelle d'objectifs conçue pour se dérouler du 15 mars au 31 décembre 2019 fixera le cadre de ce partenariat.

Conformément aux crédits inscrits au Budget Primitif 2019 voté par le Conseil Municipal, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à diverses associations.



La Commission Emploi a examiné le dossier de demande et propose d'attribuer la subvention suivante :

#### 1. COMMISSION EMPLOI

<b>Association</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant</b>
Chrysalide	Soutien à la dynamique entrepreneuriale et solidaire	2 000 euros

#### **Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :**

- d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 000 euros à l'association CHRYSALIDE au titre de l'année 2019 ;
- d'approuver la convention d'objectifs jointe en annexe ;
- de dire que cette dépense est inscrite au budget 2019 ;
- de donner mandat à Madame le Maire, ou à défaut à son représentant, afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.



**CONVENTION D'OBJECTIFS  
VILLE DE COLOMIERS / ASSOCIATION « CHRYSALIDE »  
2019**

ENTRE :

La VILLE DE COLOMIERS, 1 place Alex Raymond B.P. 30330, 31776 COLOMIERS CEDEX, représentée par son Maire, Madame Karine TRAVAL-MICHELET, dûment autorisée à signer la présente convention en vertu de la délibération N°

Ci-après dénommée « La VILLE DE COLOMIERS »,

D'UNE PART,

ET :

L'Association dénommée « Chrysalide », association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et régulièrement déclarée en Préfecture, dont le siège social est situé à la Mijoteuse, au 5 place Joseph Verseille à COLOMIERS (31770), représentée par son Président, Monsieur Patrick CASSIN,

Ci-après dénommée « L'ASSOCIATION »,

D'AUTRE PART,

**PREALABLEMENT, IL EST PRECISE CE QUI SUIT :**

Conformément aux orientations dégagées dans la délibération n° 18 en date du 5 septembre 2008 du Conseil Municipal, dans laquelle est reconnu que l'activité des associations est une trame essentielle de la vie de COLOMIERS, la VILLE DE COLOMIERS doit, dans les relations qu'elle noue avec les associations, veiller tout particulièrement au respect de la liberté associative et des principes éthiques qui sont le fondement de la vie associative.

A cette fin, la VILLE DE COLOMIERS accorde notamment une attention toute particulière à la mise en œuvre par les associations des objectifs essentiels que sont l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités et l'apprentissage par les jeunes de l'exercice des responsabilités.

L'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations prévoit que toute autorité administrative, qui attribue une subvention, doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé bénéficiaire. Cette convention doit définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

La VILLE DE COLOMIERS s'est donnée comme priorité, le développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), avec pour objectif l'accompagnement d'initiatives contribuant à l'innovation sociale et à la création d'emploi sur son territoire. La VILLE DE COLOMIERS est également impliquée en faveur du soutien aux initiatives participant à une dynamique économique territoriale innovante, durable et solidaire.

Le soutien au lancement d'un Pôle Territorial de Coopération Economique a été posé en 2015 comme une orientation à privilégier, de par sa contribution à plusieurs enjeux locaux : le développement de l'Economie Sociale et Solidaire, la dynamique économique locale, le potentiel de création d'emploi local.

Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de cet article 10 précise que l'obligation de conclure une convention s'applique aux subventions dont le montant annuel est supérieur à 23 000,00 €.

**IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :**

## **TITRE I : ORIENTATIONS GENERALES FIXEES PAR LES PARTENAIRES**

### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

L'ASSOCIATION a pour objet, sur COLOMIERS et plus largement l'ouest toulousain :

- d'encourager les coopérations, mutualisations entre différents acteurs économiques et sociaux ;
- de favoriser l'installation, le développement et la reconnaissance des pratiques économiques et sociales innovantes ;
- de promouvoir la recherche et l'innovation en matière d'Economie Sociale et Solidaire ;
- de participer au rayonnement local et international de ces dynamiques territoriales.

Conformément à cet objet, l'ASSOCIATION s'engage, par la présente convention, à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

L'ASSOCIATION a pris l'initiative notamment de :

- favoriser le développement d'actions visant à faciliter le développement des projets ESS du territoire ;
- organiser des temps forts de valorisation des projets ESS ;
- proposer des actions de sensibilisation pour promouvoir les valeurs de l'ESS.

L'ASSOCIATION pourra à titre d'exemple, réaliser des actions qui concourront à :

- fédérer des acteurs (citoyens, entreprises, porteurs de projets) autour du projet ;
- participer à la dynamique de sensibilisation et aux actions municipales engagées pour faire connaître l'ESS et ses opportunités pour le territoire (par exemple lors du Mois de l'ESS) ;
- renforcer les liens avec l'ensemble des acteurs économiques du territoire.

L'ASSOCIATION veillera à diversifier ses sources de financement par la recherche de financements autres que la subvention de la VILLE DE COLOMIERS.

L'ASSOCIATION reste par ailleurs libre de toutes autres initiatives qui correspondraient aux objectifs mentionnés ci-dessus.

Compte tenu de l'intérêt que présente ce projet pour l'essaimage des valeurs de l'ESS, le soutien aux projets solidaires locaux et la création d'emploi local, la VILLE DE COLOMIERS a décidé de soutenir son déploiement en allouant des moyens financiers tout en poursuivant un accompagnement au développement de l'ASSOCIATION.

### **ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conçue pour se dérouler en 2019, soit du 15 mars 2019 au 31 décembre 2019.

### **ARTICLE 3 : SUIVI DE LA REALISATION DES OBJECTIFS**

Le suivi par la VILLE DE COLOMIERS de la réalisation des objectifs définis dans la présente convention sera assuré par la Direction de la Vie Citoyenne et de la Démocratie Locale.

Une attention particulière sera portée au respect des objectifs de la présente convention et à la capacité de l'ASSOCIATION à développer des partenariats avec d'autres acteurs locaux.

Un bilan annuel présentant notamment les moyens mis en œuvre et le suivi de ces indicateurs sera produit chaque année par l'ASSOCIATION.

## **TITRE II : DISPOSITIONS RELATIVES A L'OCTROI DE LA SUBVENTION**

### **ARTICLE 4 : SUBVENTION COMMUNALE DE FONCTIONNEMENT**

En contrepartie des obligations imposées par la présente convention et sous la condition expresse qu'elle en remplira réellement toutes les clauses, la VILLE DE COLOMIERS subventionne l'ASSOCIATION à concurrence d'une somme qui fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Suite à la délibération N° 2019-DB-0009 prise en séance du Conseil Municipal du 21 février 2019, l'ASSOCIATION bénéficiera pour l'année 2019 d'une subvention d'un montant de 2 000 €.

Les crédits nécessaires sont prévus sur l'exercice budgétaire 2019.

L'utilisation de la subvention à des fins autres que celles définies par la présente convention entraînera le remboursement et l'annulation de la subvention accordée.

Pour les exercices suivants, l'ASSOCIATION devra formuler une nouvelle demande annuelle de subvention au plus tard le 31 janvier de l'exercice suivant. Elle aura au préalable, produit à la VILLE DE COLOMIERS, un bilan annuel répondant aux critères de l'article 3 du Titre I de la présente convention.

### **ARTICLE 5 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

La subvention annuelle sera créditée au compte de l'ASSOCIATION selon les procédures comptables en vigueur.

### **ARTICLE 6 : COMPTABILITE – COMMISSAIRE AUX COMPTES**

L'ASSOCIATION s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté interministériel en date du 8 avril 1999 et à respecter la législation fiscale et sociale propre à son activité.

Conformément à l'article L. 612-4 du Code de commerce, si l'ASSOCIATION a reçu annuellement de l'Etat ou de ses établissements publics ou des collectivités locales une subvention d'un montant de 153 000,00 €, elle doit établir chaque année un bilan, un compte de résultat et une annexe dont les modalités d'établissement et de publication sont précisées par décret.

L'ASSOCIATION est aussi tenue de nommer au moins un commissaire aux comptes et un suppléant qui exercent leurs fonctions dans les conditions prévues par le livre II du Code de commerce sous réserve des règles qui leur sont propres.

L'ASSOCIATION s'engage à transmettre à la VILLE DE COLOMIERS tout rapport produit par le Commissaire aux Comptes dans les délais utiles.

## **ARTICLE 7 : REDDITION DES COMPTES, CONTROLE DES DOCUMENTS FINANCIERS**

L'ASSOCIATION s'engage à justifier à tout moment sur la demande de la VILLE DE COLOMIERS l'utilisation des subventions reçues. Elle tiendra sa comptabilité à sa disposition à cet effet et devra être en mesure de communiquer son bilan et son compte de résultat.

L'ASSOCIATION devra également fournir régulièrement les procès-verbaux des Assemblées Générales et du Conseil d'Administration ainsi que toutes modifications intervenues dans les statuts, la composition du Conseil d'Administration et du Bureau.

## **ARTICLE 8 : SANCTIONS**

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord de la VILLE DE COLOMIERS des conditions d'exécution des présentes par l'ASSOCIATION, la VILLE DE COLOMIERS peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

## **ARTICLE 9 : CONTROLE DE LA VILLE**

L'ASSOCIATION s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la VILLE DE COLOMIERS de la réalisation des objectifs (ou actions), notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

## **ARTICLE 10 : CONTREPARTIES EN TERMES DE COMMUNICATION**

L'ASSOCIATION s'engage à faire apparaître, sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels, la participation de la VILLE DE COLOMIERS, par exemple au moyen de l'apposition de son logo, dans le respect de la Charte graphique. L'ASSOCIATION se rapprochera de la VILLE DE COLOMIERS (Service Communication) pour la mise en œuvre.

L'ASSOCIATION s'engage à faire mention de la participation de la VILLE DE COLOMIERS sur tout support de communication et dans ses rapports avec les médias.

## **ARTICLE 11 : RESPONSABILITES – ASSURANCES**

Les activités de l'ASSOCIATION sont placées sous sa responsabilité exclusive.

L'ASSOCIATION devra souscrire tout contrat d'assurance de façon à ce que la VILLE DE COLOMIERS ne puisse être recherchée ou inquiétée.

L'ASSOCIATION souscrira notamment toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paiera les primes et les cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la VILLE DE COLOMIERS puisse être mise en cause. Elle devra justifier, à chaque demande, de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondants.

## **ARTICLE 12 : OBLIGATIONS DIVERSES - IMPOTS ET TAXES**

L'ASSOCIATION se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet.

En outre, l'ASSOCIATION fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales, de telle sorte que la VILLE DE COLOMIERS ne puisse être recherchée ou inquiétée en aucune façon à ce sujet.

### **ARTICLE 13 : AVENANT**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci puissent remettre en cause les objectifs généraux.

### **ARTICLE 14 : RESILIATION**

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'ASSOCIATION.

Par ailleurs, la VILLE DE COLOMIERS se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement, sans indemnité et à tout moment à la présente convention, en cas de non-respect de l'une des clauses de la présente convention ou de l'une des clauses d'un quelconque avenant à ladite convention, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par la VILLE DE COLOMIERS, par lettre recommandée avec accusé de réception, l'ASSOCIATION n'aura pas pris toutes les mesures appropriées ou sans préavis en cas de faute lourde.

FAIT A COLOMIERS, LE

EN DEUX EXEMPLAIRES

**Chrysalide,  
Le Président,**

**PATRICK CASSIN**

**La Ville de Colomiers,  
Le Maire,**



**KARINE TRAVAL-MICHELET**  
Vice-Présidente de Toulouse Métropole

**9 - ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - SOUTIEN DE LA VILLE DE COLOMIERS A L'ASSOCIATION CHRYSALIDE**

---

Ville de Colomiers CONSEIL MUNICIPAL du 21 février 2019	RAPPORTEUR
	<u>Monsieur SIMION</u>

**Débats et Vote**

**Madame TRAVAL-MICHELET** met aux voix ce dossier.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité.

VILLE DE COLOMIERS  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du jeudi 21 février 2019 à 18 H 00

**III - DEVELOPPEMENT  
DURABLE**



---

Ville de Colomiers  
**Projet de Délibération**

---

**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 21 février 2019

---

**10 - APPEL A PROJETS DEVELOPPEMENT DURABLE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

---

Rapporteur : Madame BERRY-SEVENNES

2019-DB-0010

**1. CONTEXTE ET OBJECTIFS**

À l'occasion de la semaine du développement durable 2016, lors de l'atelier du 4 juin 2016, les membres des principales instances participatives citoyennes, associatives et entrepreneuriales du développement durable Columérin ont identifié des besoins et défini leurs priorités pour les années à venir, afin de répondre aux trois enjeux du projet de développement durable :

100 % solidaires,  
0 % gaspillages,  
100 % responsables.

Depuis, pour mettre en œuvre ces priorités, la Ville accompagne les Columérin(e)s selon un mode de participation innovant et créatif : l'appel à projets citoyens. Les Columérin(e)s proposent des projets et la Ville est facilitatrice dans leur réalisation.

Chaque année, au regard des thématiques définies par les Columérines et les Columérins, un appel à projets citoyens est lancé. Il a pour ambitions de :

- favoriser le repérage et l'expérimentation de projets innovants collaboratifs en lien avec au moins l'un des trois enjeux de développement durable de la ville de Colomiers (100 % solidaires – 0 % gaspillages – 100 % responsables) et à la conduite du changement pour un territoire durable,
- reconnaître les opérations exemplaires pour créer de l'émulation,
- encourager la diffusion des projets pilotes menés par des acteurs columérins et partager des expériences,
- amorcer des réseaux d'acteurs locaux,
- favoriser la pérennisation des projets par la valorisation ou la création de partenariats.

Les projets proposés pour l'année 2018-2019 viseront à :

**Contribuer à une alimentation durable visant au bien être pour tous.**

- projets relatifs à l'autoproduction, échange jardin-entretien entre particuliers,
- à la lutte contre le gaspillage alimentaire, dons des invendus, disco-soupe, compostage,
- à la promotion de la santé et du bien-être,
- à l'éducation alimentaire,
- aux modes de production et de distribution responsables : agriculture responsable, circuits courts.

Ce domaine d'intervention prend également en compte les orientations transversales de mixité sociale et intergénérationnelle, de responsabilité individuelle et collective et d'égalité entre les femmes et les hommes.

Au regard des priorités définies par les principales instances participatives citoyennes, associatives et entrepreneuriales et des objectifs, des pistes de travail s'esquissent telles que :

- créer des moments intergénérationnels et conviviaux type banquets partagés,
- développer un jardin participatif,
- favoriser les circuits courts de production et distribution alimentaire,
- réutiliser les invendus des grandes surfaces commerciales ou du marché de plein vent pour redistribuer aux associations caritatives...

## 2. RAPPEL DE LA METHODE ET DES ETAPES

L'appel à projets développement durable 2018-2019 suit le processus d'appel à projets suivant :

- Septembre 2018 : lancement de l'appel à projets,
- Septembre à fin Octobre 2018 : réception des candidatures, mise en place du comité de sélection et de la commission d'appel à projets,
- Novembre 2018 : instruction des projets par le comité de sélection,
- Janvier 2019 : sélection des projets et validation des porteurs de projet en Conseil Municipal du 21 février 2019,
- Février 2019 : Lancement des projets.

## 3. PRESENTATION DES PROJETS RETENUS

Sept projets ont été déposés dans le cadre de l'appel à projets développement durable 2018-2019 :

• Projet 1 : « Conserver et transmettre les procédés anciens de la culture du blé et des plantes mellifères sur la commune de Colomiers » / Porteur : Section Battage de la Fédération Associative Columérine (F.A.C.)

→ L'objectif est de valoriser la culture du blé à l'ancienne par la mise en place de la rotation de cultures alternant sur un même terrain la culture du blé et de plantes mellifères. Ces dernières, couplées à la mise en place de ruches, permettront la production de miel.

• Projet 2 : « Amoureux du compostage » / Porteur : Mme Vincent-Sweet

→ L'objectif est de créer un espace de compostage collectif sur le domaine public afin de valoriser les déchets fermentescibles.

• Projet 3 : « Entre ED et ses paniers » / Porteur : Association Entraide

→ L'objectif est de créer du lien social et de lutter contre la précarité en favorisant les circuits courts de consommation de paniers de légumes dans l'habitat collectif social.

• Projet 4 : « Incroyables comestibles » / Porteur : Tiphaine DYLEWSKI

→Création d'un jardin partagé dans le quartier des Ramassiers.

• Projet 5 : « Manger des produits régionaux à Colomiers » / Porteur : Association des Locavores

→L'objectif est d'organiser une rencontre au début de l'année 2019 regroupant tous les acteurs du territoire qui développent les circuits courts et/ou une vente de produits régionaux.

• Projet 6 : « Charte qualité environnementale et développement durable » / Porteur : Association des Locavores

→ En partenariat avec le Centre d'Innovation sur l'Alimentation, l'objectif est de créer une charte « Haute Qualité Territoriale », qui reposera sur les piliers du développement durable au bénéfice des 30 producteurs de la « Ruche qui dit oui » de la ville de Colomiers.

L'objectif est que les producteurs et les consommateurs collaborent pour penser et construire ensemble un nouveau contrat de confiance qualité. Cette charte garantirait au-delà des labels officiels, notamment celui de l'agriculture biologique, des engagements environnementaux, sociaux et économiques régionaux.

• Projet 7 : « Promouvoir nos acteurs locaux » / Porteur : Association des Locavores

→ L'objectif est de se rendre sur chaque site de production afin de mieux faire connaître nos producteurs et leurs modes de productions, de renforcer la confiance des consommateurs en leur faisant partager par le biais de la photo leur travail, leurs valeurs, leur engagement, leur passion pour les produits frais et de qualité.

#### 4. PROPOSITION D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Conformément aux crédits inscrits au budget 2019, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à plusieurs porteurs de projet.

La Commission d'appel à projets composée d'élus du Conseil Municipal et de citoyens des comités de quartier, et la Commission Agenda 21 Développement Durable ont examiné les sept dossiers déposés et proposent d'attribuer les subventions et les moyens d'accompagnement de la Ville suivants :

Projet	Porteur de projet	Subvention Ville accordée	Accompagnement Ville accordé
Conserver et transmettre les procédés anciens de la culture du blé et des plantes mellifères sur la commune de Colomiers	Section Battage de la Fédération Associative Columérine (F.A.C.)	800 €	.impression communication (plaquettes, affiches) hors création graphique, . déplacements scolaires en bus à condition que cela s'intègre dans les moyens déjà alloués aux écoles Columérines, . mise à disposition de deux terrains par la Ville (déjà conventionnée).
Amoureux du compostage	Mme Vincent-Sweet	400 €	. relais de communication sans création graphique . mise à disposition d'un terrain communal à définir avec le service espace public. Demander l'autorisation d'occupation du domaine public, . fourniture et livraison du brun sous réserve de stock suffisant et selon disponibilité des agents, . mise à disposition de salle selon disponibilités.
Entre ED et ses paniers	Association Entraide	1 000 € à condition que les produits soient issus de circuits courts et à minima d'agriculture raisonnée	. demander l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public.
Incroyables comestibles	Mme Tiphaine Dylewski	2 015 €	. mise à disposition d'un terrain <u>équipé d'un point d'eau existant</u> à définir avec le service espace public. Demander

			l'autorisation d'occupation du domaine public, . première préparation du terrain (labour, amendements éventuels) . impression de flyers, hors création graphique.
Manger des produits régionaux à Colomiers	Association des Locavores	0 €	. mise à disposition d'une salle pour la conférence (selon disponibilités), . équipement de la salle pour conférence (sonorisation, chaises, <u>pas de vidéoprojecteur</u> ) (selon salle et disponibilités), . impression des invitations, hors création graphique, . impression affiches, hors création graphique, . communication sur les supports de la Ville, hors création graphique . mise à disposition d'une salle de travail (selon disponibilités)
Charte qualité environnementale et développement durable	Association des Locavores	2 500 €	. mise à disposition d'une salle de travail (selon disponibilités) . communication sur les supports de la Ville, hors création graphique.
Promouvoir nos acteurs locaux	Association des Locavores	2 000 €	. impressions et relais de communication
<b>TOTAL</b>		<b>8 715 €</b>	

**Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :**

- d'approuver l'attribution des subventions et de l'accompagnement Ville indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- de préciser que ces dépenses ont été inscrites au budget 2019 ;
- de donner mandat à Madame le Maire, ou à défaut à son représentant, afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

## 10 - APPEL A PROJETS DEVELOPPEMENT DURABLE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Ville de Colomiers CONSEIL MUNICIPAL du 21 février 2019	RAPPORTEUR
	<u>Madame BERRY-SEVENNES</u>

### Débats et Vote

**Madame TRAVAL-MICHELET :** Sur le chapitre développement durable, on va demander à Madame BERRY-SEVENNES de nous parler des appels à projets pour cette année, dans le cadre de la commission dédiée, avec des projets assez intéressants.

**Madame BERRY-SEVENNES :** Madame le Maire, avant de présenter les AP de 2018, pourrais-je revenir sur un point du Conseil Municipal où j'étais absente et rendre compte des actions menées à ce moment-là ?

**Madame TRAVAL-MICHELET :** Tout à fait, Madame. Merci, excusez-moi.

**Madame BERRY-SEVENNES :** Les actions municipales en faveur de l'environnement sont nombreuses et diversifiées sur Colomiers. La prise en compte de l'environnement est bien sûr intégrée aux actions de la commission développement durable que je préside depuis avril 2018. Ces actions ont pour vocation la réflexion prospective en la matière et l'impulsion de politiques publiques plus ambitieuses en matière d'environnement et de développement durable. Une fois mises en œuvre, ces pratiques sont intégrées à la gestion quotidienne des équipes municipales. Quand on a pris la présidence de cette commission, on a demandé un bilan. On l'a eu et je vais vous retracer ce qui se passe.

Depuis dix ans, la ville n'utilise plus de produits phytosanitaires. Elle gère de manière différenciée ses espaces verts. Elle respecte les cycles naturels des espèces végétales dans les espaces protégés comme l'Orchis lacté. Elle replante plus de 200 arbres par an, adaptés à notre région, aux évolutions climatiques. Donc, on sera à peu près à 1 000 arbres plantés à la fin du mandat. Elle économise plus de 10 000 m<sup>3</sup> d'eau par an grâce à un système d'arrosage intelligent. Le soin quotidien apporté aux espaces verts a également guidé les discussions et les choix portés par la ville autour de la révision du règlement local de publicité. Le poids de la Ville sur les débats RLPi a permis d'inscrire le RLPi dans la continuité du RLP actuel, tout en harmonisant les règles dans l'ensemble des 37 communes. Et de toute façon, tout à l'heure, on verra dans le RLPi que ça a été une commission qui a très bien travaillé là-dessus. La ville a également lancé l'an dernier le World Cleanup Day. Il y a eu énormément de participants auxquels ont été associés évidemment sous l'impulsion des maisons de quartier et beaucoup d'entre nous sont venus nettoyer à ce moment-là.

Afin de mieux connaître son territoire, la Ville a initié des diagnostics de son environnement. Sous le contrôle de la CLAR, des contrôles de champs électromagnétiques de plus de 30 établissements municipaux recevant du public ont été réalisés. Les résultats sont consultables sur le site internet de la ville. Les mesures acoustiques ont été également réalisées dernièrement et la ville a signé une convention avec l'association ATMO Occitanie pour se doter des moyens d'aide à décision nécessaires en matière de qualité extérieure. L'air intérieur des écoles et des crèches municipales fera également l'objet d'une surveillance en 2019, comme nous l'avions demandé au dernier trimestre 2018.

Afin de préserver les milieux aquatiques, la Ville et Toulouse Métropole ont supprimé deux sources majeures de pollution au Bassac et l'Aussonnelle pour les eaux usées. Le poste de refoulement du Bassac a été supprimé et le collecteur de transfert a été entièrement rénové. Ces

travaux se sont accompagnés de replantations d'arbres, d'arbustes et l'amélioration des chemins d'exploitation attenants, profitant ainsi aux promeneurs.

En matière de promenades et de déplacements actifs, les Columérins bénéficient de 50 km d'aménagements de voies vertes, espaces mutualisés, piétons, cycles et pistes cyclables. Les investissements annuels de plusieurs centaines de milliers d'euros permettent de compléter le maillage de la Commune, de renforcer les connexions cyclables avec les sites économiques, les transports en commun et les communes voisines et de résorber une partie des discontinuités et des difficultés ponctuelles. Des services vélos vont également être développés par la réalisation d'un vélo station à la gare, proposant des stationnements vélos sécurisés, mais également une station de gonflage.

En matière de transition énergétique, la Ville et le SDEHG investissent en moyenne 1,6 M€ par an pour la rénovation de l'éclairage public plus économe en énergie. Depuis 2015, l'extinction partielle de l'éclairage public en cœur de nuit a été mise en place. Au-delà des économies estimées à plus de 110 000 €, cela a permis de lutter contre la pollution nocturne et de préserver les cycles jour et nuit de la faune urbaine. La Ville investit également dans son patrimoine bâti, dont les écoles, afin de réduire les consommations énergétiques de ces bâtiments et d'améliorer le confort des usagers. L'impulsion est également communiquée aux acteurs logement de la Commune qui sont accompagnés techniquement et financièrement dans leurs travaux de rénovation énergétique de leurs bâtiments, comme Altéal, la Crabe, Seycheron, mais également la copropriété Pyrénées 2 en période de travaux actuellement. Parallèlement à ces actions, la transition énergétique concerne toutes et tous. Au-delà du débat autour des compteurs Linky qui a animé les derniers Conseils Municipaux, les travaux de la CLAR ont clarifié les enjeux de maîtrise de l'énergie qui se présentent à nous. Usagers comme collectivités peuvent se saisir de cet outil pour évaluer, maîtriser et optimiser leurs pratiques énergétiques.

En matière de développement durable, la commission Agenda 21-Développement Durable a accompagné quatre porteurs de projets en 2017-2018. À l'époque, c'était Monsieur Éric KACZMAREK qui s'en occupait. Les quatre projets ont été menés à bien avec succès différents. Je goute, je dessine, je trie à chaque moment de la journée, c'était une mise en place de tri de valorisation des bouchons et gourdes de compotes et de stylos sur l'école Hélène Boucher, puis ponctuellement sur l'école Jean Macé. Un bilan récent laisse entrevoir une poursuite de cette action au-delà de l'appel à projets. Ensuite, il y avait « sensibiliser les habitants du quartier d'En Jacca à la valorisation de leurs encombrants ». Ça a été porté par la Remixerie qui a été contrainte dans sa mise en œuvre par la suppression des emplois aidés. Cette sensibilisation a malgré tout eu lieu le 24 novembre dernier et a accueilli une vingtaine de citoyens, 25 citoyens, autour de l'atelier confection d'étagères, de sapins de Noël ou de fabrication d'articles de soins du corps. Après, je ne vais pas vous représenter le Repair Café. Ce projet n'est plus à présenter, son succès a même fait oublier qu'il était lauréat de l'appel à projets développement durable 2017. Il est l'illustration de l'objectif recherché par ces appels à projets, à savoir impulser, accompagner, faire connaître puis laisser ces pratiques prendre leur envol.

Ensuite, vous avez eu le défi des familles zéro déchet. C'est également un succès. Ce projet a permis d'accompagner 13 familles à la réduction de leurs déchets. Quatre ateliers ont permis de proposer aux participants un nouveau regard sur les habitudes de consommation, les alternatives qui existent et leurs bénéfiques. Ce premier appel à projets Développement Durable s'est couronné de succès et a permis d'identifier des pistes d'amélioration. C'est pourquoi le nouvel appel à projets 2018 demandera aux porteurs de projets la réalisation d'une fiche pratique de leur projet. Ceci permettra, en effet, à tout un chacun de bénéficier des enseignements de ces projets.

Je vous parlerai des appels à projets après. Après la validation au présent Conseil Municipal, ces actions citoyennes jalonnent l'année 2019. Elles participeront à la politique environnementale et développement durable de la Ville, au même titre que la poursuite de la création des pistes cyclables, de résorption des discontinuités, du déploiement des parkings vélos, le développement des vélobus, pédibus sur la Ville, la suppression des barquettes plastiques qui ont été utilisées par le centre de restauration, la poursuite des actions de sensibilisation des enfants au bien manger grâce au parcours d'éducation au goût, l'adoption et la mise en place des chartes chantiers

propres, la surveillance de la qualité de l'air intérieur des crèches et des écoles. Et je peux passer sur l'appel à projets.

**Madame TRAVAL-MICHELET** : Merci en tout cas. Du coup, on vous laisse boire. Merci pour ce rappel de toutes les actions à la fois passées et celles que vous avez impulsées directement, dont certaines feront l'objet d'une présentation. Je pense notamment à la charte chantiers propres sur laquelle vous êtes en train de travailler, qui sera présentée prochainement.

**Madame BERRY-SEVENNES** : Au prochain Conseil Municipal.

**Madame TRAVAL-MICHELET** : Très bien. Et donc ces appels à projets, on avait effectivement oublié, merci de nous l'avoir rappelé, que ce fameux Repair Café, qui est extraordinaire dans ce qu'il a réussi à déployer, était lauréat d'un appel à projets.

**Madame BERRY-SEVENNES** : Tout à fait.

**Madame TRAVAL-MICHELET** : C'est vrai. C'est ce qu'il faudrait réussir à reconduire. Je pense que les projets que vous allez nous présenter maintenant, certains pourraient, en effet...

**Madame BERRY-SEVENNES** : Je pense qu'il y aura des petits.

**Madame TRAVAL-MICHELET** : Faire des petits, en effet. Allez, on vous écoute. Oui, elle termine.

**Monsieur KECHIDI** : Cette intervention aurait dû être faite lors du Débat d'Orientations Budgétaires et notre collègue était absente ce jour-là.

**Madame TRAVAL-MICHELET** : Oui, de même que Monsieur REFALO aurait pu faire l'intervention qu'il nous a faite en début de Conseil Municipal au Débat d'Orientations Budgétaires et qu'il l'a faite maintenant.

**Monsieur KECHIDI** : On n'avait pas les documents, Madame.

**Madame TRAVAL-MICHELET** : Et lui était présent, vous voyez. Donc, c'est pareil.

**Monsieur KECHIDI** : Je vais être extrêmement bref. D'abord, je ne vois pas très bien le lien avec le Débat d'Orientations Budgétaires. Un. Deux, nous n'avons aucune remarque à faire sur cet excellent rapport du travail de Monsieur Éric KACZMAREK et du travail des différents services municipaux. Félicitations à ceux qui ont travaillé. Merci.

**Madame TRAVAL-MICHELET** : Très bien. Merci. C'est toujours élégant effectivement, mais on n'en attendait évidemment pas moins de vous. Très bien.

**Monsieur KECHIDI** : En matière d'élégance, Madame, vous reviendrez.

**Madame TRAVAL-MICHELET** : Moi, c'est sûr.

**Madame BERRY-SEVENNES** : Je ne vois pas où est le problème, Monsieur KECHIDI.

**Monsieur KECHIDI** : Je n'ai strictement aucune remarque à faire.

**Madame TRAVAL-MICHELET** : C'est très bien. Et d'ailleurs, merci Madame BERRY-SEVENNES d'avoir effectivement salué le travail fait par votre prédécesseur, ce qui était bien normal, et vous l'avez fait et on vous en remercie. Je vous donne donc maintenant la parole pour poursuivre et nous présenter le nouvel appel à projets.

**Madame BERRY-SEVENNES** : À l'occasion de la semaine du développement durable 2016, lors de l'atelier du 4 juin 2016, les membres des principales instances participatives citoyennes, associatives et entrepreneuriales du développement durable columérin ont identifié des besoins et défini leurs priorités pour les années à venir, afin de répondre aux trois enjeux du projet de développement durable, qui étaient : 100 % solidaires, zéro gaspillage et 100 % responsables.

Depuis, pour mettre en œuvre ces priorités, la Ville accompagne les Columérins selon un mode de participation innovant et créatif : l'appel à projets citoyens. Les Columérins proposent des projets et la Ville est facilitatrice dans leur réalisation. Chaque année, au regard des thématiques définies par les Columérins et Columérines, un appel à projets citoyens est lancé. Il a pour ambitions de favoriser le repérage et l'expérimentation de projets innovants collaboratifs en lien avec au moins l'un des trois enjeux de développement durable (les trois : solidaires, gaspillage, responsables), reconnaître les opérations exemplaires pour créer de l'émulation, encourager la diffusion des projets pilotes menés par des acteurs columérins et partager des expériences, amorcer des réseaux d'acteurs locaux, favoriser la pérennisation des projets par la valorisation ou la création des partenariats.

Les projets proposés pour l'année 2018-2019 viseront à contribuer à une alimentation durable visant au bien-être pour tous. Quand nous avons établi l'appel à projets, nous avons mis ceci dedans : les projets relatifs à l'autoproduction, échange jardin-entretien entre particuliers ; la lutte contre le gaspillage alimentaire, dons des invendus, disco-soupe, compostage ; la promotion de la santé et du bien-être ; à l'éducation alimentaire ; aux modes de production et de distribution responsables (agriculture responsable, circuits courts). Ce domaine d'intervention prend également en compte les orientations transversales de mixité sociale et intergénérationnelle, la responsabilité individuelle et collective et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Au regard des priorités définies par les principales instances participatives citoyennes, associatives et entrepreneuriales et des objectifs, des pistes de travail s'esquissent telles que : créer des moments intergénérationnels et conviviaux type banquets partagés, développer un jardin participatif, favoriser les circuits courts de production et distribution alimentaire et réutiliser les invendus des grandes surfaces commerciales ou du marché de plein vent pour redistribuer aux associations caritatives.

Le rappel de la méthode et des étapes. L'appel à projets développement durable 2018-2019 suit le processus de projet suivant :

- Septembre 2018 : lancement de l'appel à projets,
- Septembre à fin octobre 2018 : réception des candidatures, mise en place du comité de sélection et de la commission d'appel à projets,
- Novembre 2018 : instruction des projets par le comité de sélection,
- Janvier 2019 : sélection des projets et validation des porteurs de projet en Conseil Municipal du 21 février 2019,
- Février 2019 : Lancement des projets.

On a reçu sept projets qui ont été déposés par cinq porteurs. Le projet 1, c'est : conserver et transmettre les procédés anciens de la culture du blé et des plantes mellifères sur la commune de Colomiers. C'est la section Battage de la Fédération Associative de la F.A.C. qui le porte. L'objectif est de valoriser la culture du blé à l'ancienne par la mise en place de la rotation de cultures alternant sur un même terrain culture du blé et plantes mellifères. Ces dernières, couplées à la mise en place de ruches, permettront la production de miel.

Le projet 2 « Amoureux du compostage » qui est porté Madame VINCENT-SWEET. C'est un objectif de créer un espace de compostage collectif sur le domaine public afin de valoriser les déchets fermentescibles.

Le projet 3 qui est porté par l'association Entraide s'appelle « Entre ED et ses paniers ». C'est de créer du lien social et de lutter contre la précarité en favorisant les circuits courts de consommation de paniers de légumes dans l'habitat collectif social.

Ensuite, nous avons Madame Tiphaine DYLEWSKI qui porte un projet qui s'appelle « Incroyables comestibles ». C'est la création d'un jardin partagé dans le quartier des Ramassiers.

Les projets 5, 6 et 7 sont portés par les Locavores. Sur le projet 5, c'est « Manger des produits régionaux à Colomiers ». L'objectif est d'organiser une rencontre au début de l'année 2019 regroupant tous les acteurs du territoire qui développent les circuits courts et/ou une vente de produits régionaux. Ils proposent ensuite un projet 6, de faire une charte de qualité environnementale et développement durable, en partenariat avec le Centre d'Innovation sur l'Alimentation. L'objectif est



de créer une charte Haute Qualité Territoriale, qui reposera sur les piliers du développement durable au bénéfice des 30 producteurs de la « Ruche qui dit oui » de la ville de Colomiers. L'objectif est que les producteurs et les consommateurs collaborent pour penser et conduire ensemble un nouveau contrat de confiance qualité. Cette charte garantirait au-delà des labels officiels, notamment celui de l'agriculture biologique, des engagements environnementaux, sociaux et économiques régionaux. Le projet 7, c'est de « Promouvoir nos acteurs locaux ». L'objectif est de se rendre sur chaque site de production afin de mieux connaître nos producteurs et leurs modes de production, de renforcer la confiance des consommateurs en leur faisant partager par le biais de la photo leur travail, leurs valeurs, leur engagement et leur passion pour les produits frais et de qualité.

Donc là au niveau de l'attribution des subventions, la section Battage, on propose de leur accorder une subvention de 800 €. Tous ces projets évidemment vont être accompagnés. Ils nous ont demandé les 800 € plus l'impression, communication (plaquettes, affiches) hors création graphique, déplacements scolaires en bus à condition que cela s'intègre dans les moyens déjà alloués aux écoles columérines, mise à disposition de deux terrains par la Ville qui sont déjà conventionnés.

Madame VINCENT-SWEET pour l'amour du compostage demande une subvention de 400 €. C'est un relais de communication sans création graphique, mise à disposition d'un terrain communal défini avec le service espace public avec autorisation d'occupation du domaine public à établir, mais je crois que c'est fait, fourniture et livraison du brun sous réserve de stock suffisant et selon la disponibilité des agents et mise à disposition de salles selon les disponibilités pour les réunions de son association. Ensuite, il y a Entre ED et ses paniers par l'association Entraide qui demande une subvention de 1 000 €. C'est une autorisation d'occupation temporaire du domaine public. Ça, c'est ce que ce sont les accompagnements par la Ville, plus la subvention. Les Incroyables comestibles par Madame DYLEWSKI pour une subvention de 2 015 €. Donc, ça sera une mise à disposition d'un terrain équipé d'un point d'eau existant à définir avec le service espace public avec autorisation du domaine public à établir, première préparation du terrain (labour, amendements éventuels). Ensuite, pour l'association des Locavores, le « Manger des produits régionaux, c'est la mise à disposition de salle. Donc là, il n'y a aucune subvention. L'impression des invitations hors création graphique, impression affiches hors création graphique, communication sur les supports de la Ville hors création graphique, mise à disposition de salles selon les disponibilités. Concernant la Charte qualité environnementale et développement durable, ils nous demandent une subvention de 2 500 €. C'est la mise à disposition d'une salle de travail selon les disponibilités, la communication sur les supports de la Ville hors création graphique. Et « Promouvoir nos acteurs locaux », l'association des Locavores, donc toujours, 2 000 €, impressions et relais de communication.

**Madame TRAVAL-MICHELET :** Merci beaucoup Madame. Monsieur LABORDE.

**Monsieur LABORDE :** Oui, mes chers collègues. Je n'avais pas prévu forcément de prendre la parole sur ce point, mais effectivement après avoir lu quatre pages de délibération et avoir passé un quart d'heure sur l'appel à projets du développement durable, bien entendu, nous serons favorables à ce vote-là pour un montant de 8 700 € confiés aux comités de quartier sur un budget de 64 M€. Alors, comme je sais que c'est en ce moment votre campagne politique et puisque vous êtes dans les quartiers pour faire votre bilan, c'est bien cela, permettez-moi aussi de vous dire ma déception de ce mandat sur la politique de développement durable pour une ville de 40 000 habitants presque, comme Colomiers. Vous avez interpellé à plusieurs reprises en début de ce Conseil Municipal sur le manque de propositions concrètes de la part de l'opposition avec un très grand sourire que je vous renvoie. Mais permettez-moi quand même d'apporter quelques précisions.

Où en est-on au niveau des actions réalisées qui permettent de favoriser l'agriculture urbaine dans les quartiers à travers notamment l'installation de potagers urbains ? Où en est-on concrètement pour lutter contre les îlots de chaleur dans les quartiers à travers l'installation de fontaines d'eau ? Bordeaux et Grenoble sont souvent citées en exemple. À travers également la végétalisation des façades. Il y a des villes qui sont quand même relativement en pointe sur ce sujet. Pourquoi pas mettre en place également sur des places publiques des canopées urbaines ? Que fait-on aussi pour lutter contre la pollution atmosphérique et notamment le point noir de Colomiers que

nous connaissons tous, à savoir la RN124 qui coupe notre ville en deux ? Voilà, Madame le Maire, ce sont des questions. Je suis persuadé que vous y répondrez assez...

**Madame TRAVAL-MICHELET** : Facilement. Voilà ! Oui, parce qu'avec vous, si vous voulez, il n'y a pas de surprise, encore une fois. C'est-à-dire qu'on prend le discours de Monsieur Jean-Luc MOUDENC sur la ville verte et on le retranscrit, on fait un petit copié-collé, beaucoup plus modeste bien sûr, et on a le greenwashing à Colomiers. Au moins, si vous voulez, on n'a pas de surprise. On connaît votre programme. Il n'y a pas de problème. C'est comment faire de Colomiers le quartier de Toulouse. Il n'y a pas de soucis là-dessus. Cela étant, chacun a ses intentions et porte ses priorités politiques. Et donc comme effectivement Jean-Luc MOUDENC, dans un élan vert qu'on n'avait pas soupçonné jusque-là, a lancé cette thématique pour 2019, c'est bien normal que pour le quartier de Colomiers que vous voulez faire prochainement, apporter à la ville de Toulouse et à Monsieur MOUDENC, vous lanciez la même thématique.

Alors, vous n'avez pas bien écouté Madame Martine BERRY-SEVENNES qui aurait dû d'ailleurs prendre davantage de temps pour parler de ces actions extrêmement importantes et qui a pourtant rappelé, en effet, tout ce que la ville met en œuvre dans ces domaines-là. Alors, je ne vais pas évidemment recommencer. Concernant les effets de chaleur urbaine, il ne suffit pas de mettre quatre fontaines d'eau dans la ville. Ça, c'est évident. Si, vous avez cité Grenoble et Bordeaux qui sont exemplaires. Quand est-ce qu'on mettra des fontaines à eau dans les quartiers de la ville ? Oui, c'est une proposition. Je la prends. Il faut aussi rester modeste dans ces domaines-là. Vous avez raison, nous devons aussi, en effet, intégrer la thématique de l'eau dans la ville et c'est ce que nous avons demandé dans le comité de pilotage sur l'aménagement des nouveaux quartiers. Je pense au Seycheron, je pense au Val d'Aran. C'est une thématique qui a été marquée comme un axe important dans le champ des aménagements des nouveaux quartiers et donc là-dessus, vous voyez, nous nous rejoignons. Et je suis entière d'accord avec vous. Cela étant, notre ville est jalonnée, et vous le savez parce que vous y vivez, vous aussi, et vous la connaissez bien, de tous ces grands espaces verts. Notamment marquée, je le dis souvent, par nos giratoires, qui initialement n'étaient évidemment pas prévus pour cette fonction, mais qui avaient juste une fonction de retenue des véhicules dans l'anneau, mais qui ont été aménagés, qui ont été arborés et qui participent, comme les 520 hectares, 25 % de notre territoire d'espaces verts et de nature, à diminuer ces effets de chaleur urbaine, notamment l'été. Alors, je ne reviens pas sur tous les points qu'a évidemment cités Madame Martine BERRY-SEVENNES. Et c'était l'objectif, mais encore une fois, c'est dommage, il ne faut pas réduire le champ de nos actions en matière notamment de transition écologique, de développement durable, (même si Monsieur REFALO nous dit que c'est maintenant un terme dépassé,) ou d'écologie, évidemment, aux montants des subventions qu'on donne dans les appels à projets. Que faites-vous des millions d'euros qui sont actuellement investis dans la rénovation énergétique des bâtiments par Altéal ? Que faites-vous de ces millions d'euros ? Vous devriez savoir d'ailleurs que Toulouse Métropole, dans les fonctions qui m'ont été confiées dans mes qualités de vice-présidente en charge de l'habitat, nous avons travaillé pour la rénovation énergétique de la copropriété privée Pyrénées 2 où Toulouse Métropole apporte une subvention extrêmement importante, la moitié du budget de rénovation énergétique de cette copropriété. C'est une action métropolitaine. Lorsqu'Altéal rénove l'ensemble des logements de la Crabe, 115 logements, lorsqu'effectivement, nous avons lancé le projet des Fenassiers, nous sommes allés le visiter l'autre jour, avec tout ce qu'il comporte en matière effectivement de lutte contre les effets de chaleur urbaine. Mais il faut y aller à l'intérieur. Il ne faut pas juste passer autour des quartiers. Il faut rentrer dedans pour mesurer tout ce qui a été fait, au-delà de la déconstruction de ces bâtiments qui étaient de véritables passoires énergétiques, 180 logements sociaux. Le Seycheron, 395 logements sociaux qui sont actuellement en rénovation. La Résidence Couderc dont les travaux démarrent, 83 logements sociaux. Alors, je n'ai pas fait l'addition, mais vous la ferez. Je vois que vous êtes en train de noter. Voilà aussi des millions d'euros injectés dans la transition écologique et qui vont avoir en plus un effet extrêmement concret pour les habitants qui y vivent, c'est aussi de baisser leur facture d'énergie et de leur donner un confort évidemment de vie beaucoup plus agréable, mais aussi quand même de baisser leur facture d'énergie. Donc, je ne reviens pas sur toutes ces actions et évidemment que le budget municipal engagé en faveur de toutes ces transitions ne se limite pas à ça.

On a parlé des 100 000 € qui sont inscrits au budget et qui concernent le changement de pratique qui n'est pas aujourd'hui obligatoire du fait de la législation, qui le sera dans quelques années. Ces 100 000 €, c'est la différence de coût entre les barquettes en plastique et des barquettes biodégradables. Il faudra poursuivre évidemment et nous devons le faire ensemble. Et nous devons être d'accord d'ailleurs là-dessus, je pense. Tout comme nous proposerons dans la représentation que nous avons, en tout cas dans la représentation que je fais auprès de Tisséo, évidemment toutes les délibérations qui iront dans le bon sens et qui permettront aussi d'aller vers plus de transports en commun, de meilleurs transports en commun. L'investissement qui est fait aussi par Tisséo, je vous rappelle que le budget de Tisséo, c'est aussi le nôtre. Tout comme le budget de la Métropole, c'est aussi le nôtre. Ce sont les impôts des Columérines et des Columérins qui vont vers la Métropole aussi et qui sont utilisés pour cela. Lorsque nos collègues travaillent, et vous le savez, à la Métropole dans les commissions dédiées, je pense à la commission déchets, à la commission environnement, pour déployer les pistes cyclables sur la ville où Josiane MOURGUE est allée encore se battre la semaine dernière, parce qu'il y avait zéro budget pour la ville de Colomiers. Je voudrais vous y voir, à ce moment-là, parler avec vos collègues de Toulouse Métropole pour essayer quand même d'obtenir des budgets pour la ville de Colomiers pour prévoir quelques tronçons de pistes cyclables supplémentaires. Voilà ! Là aussi, on vous attend à vous aussi. C'est là aussi qu'il faut être. Donc, bien sûr, c'est un mouvement global que nous devons engager. C'est un mouvement global. Et le budget évidemment de la Ville ne suffira pas à tout cela. Donc, nous devons engager un mouvement global et je crois que nous mettons les moyens, partout où nous le pouvons. Monsieur JIMENA, je vous donne tout de suite la parole. On avait d'ailleurs discuté et en vous voyant lever la main, ça me fait penser à cela, sur les questions de rafraîchissement des écoles à l'occasion des travaux – vous en aviez parlé – de George Sand. Ce sont des éléments qui ont été pris en compte pour les travaux de l'école élémentaire Lamartine. Ce sont des éléments que j'ai demandés personnellement à l'architecte de prévoir dans le projet de l'école Simone Veil, parce que je me suis rappelée de la discussion que nous avons eue. Bien sûr qu'on n'a pas de différences, heureusement, là-dessus et que nous devons, toutes et tous, nous engager. Alors, il y aura peut-être des propositions d'équilibre différentes, mais je crois que notre engagement commun, il n'est pas à remettre en question et qu'évidemment que notre engagement ne se limite pas – et vous auriez dû mieux écouter – à une délibération qui propose des appels à projets. Mais qui là aussi est extrêmement importante. Et le quart d'heure même n'y a pas suffi. C'est pour ça que je parle longuement. Parce que, même si vous avez déploré que Madame BERRY-SEVENNES ait parlé un quart d'heure et que ça ne sert à rien de parler un quart d'heure de ces délibérations. C'est super important quand même. Parce que malgré tout, il faut aussi embarquer les citoyennes et les citoyens. Ces appels à projets, ils vous paraissent dérisoires, peut-être, mais ils ne le sont pas. Autant de personnes qui s'engagent dans ce mouvement des actions de compostage, de jardins partagés dans des environnements pavillonnaires, là aussi, il faut être présent. Et je trouve que justement cette année, c'est un appel à projets qui est extrêmement satisfaisant, de ce point de vue là, dans l'impulsion que ça peut donner et le déploiement auprès justement de citoyennes et de citoyens. Donc, je donne la parole à Monsieur JIMENA qui la réclame depuis tout à l'heure. J'ai été évidemment trop longue.

**Monsieur JIMENA :** On n'est jamais trop long sur ces questions, mais comme toute autre question, je crois que sur ce sujet-là en particulier, nous devrions prendre des semaines, des heures de travail pour que collectivement, on arrive à cerner quelque chose qui est finalement est complexe. Alors, vous me donnez l'occasion de prendre au vol une des choses que vous avez dites qui me semble absolument fondamentale. Vous avez dit qu'effectivement, il y avait beaucoup d'argent qui était investi dans la rénovation énergétique des bâtiments, notamment au Seycheron, au Val d'Aran. Bientôt, mais en tout cas, c'est en perspective. Au Seycheron, c'est en cours. Sur ce petit détail de l'isolant qui fait partie d'un tout, j'ai pris des photos au Seycheron. La totalité des isolants qui sont utilisés pour isoler correctement ces passoires énergétiques, on a les mêmes au Pelvoux, on a les mêmes au Poitou, c'est exclusivement du polystyrène. Si vous voulez être vertueux et cohérents, arrêtons d'utiliser ce polystyrène qui est un dérivé du pétrole. Si nous voulons être cohérents, prenons le temps de la réflexion entre le lien qu'il peut y avoir entre notre ville et la campagne. Quand on favorise l'utilisation d'isolants issus de nos agriculteurs, on a des performances énergétiques, notamment en ce moment, sur 10, 15 cm de laine de chanvre, ça donne du boulot à nos agriculteurs et on a un isolant 10 % plus cher. Et on favorise des filières locales dans l'agriculture. Ça devrait être

même mentionné dans tous les PLU de France et de Navarre, au même titre que la récupération de l'eau. Rappelez-vous, en 2013, je vous avais dit, on s'était croisé, qu'il me semblait impératif d'obliger la récupération d'eau de pluie. Et vous m'aviez répondu à l'époque « Oui, mais on ne peut pas obliger les gens à le faire ». Oui, c'est vrai. On peut espérer que les gens prennent petit à petit conscience de l'absolue nécessité de récupérer cette eau ou d'avoir des pratiques vertueuses.

Alors moi, je pourrais parler longuement de toutes ces questions, puisque dans le programme de 2014, vous le savez tous ici, on avait mis vraiment le paquet là-dessus, sur le lien entre la ville de Colomiers et la campagne. On allait même dans les investissements dans des terres agricoles, rappelez-vous. J'avais déjà proposé même au Conseil Général de l'époque, au même titre que les acteurs de cette délibération auraient pu travailler dans ce que nous appelions en 2014 et même bien avant la « fabrique de l'autonomie ». Vous savez, ce qu'on avait mentionné dans notre programme. Mais là, je crois que je vais faire le lien avec votre brochure que vous avez distribuée, puisque vous dites que c'est essentiellement une question de point de vue. Et c'est vrai que « Colomiers, c'est vous », je fais un lien avec cette délibération, ça fait penser quand même à un slogan presque électoral. On a tous dans les esprits que dans un an, on est en période électorale. « Colomiers, c'est vous », vous avez effectivement pris le soin dans cette magnifique brochure, toute en couleurs, de mettre pas beaucoup de texte et de faire valoir effectivement, de montrer Colomiers avec tout un tas de choses tout à fait intéressantes. Alors, heureusement que moi je connais bien la ville. Comme vous. Car je dois vous avouer que quand j'ai regardé ça, je pensais qu'il s'agissait d'un village des Cévennes ou de l'Ardèche. Franchement. Du vert partout, de beaux arbres, il ne manquait plus que le bruit de la fontaine – Monsieur vient d'en parler – et des cigales. Des sourires éclatants, des enfants joyeux, de belles pierres, avec les rares vieux bâtiments de la ville, des enfants joyeux, bref la sérénité avec cette joueuse de flûte tout juste sortie d'un conte de fées, sans oublier les quartiers d'une propreté irréprochable et la touche moderne qui va bien sur la modernité du site internet, Airbus. Je comprends très bien et je reconnais là votre capacité à valoriser et utiliser les belles photos prises par votre service de communication qui fait un travail remarquable.

Cependant, permettez-moi de vous inviter à plus de mesure et d'humilité. Vous nous avez invités à l'être, à mon tour de le faire. Parce que votre photographe aurait pu aussi prendre d'autres photos. Pour être justes et honnêtes, on aurait pu montrer qu'il existe aussi beaucoup de misère sociale, un taux de chômage qui avoisine les 10 %, des retraités qui ont du mal à finir leurs fins de mois, des problèmes de sécurité, de la violence conjugale – Monsieur en a parlé tout à l'heure – qui gangrène les familles et les enfants, des incivilités, des manques dans beaucoup de domaines. Bref, des jeunes qui s'ennuient et qui peuvent faire les 400 coups. Et vous allez voir pourquoi je fais le lien. En matière de cadre de vie, puisque c'est quand même ce qui ressort et là vous avez fait un véritable coup de maître, je trouve, évidemment on ne peut pas montrer comme ça les problèmes de pollution. On en a parlé là. On ne peut pas montrer comme ça la perte de la biodiversité. Quoique, quand on regarde le document, on se dit, finalement, ce petit oiseau, les abeilles qui vont bien, montreraient qu'à Colomiers, il n'y a pas de problème de biodiversité, que nos abeilles ne disparaissent pas à Colomiers. Alors, voyez-vous, nous, on pense qu'il faut être un peu plus juste et qu'il est aujourd'hui urgent de pointer, vous l'avez dit et là je souscris tout à fait, collectivement à l'ensemble des problèmes. Mais c'est très complexe. Parce que pour les résoudre, on ne peut pas être dans du binaire. Il faut épouser la complexité des choses et la relation ternaire. Mais mettre sous le tapis certaines problématiques n'a pas d'autre vocation que de créer une image, loin des réalités et qui va faire une espèce de télescopage avec ce que certains ressentent, avec d'autres points de vue, où la réalité de la vie quotidienne n'est pas celle de cette brochure. Et je pense qu'in fine, c'est contreproductif. C'est mon point de vue. Mais encore une fois, je dis que ce document est de très grande qualité. Mais je pense que c'est contreproductif, notamment avec les habitants.

Alors néanmoins, une fois dit tout ça, on salue ici l'appel à projets développement durable, des acteurs locaux vertueux qui ont répondu à cet appel et c'est une bonne chose. Ce militant du battage à l'ancienne, l'action « Les amoureux du compostage », l'association Entre Ed, les Incroyables comestibles qui avait déjà eu au Val d'Aran, une action en la matière, rappelez-vous et l'association des Locavores – je suis un grand ami de celui qui a inventé la démarche, notamment à Castelnau-d'Audary – sont justement récompensés par la qualité de leurs propositions à hauteur de 8 715 €, vous l'avez dit. Mais d'autres acteurs agissent, comme ça a été dit aussi. La Remixerie, le

Repair Café et tous les habitants qui dans leurs gestes quotidiens trient leurs déchets, souhaitent manger des produits locaux, aspirent à plus de bio. En fait, des pratiques et des aspirations qui, comme matrice, ont le désir de vivre mieux et le désir de lutter contre le terrible réchauffement climatique dont je parlais et qui va nous obliger à changer de cap, à changer nos habitudes, à revoir notre copie de fond en comble. Comme on le dit habituellement, c'est l'urgence des urgences cette histoire de réchauffement climatique.

Alors, cet appel à projets, si intéressant qu'il soit, semble être qu'une petite goutte d'eau dans l'océan des moyens qu'il faudrait déployer pour changer le cours des choses et je ne balaie pas d'un revers de manche ce qui a été dit, d'autres investissements. Mais franchement, on a parlé de PPI, là je vais parler à titre personnel parce que je ne l'ai pas partagé avec mes collègues. J'aurais bien aimé dans ce PPI, dans ce dernier budget que vous avez présenté, une annonce forte en la matière. Je pourrais vous faire des propositions, mais quelque chose de fort. Pas les 8 715 €. Pas les appels à projets. Et vous avez raison de dire qu'il faut drainer avec nous les habitants, mais je dis que c'est aussi à la puissance publique. Ce n'est pas le marché avec les entreprises qui font de greenwashing. Ce n'est pas le développement qui ne peut plus être durable. Ce n'est pas cette croissance à laquelle vous aspirez, Monsieur LABORDE, mais qui, contrairement à vos propos, in fine détruit notre planète. Je crois véritablement que dans ce dernier budget, il y aurait pu avoir une annonce forte. J'aurais des propositions à vous faire, mais je ne vais pas le faire là maintenant. Parce que vous avez dit... je n'ai pas pris la parole depuis le début du Conseil Municipal. Cette proposition dans le budget n'est pas venue. Nous écologistes avons... oui, écologistes, insoumis. Je vois l'étiquette que vous voulez faire porter à certains. Mais il n'y aura aucun souci. Nous en reparlerons incessamment sous peu. Alors, moi je dis que seule la puissance publique couplée aux acteurs associatifs et les citoyens, dans une politique très volontaire d'investir massivement et urgemment dans la transition énergétique, l'économie circulaire et solidaire, il y a des frémissements dans la Ville, mais c'est largement insuffisant. Car, comme vous le dites, pour ne prendre qu'un exemple dans cette délibération, nous allons voter à contribuer à une alimentation durable visant au bien-être pour tous. Si la puissance publique n'y met pas son grain, de préférence bio, le « pour tous » ne sera qu'un vœu pieux. Et là où je suis un peu étonné, quoique non, maintenant Polichinelle nous l'a déjà susurré depuis bien longtemps à l'oreille, c'est que Martine BERRY-SEVENNES, qui pendant quatre ans a voté contre tous les budgets, se fait maintenant le porte-parole et récapitule l'ensemble des choses depuis le début du mandat. Alors moi, j'aime bien que les choses soient claires. Vous avez donc trois membres, trois conseillers municipaux qui ont rejoint la majorité, c'est clair, mais vous vous rappelez quand Madame AMAR a quitté votre groupe, vous avez fait une tirade, j'étais quand même assez étonné. Vous avez traité Madame AMAR d'usurpatrice. Et je comprends pourquoi vous aviez dit ça à l'époque. En fait ici, tous les groupes politiques, pas un ne pourrait ne pas traiter certains de leurs anciens membres d'usurpateur ou d'usurpatrice. Donc, c'est simplement pour terminer mon propos. Nous voterons pour cette délibération autour du développement durable et je vous remercie de m'avoir écouté pendant 10 minutes ou 15 minutes. Je ne sais plus..

**Madame TRAVAL-MICHELET :** Pas de souci, Monsieur JIMENA. Vous aviez la parole sans problème, bien sûr, le temps nécessaire sur un sujet qui est, en effet, important. Je ne vais pas pouvoir revenir sur tout, ce n'est pas l'objet. Je veux simplement vous dire que Madame Martine BERRY-SEVENNES n'a pas rejoint notre groupe. C'est une erreur que vous faites. Madame Martine BERRY-SEVENNES et Madame Marie-Odile BERTRAND, si elles avaient rejoint notre groupe, elles auraient voté pour notre budget, ce qu'elles n'ont pas fait. Et elles font partie d'un groupe qui s'appelle « Alternative Colomiers » et elles n'ont pas rejoint. Et pour l'instant je ne le leur ai pas demandé d'ailleurs, parce que je ne fonctionne pas comme ça. Elles ont toute leur liberté. Je leur ai proposé de prendre une commission, comme je l'avais fait à l'époque à Monsieur KACZMAREK qui représentait une sensibilité politique différente de la mienne et donc ça m'a semblé assez logique, de la même façon que Monsieur MENEN représente une sensibilité politique différente. Et de la même façon, Madame ZAÏR représente une sensibilité politique différente. De la même façon, Madame Martine BERRY-SEVENNES représente une sensibilité politique différente. Et moi ce que j'espère ici, c'est que toutes ces sensibilités qui sont différentes, et nous avons nous aussi dans le groupe Génération Colomiers des sensibilités différentes, des personnes issues de la société civile qui n'ont pas d'engagement politique marqué au titre d'un parti politique, qui sont issues de la société civile comme des gens qui ont un parcours politique, comme vous par exemple, très marqué d'engagement

politique dans des partis politiques, eh bien, tous ces gens ici qui s'engagent pour Colomiers doivent pouvoir fonctionner ensemble quand bien même on a parfois aussi des différences de points de vue. C'est le cas sur un certain nombre de sujets et ça ne me pose pas de problème. Mais vous ne pouvez pas dire qu'elle a rejoint notre groupe parce que ce n'est pas vrai.

Après, sans revenir sur tout ce que vous avez dit, juste trois choses. Chaque fois et je vous en remercie vraiment, que vous remerciez les services municipaux, je vous remercie de le faire sans jamais oublier qu'une collectivité publique fonctionne de cette façon et c'est pour ça que je le prends vraiment avec beaucoup de plaisir, parce que ça veut dire que vous saluez les politiques publiques que les services municipaux mettent en œuvre, ces politiques publiques qui sont évidemment impulsées par le groupe majoritaire. Ils le font avec beaucoup de professionnalisme, c'est vrai, mais ils mettent en œuvre les politiques publiques que nous leur proposons. Donc, merci à vous, chaque fois que vous les félicitez, de féliciter ces politiques publiques qui sont mises en œuvre. Je le prends comme cela aussi. Alors, c'est vrai que vous ne nous avez pas fait de proposition. Vous avez bien fait parce que, comme on arrive à la fin du mandat, franchement maintenant, en n'en ayant pas fait depuis cinq ans, réservez-vous. Il va être temps. On va repartir en campagne municipale, puisque c'est ce que tout le monde manifestement attend. Sachez simplement que pour ce qui me concerne, je travaillerai jusqu'au dernier jour. Et donc, je ne vous ai d'ailleurs rien demandé voyant bien que rien ne venait depuis cinq ans. Je n'avais pas imaginé un instant que c'était ce soir que vous alliez nous faire des propositions.

Quant au livre qui est proposé...

**Monsieur JIMENA :** S'il vous plaît, je vous ai fait une petite proposition, ne serait-ce que sur les isolants.

**Madame TRAVAL-MICHELET :** Alors sur ce point, vous avez raison.

**Monsieur JIMENA :** Mais il n'y a pas que celle-là. Vous avez commencé votre propos en disant « Je vous remercie, Monsieur JIMENA, d'avoir parlé des puits artésiens ».

**Madame TRAVAL-MICHELET :** C'est vrai.

**Monsieur JIMENA :** Et puis il y en a d'autres. Reprenez tous les comptes rendus des Conseils Municipaux et vous verrez. Voilà !

**Madame TRAVAL-MICHELET :** D'ailleurs, chaque fois, Monsieur JIMENA, que vous avez fait une toute petite proposition, en effet, je l'ai saisie pour... Et vous aussi, vous devriez... vous savez comment ça fonctionne. On travaille tous ensemble. Ce n'est pas... Je termine quand même, s'il vous plaît, Monsieur KECHIDI. Et après, c'est tout parce que ça n'a pas d'intérêt sinon. Simplement pour vous dire que sur le document de valorisation, oui, c'est vrai, c'est un document de valorisation de la Commune, de valorisation de son cadre de vie, qui a été construit par nos services municipaux là aussi, qui ont fait, vous l'avez dit, un travail remarquable. Toutes ces photos, vous qui connaissez bien Colomiers comme moi, sont toutes de Colomiers, Monsieur JIMENA, quand même. Oui, ça ne vous a pas échappé quand même ? D'accord. Très bien. Donc, il n'y en a pas une quand même qui n'aurait pas, par hasard, été prise à Colomiers. Et donc il y a aussi ce côté idyllique. C'est vrai qu'il y a aussi de bons côtés. Ce que j'ai voulu montrer, parce que de temps en temps aussi, on a envie de voir du beau. Ça n'exclut pas, en effet, que nous travaillions aussi, et tout notre budget est mobilisé sur cela, sur les questions de solidarité et sur tous les autres sujets que vous avez évoqués. Mais oui, c'est un document qui valorise la ville, comme il y en a eu d'autres avant, précédemment et qui fait aussi un peu plaisir à tout un tas de gens, tout simplement. Vous voyez, il ne faut pas y voir grand-chose de plus. Tout simplement. Que de feuilleter ce document, c'est se dire « Oui, je vis aussi dans une belle ville ». Je ne dis pas que c'est le ressenti évidemment de tout le monde, mais de temps en temps, c'est bien aussi d'être un petit peu fier et de porter cette fierté. Voilà, c'est tout et je vous redonne la parole si vous le souhaitez, mais je n'irai pas plus loin. Madame AMAR, vous vouliez dire un mot.

**Madame AMAR :** Oui, comme c'était trop long, je me suis dit que... Je voulais intervenir, bien sûr, nous ne pouvons que saluer cet appel à projets citoyen pour soutenir le

développement durable et le travail de la commission Agenda 21- Développement Durable. Alors, le développement durable, on l'a dit, c'est un élément incontournable des politiques publiques pour lutter contre le réchauffement climatique, pour faciliter le développement d'une économie verte qui est un vecteur de croissance et de développement économique et d'attractivité de la commune. Ces initiatives citoyennes qui ont émergé à la faveur de cet appel à projets sont à saluer. Il y en a eu sept pour 8 715 €. Bien entendu, il faut accompagner et aider cette action citoyenne participative et au-delà effectivement. Alors, nous ne pouvons effectivement que regretter l'absence d'un budget participatif qui serait ouvert à l'ensemble des citoyens et qui permettrait de continuer en faveur de ces actions de développement durable également. Merci.

**Madame TRAVAL-MICHELET** : Merci beaucoup. Madame, vous avez l'unanimité du Conseil Municipal pour poursuivre dans vos actions. Je vous félicite.

**Madame TRAVAL-MICHELET** met aux voix ce dossier.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité.

VILLE DE COLOMIERS  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du jeudi 21 février 2019 à 18 H 00

**IV - SYNDICAT  
DEPARTEMENTAL  
D'ENERGIE DE LA  
HAUTE-GARONNE  
(S.D.E.H.G.)**



---

Ville de Colomiers  
**Projet de Délibération**

---

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 février 2019

---

**11 - MISE EN LUMIERE DE L'ESCALIER DU QUARTIER DE LA CRABE - REF : 12 BT 134**

---

Rapporteur : Monsieur SARRALIE

**2019-DB-0011**

Suite à la demande de la Commune du 2 octobre 2018 concernant la mise en lumière de l'escalier du quartier de la Crabe, le S.D.E.H.G. a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- depuis le candélabre d'éclairage public n° 52889, construction d'un réseau souterrain d'éclairage public de dix-huit mètres cinquante de longueur en conducteur U1000RO2V ;
- fourniture et pose d'un ensemble d'éclairage public composé d'un candélabre de quatre mètres de hauteur en acier thermolaqué et supportant un appareil d'éclairage public à LED18W équipé d'un réducteur de puissance (réduction de puissance de 50 % de 22h à 6h du matin).

Compte tenu des règlements applicables au S.D.E.H.G., la part restant à la charge de la Commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le S.D.E.H.G.)	574 €
<input type="checkbox"/> Part S.D.E.H.G.	2 333 €
<input type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la Commune (ESTIMATION)</b>	<b>738 €</b>
Total	3 645 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le S.D.E.H.G. demande à la Commune de s'engager sur sa participation financière.

**Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :**

- d'approuver l'étude de l'opération présentée par le S.D.E.H.G. ;
- de prendre acte du chiffrage des travaux établi par le S.D.E.H.G. ;
- de concéder au S.D.E.H.G. les travaux relatifs à la mise en lumière de l'escalier du quartier de la Crabe – Réf : 12 BT 134 ;
- de décider de couvrir la part restant à la charge de la Commune sur ses fonds propres pour un montant de 738 € ;
- de donner mandat à Madame le Maire, ou à défaut à son représentant, afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

**11 - MISE EN LUMIERE DE L'ESCALIER DU QUARTIER DE LA CRABE - REF : 12 BT  
134**

---

Ville de Colomiers CONSEIL MUNICIPAL du 21 février 2019	RAPPORTEUR
	<u>Monsieur SARRALIE</u>

**Débats et Vote**

**Madame TRAVAL-MICHELET** : Je vous propose que nous regardions les délibérations relatives au SDEHG qui ne vont pas être très longues, si vous le souhaitez, et ensuite on fait la coupure. Allez, Monsieur SARRALIE, vous nous faites une synthèse de ces délibérations, la 11, la 12, la 13, la 14, la 15 et la 16. Nous vous écoutons.

**Madame TRAVAL-MICHELET** met aux voix ce dossier.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité.

---

Ville de Colomiers  
**Projet de Délibération**

---

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 février 2019

---

**12 - MISE EN LUMIERE DU PARKING ET DES ABORDS DU NOUVEAU CINEMA ALLEE DU ROUERGUE - REF. 12 AS 132**

---

Rapporteur : Monsieur SARRALIE

**2019-DB-0012**

Suite à la demande de la Commune du 26 novembre 2018 concernant la mise en lumière du parking et des abords du nouveau cinéma allée du Rouergue, le S.D.E.H.G. a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

- création d'un branchement aéro-souterrain triphasé ;
- fourniture et pose d'un coffret de commande d'éclairage public équipé d'une horloge astronomique ;
- depuis le coffret de commande d'éclairage public créé, construction d'un réseau souterrain d'éclairage public d'environ quatre cent cinquante mètres de longueur en conducteur U1000RO2V ;
- fourniture et pose de trois ensembles d'éclairage public composés chacun, d'un mât cylindro-conique de sept mètres de hauteur en acier thermolaqué et supportant deux appareils d'éclairage public connectés de type décoratif à LED 46W ;
- fourniture et pose de cinq ensembles d'éclairage public composés chacun d'un mât cylindro-conique de sept mètres de hauteur en acier thermolaqué et supportant un appareil d'éclairage public connecté de type décoratif à LED 46W ;
- fourniture et pose de six ensembles d'éclairage public composés chacun d'un mât cylindro-conique de six mètres de hauteur en acier thermolaqué et supportant deux appareils d'éclairage public connectés de type décoratif à LED 36W ;
- fourniture et pose de cinq ensembles d'éclairage public composés chacun d'un mât cylindro-conique de six mètres de hauteur en acier thermolaqué et supportant un appareil d'éclairage public connecté de type décoratif à LED 36W ;
- fourniture et pose sur façade de cinq appareils d'éclairage connectés de type décoratif à LED 18W.

Une réduction de puissance de 50 % sera opérée sur l'ensemble des luminaires de 22h à 6h.

Pour l'ensemble du projet, les lanternes LED devront avoir une garantie de 10 ans (pièces et main d'œuvre) et les luminaires utilisés devront répondre au cas 1 de la fiche CEE.

L'exigence d'éclairage respectera les conditions suivantes :

- utilisateurs multiples (véhicules cyclistes piétons), avec stationnement avec une vitesse estimée entre 30 et 50 Km/h. Dans ces conditions l'objectif est fixé à la classe Me4b (10 lux moyen avec une uniformité de 0,4) au sens de la norme d'éclairage EN 13-201.

Compte tenu des règlements applicables au S.D.E.H.G., la part restant à la charge de la Commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le S.D.E.H.G.)	22 736 €
<input type="checkbox"/> Part S.D.E.H.G.	92 400 €
<input type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la Commune (ESTIMATION)</b>	<b>29 239 €</b>
Total	144 375 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le S.D.E.H.G. demande à la Commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la Commune pour validation avant planification des travaux.

**Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :**

- d'approuver l'Avant-Projet Sommaire présenté par le S.D.E.H.G. ;
- de prendre acte du chiffrage des travaux établi par le S.D.E.H.G. ;
- de concéder au S.D.E.H.G. les travaux relatifs à la mise en lumière du parking et des abords du nouveau cinéma allée du Rouergue ;
- de décider de couvrir la part restant à la charge de la Commune sur ses fonds propres pour un montant de 29 239 € ;
- de donner mandat à Madame le Maire, ou à défaut à son représentant, afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

**12 - MISE EN LUMIERE DU PARKING ET DES ABORDS DU NOUVEAU CINEMA ALLEE  
DU ROUERGUE - REF. 12 AS 132**

---

Ville de Colomiers CONSEIL MUNICIPAL du 21 février 2019	RAPPORTEUR
	<u>Monsieur SARRALIE</u>

**Débats et Vote**

**Madame TRAVAL-MICHELET** met aux voix ce dossier.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité.

---

Ville de Colomiers  
**Projet de Délibération**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 21 février 2019

---

**13 - BRANCHEMENT TARIF JAUNE ET POSE DE COFFRETS PRISES SUR LE PARKING DU CIMETIERE DU BASSAC - REF. 12 AS 130/131**

---

Rapporteur : Monsieur SARRALIE

**2019-DB-0013**

Suite à la demande de la Commune du 26 novembre 2018 concernant la pose de coffrets prises sur le parking du cimetière du Bassac allée de la Colombe, le S.D.E.H.G. a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

**12 AS 130 : Branchement tarif jaune :**

- depuis la grille de fausse coupure existante création d'un branchement tarif jaune ;
- pose dans une armoire d'un comptage tarif jaune.

**12 AS 131 : Pose de coffrets prises sur le parking du cimetière du Bassac :**

- fourniture et pose d'une armoire de protection équipée de disjoncteur différentiel 300mA ;
- création de quatre départs souterrains en conducteur U1000RO2V et construction d'un réseau souterrain d'environ cent quatre-vingt mètres de longueur ;
- fourniture et pose de quatre bornes escamotables équipées chacune de six prises monophasés 16A/30mA.

Compte tenu des règlements applicables au S.D.E.H.G., la part restant à la charge de la Commune se calculerait comme suit :

**12 AS 130 : Branchement tarif jaune :**

<input type="checkbox"/> Part S.D.E.H.G.	6 306 €
<input type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>2 703 €</b>
Total	9 009 €

**12 AS 131 : Pose de coffrets prises sur le parking du cimetière du Bassac :**

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le S.D.E.H.G.)	12 992 €
<input type="checkbox"/> Part S.D.E.H.G.	46 200 €
<input type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>23 308 €</b>
Total	82 500 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le S.D.E.H.G. demande à la Commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la Commune pour validation avant planification des travaux.

Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la Commune qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.

**Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :**

- d'approuver l'Avant-Projet Sommaire présenté par le S.D.E.H.G. ;
- de prendre acte du chiffrage des travaux établi par le S.D.E.H.G. ;
- de concéder au S.D.E.H.G. les travaux relatifs à la pose d'un branchement tarif jaune et de coffrets prises sur le parking du cimetière du Bassac allée de la Colombe – Réf : 12 AS 130/131 ;
- de décider de couvrir la part restant à la charge de la Commune sur ses fonds propres pour un montant de 26 011 € ;
- de donner mandat à Madame le Maire, ou à défaut à son représentant, afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

**13 - BRANCHEMENT TARIF JAUNE ET POSE DE COFFRETS PRISES SUR LE  
PARKING DU CIMETIERE DU BASSAC - REF. 12 AS 130/131**

---

Ville de Colomiers CONSEIL MUNICIPAL du 21 février 2019	RAPPORTEUR
	<u>Monsieur SARRALIE</u>

**Débats et Vote**

**Madame TRAVAL-MICHELET** met aux voix ce dossier.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité.



---

Ville de Colomiers  
**Projet de Délibération**

---

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 21 février 2019**

---

**14 - RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AUX ABORDS DE LA FUTURE RESIDENCE SENIORS ALLEE DU ROUSSILLON - REF. 12 AS 133**

---

Rapporteur : Monsieur SARRALIE

**2019-DB-0014**

Suite à la demande de la Commune du 26 novembre 2018 concernant la rénovation de l'éclairage public aux abords de la future résidence Séniors allée du Roussillon, le S.D.E.H.G. a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

- dépose des ensembles d'éclairage existants n° 18158, 15925 et 15923 vétustes ;
- dépose des appareils d'éclairage public 18156, 18157 et 18159 à 18163 et pose en conservant les candélabres existants de sept appareils d'éclairage public connectés de type décoratif à LED 25W ;
- depuis le réseau souterrain d'éclairage public existant, construction d'un nouveau réseau d'éclairage public de deux cent cinquante mètres de longueur en conducteur U1000RO2V ;
- fourniture et pose d'un mât aiguille de neuf mètres de hauteur et supportant trois appareils connectés à LED 56W ;
- fourniture et pose de trois ensembles d'éclairage public composés chacun d'un mât cylindro-conique de six mètres de hauteur et supportant un appareil connecté à LED 38W ;
- fourniture et pose de neuf ensembles d'éclairage public composés chacun d'un mât cylindro-conique de cinq mètres de hauteur et supportant un appareil connecté à LED 30W ;
- fourniture et pose de trois ensembles d'éclairage public composés chacun d'un mât cylindro-conique de quatre mètres de hauteur et supportant un appareil connecté à LED 21W.

Une réduction de puissance de 50 % sera opérée sur l'ensemble des luminaires de 22h à 6h.

Pour l'ensemble du projet, les lanternes LED devront avoir une garantie de 10 ans (pièces et main d'œuvre) et les luminaires utilisés devront répondre au cas 1 de la fiche CEE.

L'exigence d'éclairement respectera les conditions suivantes :

- parking avec utilisateurs multiples (véhicules cyclistes piétons), nécessité de reconnaissance des visages, flux considéré comme important en début de soirée eu égard à l'activité et la situation centrale du parking. Dans ces conditions, l'objectif est fixé à la classe S3 (7,5 lux moyen avec un minimum de 1,5 Lux) ;
- voie à circulation d'allure modérée, zones de stationnement à proximité, flux important aux heures d'utilisation. Dans ces conditions, l'objectif est fixé à la classe S3 (7,5 lux moyen avec un minimum de 1,5 Lux) ;

- pour les piétonniers, les études d'éclairage permettront d'obtenir les exigences photométriques correspondant à la classe S4 (5 lux moyen avec un minimum de 1 Lux) au sens de la norme d'éclairage EN 13-201.

Compte tenu des règlements applicables au S.D.E.H.G., la part restant à la charge de la Commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le S.D.E.H.G.)	17 323 €
<input type="checkbox"/> Part S.D.E.H.G.	68 640 €
<input type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la Commune (ESTIMATION)</b>	<b>24 037 €</b>
Total	110 000 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le S.D.E.H.G. demande à la Commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude, et le plan d'exécution sera transmis à la Commune pour validation avant planification des travaux.

**Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :**

- d'approuver l'Avant-Projet Sommaire présenté par le S.D.E.H.G. ;
- de prendre acte du chiffrage des travaux établi par le S.D.E.H.G. ;
- de concéder au S.D.E.H.G. les travaux relatifs à la rénovation du réseau d'éclairage public aux abords de la future résidence Séniors allée du Roussillon – Réf : 12 AS 133 ;
- de décider de couvrir la part restant à la charge de la Commune sur ses fonds propres pour un montant de 24 037 € ;
- de donner mandat à Madame le Maire, ou à défaut à son représentant, afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

**14 - RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AUX ABORDS DE LA FUTURE  
RESIDENCE SENIORS ALLEE DU ROUSSILLON - REF. 12 AS 133**

---

Ville de Colomiers CONSEIL MUNICIPAL du 21 février 2019	RAPPORTEUR
	<u>Monsieur SARRALIE</u>

**Débats et Vote**

**Madame TRAVAL-MICHELET** met aux voix ce dossier.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité.

---

Ville de Colomiers  
**Projet de Délibération**

---

**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 21 février 2019

---

**15 - RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DE CHEVREFEUILLE - REF : 12 BT 135**

---

Rapporteur : Monsieur SARRALIE

**2019-DB-0015**

Suite à la demande de la Commune du 2 octobre 2018 concernant la rénovation de l'éclairage public du chemin de Chèvrefeuille, le S.D.E.H.G. a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

- Dépose des ensembles d'éclairage public n°14860 à 14863 vétustes ;
- Fourniture et pose place pour place de quatre ensembles d'éclairage public composés chacun, d'un candélabre d'éclairage public de dix mètres de hauteur en acier thermolaqué équipé d'une console d'avancée un mètre trente et supportant un appareil d'éclairage public connecté à LED 74W équipé d'un réducteur de puissance (réduction de 50% de 22h à 6h du matin).

Le matériel LED répondra aux caractéristiques de la fiche CEE RES EC 104 en terme d'efficacité énergétique et sera garanti 10 ans.

L'exigence d'éclairage respectera les conditions suivantes :

- Utilisateurs multiples (véhicules cyclistes piétons), le nombre de véhicules est supérieur à 7000/jours sans stationnement avec une vitesse estimée à 50 Km/h. Dans ces conditions l'objectif est fixé à la classe Me3c (14 lux moyen avec une uniformité de 0,4) au sens de la norme d'éclairage EN 13-201.

Compte tenu des règlements applicables au S.D.E.H.G., la part restant à la charge de la Commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le S.D.E.H.G.)	2 076€
<input type="checkbox"/> Part S.D.E.H.G.	8 435€
<input type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la Commune (ESTIMATION)</b>	<b>2 669€</b>
Total	13 180€

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le S.D.E.H.G. demande à la Commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la Commune pour validation avant planification des travaux.

**Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :**

- d'approuver l'Avant-Projet Sommaire présenté par le S.D.E.H.G. ;
- de prendre acte du chiffrage des travaux établi par le S.D.E.H.G. ;
- de concéder au S.D.E.H.G. les travaux relatifs à la rénovation de l'éclairage public chemin de Chèvrefeuille – Réf : 12 BT 135 ;
- de décider de couvrir la part restant à la charge de la Commune sur ses fonds propres pour un montant de 2 669 € ;
- de donner mandat à Madame le Maire, ou à défaut à son représentant, afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

**15 - RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DE CHEVREFEUILLE - REF : 12  
BT 135**

---

Ville de Colomiers CONSEIL MUNICIPAL du 21 février 2019	RAPPORTEUR
	<u>Monsieur SARRALIE</u>

<b>Débats et Vote</b>
-----------------------

**Madame TRAVAL-MICHELET** met aux voix ce dossier.  
Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité.

---

Ville de Colomiers  
**Projet de Délibération**

---

**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 21 février 2019

---

**16 - RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ALLEE DE LA MOSELLE - REF : 12 BT 136**

---

Rapporteur : Monsieur SARRALIE

**2019-DB-0016**

Suite à la demande de la Commune du 2 octobre 2018 concernant la rénovation de l'éclairage public de l'allée de la Moselle, le S.D.E.H.G. a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

- dépose des ensembles d'éclairage existants n° 3498 à 3503 vétustes ;
- fourniture et pose de six ensembles d'éclairage public (identiques à ceux posés Allée de la Champagne) composés chacun, d'un mât cylindro-conique de sept mètres de hauteur en acier thermolaqué et supportant un appareil d'éclairage public à LED 32W équipé d'un réducteur de puissance (réduction de 50% de 22h à 6h) ;
- fourniture et pose sur les candélabres n°3499 et 3503 d'une prise guirlande 4A/30mA.

Pour l'ensemble du projet, les lanternes LED devront avoir une garantie de 10 ans (pièces et main d'œuvre) et les luminaires utilisés devront répondre au cas 1 de la fiche CEE.

L'exigence d'éclairage respectera les conditions suivantes :

- utilisateurs multiples (véhicules cyclistes piétons), sans stationnement avec une vitesse estimée entre 30 et 60 Km/h. Dans ces conditions l'objectif est fixé à la classe Me4b (10 lux moyen avec une uniformité de 0,4) au sens de la norme d'éclairage EN 13-201.

Compte tenu des règlements applicables au S.D.E.H.G., la part restant à la charge de la Commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le S.D.E.H.G.)	2 316€
<input type="checkbox"/> Part S.D.E.H.G.	9 412€
<input type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la Commune (ESTIMATION)</b>	<b>2 978€</b>
Total	<hr/> 14 706€

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le S.D.E.H.G. demande à la Commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la Commune pour validation avant planification des travaux.

**Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :**

- d'approuver l'Avant-Projet Sommaire présenté par le S.D.E.H.G. ;
- de prendre acte du chiffrage des travaux établi par le S.D.E.H.G. ;
- de concéder au S.D.E.H.G. les travaux relatifs à la rénovation de l'éclairage public de l'allée de la Moselle – Réf : 12 BT 136 ;
- de décider de couvrir la part restant à la charge de la Commune sur ses fonds propres pour un montant de 2 978 € ;
- de donner mandat à Madame le Maire, ou à défaut à son représentant, afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.



Ville de Colomiers CONSEIL MUNICIPAL du 21 février 2019	RAPPORTEUR
	<u>Monsieur SARRALIE</u>

### Débats et Vote

**Madame TRAVAL-MICHELET :** Vous avez été parfait, Monsieur SARRALIE. Monsieur LABORDE, nous vous écoutons.

**Monsieur LABORDE :** Juste une petite interrogation technique avant d'aller manger, le point n° 12, « la mise en lumière du parking et des abords du nouveau cinéma ». On sait toujours que le SDEHG a besoin d'études prospectives, puisque ce n'est pas des travaux qui vont se faire demain, mais mon interrogation porte sur le fait qu'effectivement, il y a aujourd'hui une interrogation juridique, même si on espère que le ciel sera dégagé, autour de ce cinéma, plus après sa construction avec des engins de chantier. J'imagine que le principe de cette délibération, c'est de faire en sorte que les travaux soient faits après la réalisation.

**Madame TRAVAL-MICHELET :** C'est ça. Alors, on est en train aujourd'hui de travailler sur la coordination de l'ensemble des travaux, les travaux d'accompagnement qui seront portés par le pôle au titre des travaux de voirie et les travaux d'éclairage public qui seront portés par le SDEHG au titre de l'éclairage public, chacune et chacun dans ses compétences, en accompagnement du projet de construction de cinéma lui-même. En effet, et comme vous le soulignez, nous espérons que l'issue du recours porté contre ce projet va se dénouer de façon favorable, ce que nous pouvons penser après avoir obtenu tous les accords à l'unanimité de la CDAC départementale, nationale. On ne voit pas aujourd'hui ce qui empêcherait ce projet de se poursuivre. Pour éviter d'attendre l'aboutissement et l'issue de ce contentieux, nous prévoyons tout. Il va y avoir d'ailleurs un permis de construire qui va être instruit, déposé et instruit. Le pôle travaille actuellement et a engagé déjà les travaux de voirie en termes d'études, de la même façon pour le SDEHG. Évidemment, tout ça ne sera déclenché que lorsqu'on aura l'aboutissement qui devrait arriver maintenant d'ici l'été logiquement. Mais vous faites bien de poser la question. C'est pour ne pas attendre cette décision et après enclencher et reperdre encore 18 mois. Donc, on a travaillé, ce qu'on appelle, en temps masqué pour permettre un démarrage des travaux dès lors que nous aurons une décision définitive.

**Madame TRAVAL-MICHELET** met aux voix ce dossier.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité.

\*

\* \*

Je vous propose que nous reprenions à 21 h 30. Je vous remercie.

VILLE DE COLOMIERS  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du jeudi 21 février 2019 à 18 H 00

# **V - RESSOURCES HUMAINES**

---

Ville de Colomiers  
**Projet de Délibération**

---

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 février 2019

---

**17 - MISE A DISPOSITION DE TROIS AGENTS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE COLOMIERS AUPRES DE LA MAIRIE DE COLOMIERS**

---

Rapporteur : Madame TRAVAL-MICHELET

2019-DB-0017

Le Centre Communal d'Action Sociale de COLOMIERS (CCAS) met à la disposition permanente de la commune de Colomiers trois agents du service d'aide à domicile, à compter du 1er janvier 2019.

Il convient donc de passer une nouvelle convention fixant la mise à disposition pour une période de trois ans, renouvelable par reconduction expresse.

Cette convention peut prendre fin avant le terme fixé à la demande de la Commune, du CCAS ou des agents mis à disposition.

Les agents mis à disposition ne peuvent recevoir une rémunération supplémentaire au titre de cette mise à disposition émanant soit du CCAS, soit de la Commune.

**Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :**

- d'approuver la mise à disposition des agents du Centre d'Action Sociale de Colomiers auprès de la commune de Colomiers ;
- de donner mandat à Madame le Maire, ou à son représentant, pour signer ladite convention et toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- de donner mandat à Madame le Maire, ou à défaut à son représentant, afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL

**ENTRE** la commune de Colomiers, représentée par le Maire, **Madame Karine TRAVAL-MICHELET**, d'une part,

**ET** le Centre Communal d'Action Sociale de Colomiers, représenté par le Vice-Président **Monsieur Guy LAURENT**, ci-après dénommé « CCAS », d'autre part,

### **IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

#### **Article 1 : Objet de la mise à disposition**

Conformément aux dispositions des articles 61 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) met à disposition de la commune de Colomiers, **Madame AUVERT Marie-Jean**, agent titulaire, afin d'exercer les fonctions d'assistante administrative.

#### **Article 2 : Durée de la mise à disposition**

L'agent est mis à disposition de la commune de Colomiers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour une durée de 3 ans, à temps complet.

#### **Article 3 : Conditions d'emploi du fonctionnaire mis à disposition**

La commune de Colomiers gère les congés annuels de l'agent mis à disposition et en informera le CCAS.

Le CCAS continue à gérer la situation administrative de l'agent mis à disposition.

Il prend les décisions relatives aux congés suivants :

- congés de maladie ordinaire,
- accident du travail ou maladies professionnelles,
- congé de longue maladie,
- congé de longue durée,
- temps partiel thérapeutique,
- congé pour maternité,
- congés de formation professionnelle notamment liés au DIF,
- congé pour formation syndicale,
- congé « jeunesse » (8° de l'article 57 de la loi n°84-53),
- congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie,
- congé de représentation,
- congé pour validation des acquis de l'expérience,
- congé de présence parentale,
- congé pour bilan de compétences.

#### **Article 4 : Rémunération**

Le CCAS verse à l'agent mis à disposition la rémunération correspondant à son grade (traitement de base et supplément familial ou/et indemnités le cas échéant).

La commune de Colomiers peut indemniser les frais et sujétions auxquels s'exposera l'agent dans l'exercice de ses fonctions.

#### **Article 5 : Remboursement de la rémunération**

Le montant de la rémunération, des cotisations et contributions afférentes ainsi que les charges correspondant au 2° alinéa du III de l'article 6 du décret du 18 juin 2008 versées par le CCAS sont remboursés par la commune de Colomiers.

Le CCAS supporte seul, les charges résultant d'un accident survenu dans l'exercice des fonctions ou d'un congé pour maladie qui provient de l'une des causes exceptionnelles prévues à l'article L27 du Code des pensions civiles et militaires de retraite, ainsi que de l'allocation temporaire d'invalidité.

## **Article 6 : Contrôle et évaluation de l'activité**

La commune de Colomiers transmet un rapport annuel sur l'activité de l'agent mis à disposition au CCAS, après un entretien individuel.

L'évaluation de l'agent mis à disposition est établie par la commune de Colomiers.

## **Article 7 : Droits et obligations**

L'agent mis à disposition demeurent soumis aux droits et obligations des fonctionnaires tels que définis par la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 et à la réglementation relative aux cumuls d'emplois.

En cas de faute, une procédure disciplinaire peut être engagée par le CCAS. Elle peut être saisie par la commune de Colomiers.

## **Article 8 : Fin de la mise à disposition**

La mise à disposition de cet agent peut prendre fin avant le terme fixé à l'article 1 de la présente convention :

- à l'initiative de la commune de Colomiers ou du CCAS ou de l'agent mis à disposition moyennant un préavis de 3 mois,
- en cas de faute disciplinaire, il pourra être mis fin sans préavis à la mise à disposition par accord entre la commune de Colomiers et le CCAS.

Si au terme de la mise à disposition, l'agent ne peut être réaffecté dans les fonctions exercées auparavant au CCAS, il sera placé, après avis de la Commission Administrative Paritaire, dans les fonctions d'un niveau hiérarchique comparable, dans le respect des règles du 2ème alinéa de l'article 54 de la loi du 26 janvier 1984.

## **Article 9 : Transmission d'un rapport annuel au Comité Technique**

Un rapport annuel émis de chaque organisme sera transmis au Comité Technique compétent. Celui-ci précisera le nombre d'agents mis à disposition de la collectivité territoriale ou de l'établissement public en cause, leurs administrations et organismes d'origine.

## **Article 10 : Contentieux**

Les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent du Tribunal Administratif de Toulouse.

## **Article 11 : Transmission préalable de la convention aux fonctionnaires**

La présente convention sera annexée à l'arrêté individuel de mise à disposition pris pour les agents. Elle est transmise aux agents avant signature dans des conditions lui permettant d'exprimer son accord.

**LA MAIRIE DE COLOMIERS**

**LE MAIRE**

**LE CCAS**

**LE VICE-PRESIDENT**

## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL

**ENTRE** la commune de Colomiers, représentée par le Maire, **Madame Karine TRAVAL-MICHELET**, d'une part,

**ET** le Centre Communal d'Action Sociale de Colomiers, représenté par le Vice-Président **Monsieur Guy LAURENT**, ci-après dénommé « CCAS », d'autre part,

### **IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

#### **Article 1 : Objet de la mise à disposition**

Conformément aux dispositions des articles 61 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) met à disposition de la commune de Colomiers, **Madame GISSOT Béatrice**, agent titulaire, afin d'exercer les fonctions d'assistante administrative.

#### **Article 2 : Durée de la mise à disposition**

L'agent est mis à disposition de la commune de Colomiers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour une durée de 3 ans, à temps complet.

#### **Article 3 : Conditions d'emploi du fonctionnaire mis à disposition**

La commune de Colomiers gère les congés annuels de l'agent mis à disposition et en informera le CCAS.

Le CCAS continue à gérer la situation administrative de l'agent mis à disposition.

Il prend les décisions relatives aux congés suivants :

- congés de maladie ordinaire,
- accident du travail ou maladies professionnelles,
- congé de longue maladie,
- congé de longue durée,
- temps partiel thérapeutique,
- congé pour maternité,
- congés de formation professionnelle notamment liés au DIF,
- congé pour formation syndicale,
- congé « jeunesse » (8° de l'article 57 de la loi n°84-53),
- congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie,
- congé de représentation,
- congé pour validation des acquis de l'expérience,
- congé de présence parentale,
- congé pour bilan de compétences.

#### **Article 4 : Rémunération**

Le CCAS verse à l'agent mis à disposition la rémunération correspondant à son grade (traitement de base et supplément familial ou/et indemnités le cas échéant).

La commune de Colomiers peut indemniser les frais et sujétions auxquels s'exposera l'agent dans l'exercice de ses fonctions.

#### **Article 5 : Remboursement de la rémunération**

Le montant de la rémunération, des cotisations et contributions afférentes ainsi que les charges correspondant au 2° alinéa du III de l'article 6 du décret du 18 juin 2008 versées par le CCAS sont remboursés par la commune de Colomiers.

Le CCAS supporte seul, les charges résultant d'un accident survenu dans l'exercice des fonctions ou d'un congé pour maladie qui provient de l'une des causes exceptionnelles prévues à l'article L27 du Code des pensions civiles et militaires de retraite, ainsi que de l'allocation temporaire d'invalidité.

## **Article 6 : Contrôle et évaluation de l'activité**

La commune de Colomiers transmet un rapport annuel sur l'activité de l'agent mis à disposition au CCAS, après un entretien individuel.

L'évaluation de l'agent mis à disposition est établie par la commune de Colomiers.

## **Article 7 : Droits et obligations**

L'agent mis à disposition demeurent soumis aux droits et obligations des fonctionnaires tels que définis par la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 et à la réglementation relative aux cumuls d'emplois.

En cas de faute, une procédure disciplinaire peut être engagée par le CCAS. Elle peut être saisie par la commune de Colomiers.

## **Article 8 : Fin de la mise à disposition**

La mise à disposition de cet agent peut prendre fin avant le terme fixé à l'article 1 de la présente convention :

- à l'initiative de la commune de Colomiers ou du CCAS ou de l'agent mis à disposition moyennant un préavis de 3 mois,
- en cas de faute disciplinaire, il pourra être mis fin sans préavis à la mise à disposition par accord entre la commune de Colomiers et le CCAS.

Si au terme de la mise à disposition, l'agent ne peut être réaffecté dans les fonctions exercées auparavant au CCAS, il sera placé, après avis de la Commission Administrative Paritaire, dans les fonctions d'un niveau hiérarchique comparable, dans le respect des règles du 2ème alinéa de l'article 54 de la loi du 26 janvier 1984.

## **Article 9 : Transmission d'un rapport annuel au Comité Technique**

Un rapport annuel émis de chaque organisme sera transmis au Comité Technique compétent. Celui-ci précisera le nombre d'agents mis à disposition de la collectivité territoriale ou de l'établissement public en cause, leurs administrations et organismes d'origine.

## **Article 10 : Contentieux**

Les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent du Tribunal Administratif de Toulouse.

## **Article 11 : Transmission préalable de la convention aux fonctionnaires**

La présente convention sera annexée à l'arrêté individuel de mise à disposition pris pour les agents. Elle est transmise aux agents avant signature dans des conditions lui permettant d'exprimer son accord.

**LA MAIRIE DE COLOMIERS**

**LE MAIRE**

**LE CCAS**

**LE VICE-PRESIDENT**

## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL

**ENTRE** la commune de Colomiers, représentée par le Maire, **Madame Karine TRAVAL-MICHELET**, d'une part,

**ET** le Centre Communal d'Action Sociale de Colomiers, représenté par le Vice-Président **Monsieur Guy LAURENT**, ci-après dénommé « CCAS », d'autre part,

### **IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

#### **Article 1 : Objet de la mise à disposition**

Conformément aux dispositions des articles 61 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) met à disposition de la commune de Colomiers, **Monsieur SERRES Denis**, agent titulaire, afin d'exercer les fonctions d'agent de contrôle des bâtiments communaux.

#### **Article 2 : Durée de la mise à disposition**

L'agent est mis à disposition de la commune de Colomiers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour une durée de 3 ans, à temps complet.

#### **Article 3 : Conditions d'emploi du fonctionnaire mis à disposition**

La commune de Colomiers gère les congés annuels de l'agent mis à disposition et en informera le CCAS.

Le CCAS continue à gérer la situation administrative de l'agent mis à disposition.

Il prend les décisions relatives aux congés suivants :

- congés de maladie ordinaire,
- accident du travail ou maladies professionnelles,
- congé de longue maladie,
- congé de longue durée,
- temps partiel thérapeutique,
- congé pour maternité,
- congés de formation professionnelle notamment liés au DIF,
- congé pour formation syndicale,
- congé « jeunesse » (8° de l'article 57 de la loi n°84-53),
- congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie,
- congé de représentation,
- congé pour validation des acquis de l'expérience,
- congé de présence parentale,
- congé pour bilan de compétences.

#### **Article 4 : Rémunération**

Le CCAS verse à l'agent mis à disposition la rémunération correspondant à son grade (traitement de base et supplément familial ou/et indemnités le cas échéant).

La commune de Colomiers peut indemniser les frais et sujétions auxquels s'exposera l'agent dans l'exercice de ses fonctions.

#### **Article 5 : Remboursement de la rémunération**

Le montant de la rémunération, des cotisations et contributions afférentes ainsi que les charges correspondant au 2° alinéa du III de l'article 6 du décret du 18 juin 2008 versées par le CCAS sont remboursés par la commune de Colomiers.

Le CCAS supporte seul, les charges résultant d'un accident survenu dans l'exercice des fonctions ou d'un congé pour maladie qui provient de l'une des causes exceptionnelles prévues à l'article L27 du Code des pensions civiles et militaires de retraite, ainsi que de l'allocation temporaire d'invalidité.



## **Article 6 : Contrôle et évaluation de l'activité**

La commune de Colomiers transmet un rapport annuel sur l'activité de l'agent mis à disposition au CCAS, après un entretien individuel.

L'évaluation de l'agent mis à disposition est établie par la commune de Colomiers.

## **Article 7 : Droits et obligations**

L'agent mis à disposition demeurent soumis aux droits et obligations des fonctionnaires tels que définis par la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 et à la réglementation relative aux cumuls d'emplois.

En cas de faute, une procédure disciplinaire peut être engagée par le CCAS. Elle peut être saisie par la commune de Colomiers.

## **Article 8 : Fin de la mise à disposition**

La mise à disposition de cet agent peut prendre fin avant le terme fixé à l'article 1 de la présente convention :

- à l'initiative de la commune de Colomiers ou du CCAS ou de l'agent mis à disposition moyennant un préavis de 3 mois,
- en cas de faute disciplinaire, il pourra être mis fin sans préavis à la mise à disposition par accord entre la commune de Colomiers et le CCAS.

Si au terme de la mise à disposition, l'agent ne peut être réaffecté dans les fonctions exercées auparavant au CCAS, il sera placé, après avis de la Commission Administrative Paritaire, dans les fonctions d'un niveau hiérarchique comparable, dans le respect des règles du 2ème alinéa de l'article 54 de la loi du 26 janvier 1984.

## **Article 9 : Transmission d'un rapport annuel au Comité Technique**

Un rapport annuel émis de chaque organisme sera transmis au Comité Technique compétent. Celui-ci précisera le nombre d'agents mis à disposition de la collectivité territoriale ou de l'établissement public en cause, leurs administrations et organismes d'origine.

## **Article 10 : Contentieux**

Les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent du Tribunal Administratif de Toulouse.

## **Article 11 : Transmission préalable de la convention aux fonctionnaires**

La présente convention sera annexée à l'arrêté individuel de mise à disposition pris pour les agents. Elle est transmise aux agents avant signature dans des conditions lui permettant d'exprimer son accord.

**LA MAIRIE DE COLOMIERS**

**LE MAIRE**

**LE CCAS**

**LE VICE-PRESIDENT**

**17 - MISE A DISPOSITION DE TROIS AGENTS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE COLOMIERS AUPRES DE LA MAIRIE DE COLOMIERS**

---

Ville de Colomiers CONSEIL MUNICIPAL du 21 février 2019	RAPPORTEUR
	<u>Madame TRAVAL-MICHELET</u>

**Débats et Vote**

**Madame TRAVAL-MICHELET** : Mes chers collègues, Madame BOUBIDI vient de nous rejoindre. Bonsoir ! Et Madame Martine ASPROGITIS a dû nous quitter et a donné son pouvoir à Madame VAUCHÈRE.

**Madame TRAVAL-MICHELET** met aux voix ce dossier.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité.

## 18 - ÉLABORATION DU PLUI-H DE TOULOUSE METROPOLE – AVIS SUR LES RESERVES ET RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION D'ENQUETE ET SUR LE PROJET DE PLUI-H PRET A ETRE SOUMIS AU CONSEIL DE LA METROPOLE POUR APPROBATION

Ville de Colomiers CONSEIL MUNICIPAL du 21 février 2019	RAPPORTEUR
	<u>Madame CASALIS</u>

### Débats et Vote

**Madame TRAVAIL-MICHELET** : Le chapitre du développement urbain avec évidemment un sujet important à l'ordre du jour qui est l'élaboration du PLUI-H de Toulouse Métropole et l'avis que la commune de Colomiers doit formuler sur les réserves et recommandations de la commission d'enquête qui a concerné évidemment également Colomiers. C'est Madame CASALIS qui planche pour quelques minutes. Vous avez la parole, chère collègue.

**Madame CASALIS** : Quelques minutes. Bonsoir à toutes et tous. Merci Madame le Maire. Le Processus d'élaboration du PLUI-H a démarré maintenant il y a quatre ans. Après quatre années de travail collaboratif, nous arrivons au terme de la procédure. Le PLUI-H se substituera donc, après approbation, au PLU et POS des 37 communes de Toulouse Métropole ainsi qu'au PLH après approbation en Conseil métropolitain. Ce jour, je vais donc vous présenter les évolutions intervenues sur le document suite à la prise en compte des réserves et recommandations de la commission d'enquête qui s'appuie sur les avis des PPA, des PPC, des MRAE, des communes et des requêtes formulées lors de l'enquête publique. Date de délibération, lancement, donc 9 avril 2015. En parallèle de ce processus de construction qui vous est présenté en préambule, les habitants ont été concertés. Plusieurs réunions publiques ont ainsi été conduites. Pour mémoire, le débat sur le PADD a eu lieu en Conseil Municipal le 26 septembre 2016 et nous avons organisé à Colomiers une réunion publique le 18 octobre 2017, juste après l'arrêt du projet, afin de pouvoir mettre en exergue les principales modifications du document sur Colomiers.

Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration du document du PLUI-H, la Commune a eu l'occasion de formuler des observations : délibération du Conseil Municipal de Colomiers avant arrêt du projet le 26 juin 2017. L'ensemble des observations émises dans la délibération ont pu être prises en compte dans le projet de PLUI-H arrêté. Puis, délibération du Conseil Municipal de Colomiers après arrêt du projet le 18 décembre 2017. Les avis des communes membres sur le projet de PLUI-H arrêté : aucun avis défavorable des communes membres sur le projet de PLUI-H arrêté n'a été formulé. Pour mémoire, Colomiers a délibéré le 18 décembre 2017. Le Conseil Municipal avait alors émis un avis favorable assorti de quatre remarques. Ces remarques ont été prises en compte dans le projet de PLUI-H prêt à être approuvé. Les avis des Personnes Publiques Associées, des avis majoritairement positifs sur la qualité du projet et le caractère novateur du document, assortis toutefois de marges de progrès et d'améliorations. Un zoom particulier sur l'avis de l'État qui n'émet que quatre observations du fait que Toulouse Métropole l'ait consulté tout le long de l'élaboration de la démarche. Les avis des personnes publiques consultées et la Mission Régionale Autorité Environnementale, dix avis reçus. Des avis favorables assortis de quelques demandes de modification et deux avis défavorables de Léguevin et de la Commission départementale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers sur trois STECAL, les STECAL étant des secteurs de taille et de capacité d'accueil limité. Il est à noter l'avis favorable de la commune limitrophe de Léguevin.

Nous allons maintenant passer sur les résultats de l'enquête publique. L'enquête publique s'est tenue du 30 avril au 17 mai 2018. Environ 2 700 requêtes ont été déposées. La commission d'enquête publique a rendu son rapport le 20 septembre 2018 et a émis un avis favorable assorti de 263 réserves et 230 recommandations. Le nombre important de réserves et de recommandations ne remet cependant pas en cause l'avis favorable ni les documents de référence ayant servi à l'élaboration des documents réglementaires, à savoir pour mémoire, le PADD et le POA.

Nous allons maintenant prendre la prise en compte des réserves et recommandations générales. La commission d'enquête a émis 24 réserves générales et 38 recommandations ayant un impact général, cette fois, sur le dossier de PLUi-H. Quatorze n'ont pas été levées, sept l'ont été et trois ont été partiellement suivies. Celles qui n'ont pas été levées concernent essentiellement les outils de protection des espaces verts publics, des EBC et des EVP et celles inscrites dans le projet de cohérence urbanisme-transport. Neuf recommandations n'ont pas été levées, 29 l'ont été. Il n'y a pas d'impact direct et immédiat sur le territoire de la ville de Colomiers. En suivant, prise en compte des réserves et recommandations sur les avis des Conseils Municipaux, réserves et recommandations sur les avis des communes. Concernant l'avis de la commission d'enquête sur les avis des communes sur le projet de PLUi-H arrêté, la commission d'enquête émet une réserve générale et une recommandation générale. La réserve générale est de ne pas modifier le dossier quand la commission d'enquête a émis un avis défavorable sur une proposition de modification, sachant que la commission d'enquête...

**Madame TRAVAL-MICHELET** : Excusez-moi, pardon, Madame CASALIS. Je suis désolée, mais je viens d'avoir une nouvelle d'un événement grave qui est en train de se passer sur Colomiers, qui n'a pas d'incidence sur ce Conseil Municipal, mais je voudrais faire une suspension de séance d'un quart d'heure, le temps de faire un point et que je puisse vous donner d'autres informations plus précises. Donc, je vous propose d'interrompre jusqu'à 22 heures. Je suis vraiment désolée, mais c'est une situation urgente. Merci.

\*

\* \*

Suspension du Conseil Municipal.

**Madame TRAVAL-MICHELET** : On va suspendre le Conseil et moi je vais être occupée une bonne partie de la nuit. La seule délibération un peu urgente concernait les cessions d'actions à Altéal. On interrompt là et en revanche, on va reconvoquer, rapidement la semaine prochaine certainement. La semaine prochaine, le problème, c'est que c'est les vacances scolaires. On fera au mieux. J'appellerai les présidents de groupe pour voir quelle est la date qui convient le mieux. Je vous remercie.

\*  
\* \*

Plus personne ne demandant la parole, **Madame TRAVAL-MICHELET** remercie les membres de l'Assemblée, le Public présent, ainsi que la Presse ; et lève la séance à 21 H 55.